collectif

MOUVEMENT SYNDICAL ET DYNAMIQUE SOCIALE

- **CHAUSSON : LA GRÈVE**
- **RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN R.F.A.**

GRAND ENTRETIEN :
BRUNO TRENTIN
STRATEGIES SYNDICALES A L'ITALIENNE

DOSSIER : 68 PLUS 20...

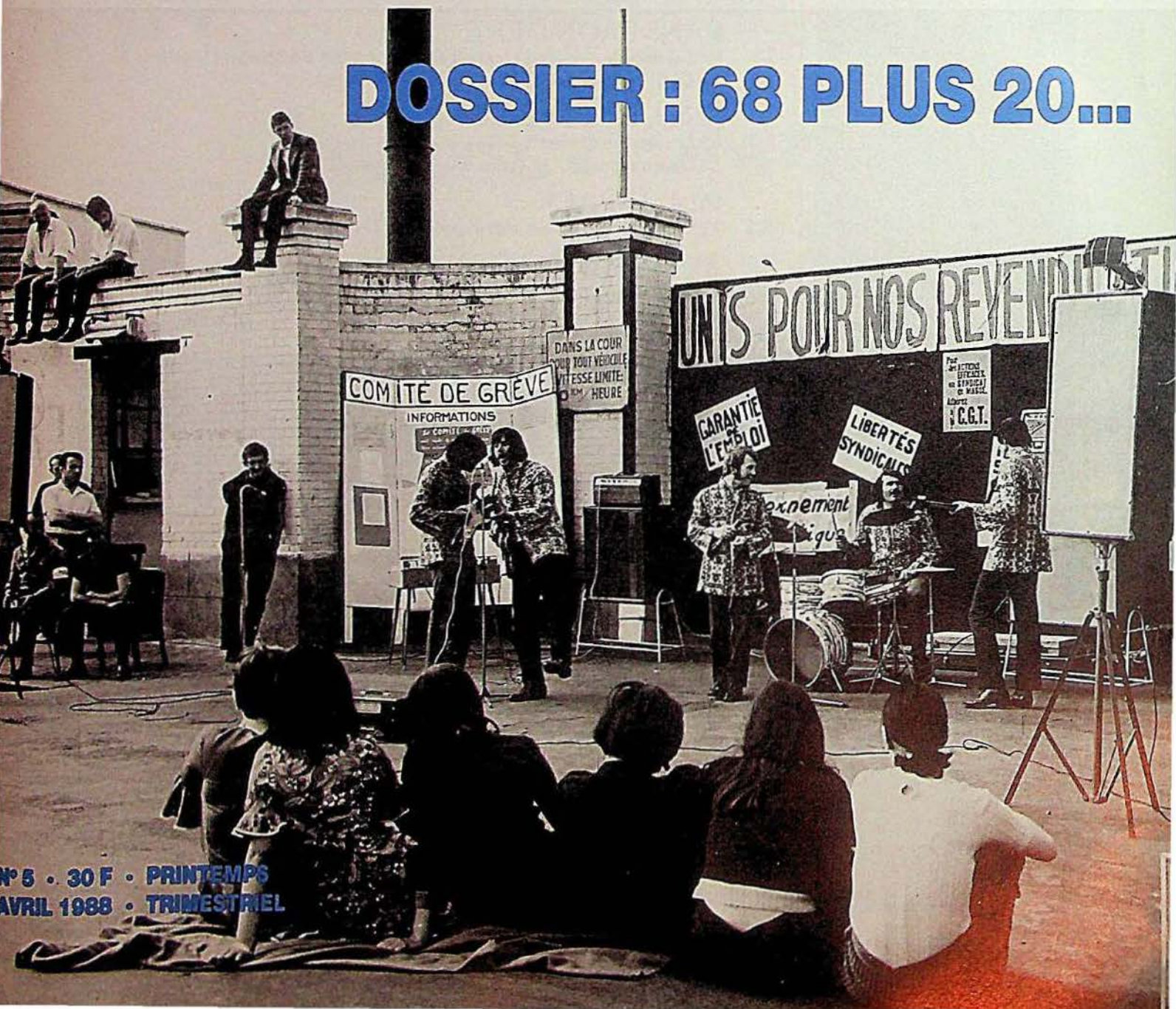

N° 5 • 30 F • PRINTEMPS
AVRIL 1988 • TRIMESTRIEL

cOllectif

Le numéro : 30 francs
Edité par l'association « Collectif »
Trimestriel
Directeur de publication : Léon Dion

ABONNEMENTS
Tarif normal : 120 francs
Tarif de soutien : 200 francs
Tarif réduit : 80 francs (bas revenus, smicards, chômeurs, étudiants)
Tarif de diffusion : 220 francs (envoi de deux exemplaires)
Chèques à l'ordre de Collectif, à adresser à Collectif, BP 74, 75960 Paris Cedex 20
Composition : AS Photocompo
Tél. : 47.97.79.12
Imprimeur : EDIT 71, 22, rue d'Annam, 75020 Paris. Tél. : 46.36.89.09
Dépôt légal : 2e trim. 1988
Commission paritaire n° 69252

COMITE DE REDACTION ET CORRESPONDANTS

Patrick Akhimoff
Michel Angot
Jean-Pierre Anselme
Danielle Banneyx
Laurent Batsch
Henri Benoîts
Jean Boquet
Dominique Boury
Henri Célié
Isabelle Chauvenet
Philippe Cornelis
Marie Costas
Jeanne Couderc
Pierre Cours-Salies
Claude Debons
Michel Demars
Léon Dion
Marcel Donati
Alain Filou
Didier Gelot
Jean-Claude Genet
Dominique Guibert
Jean-Luc Heller
Charles Huard
Dominique Jussienne
Jean-Pierre Lemaire
Robert Linhart
Daniel Lisembard
Jean-Michel Longchal
Jean-Pierre Martin
René Mouriaux
Bruno Negroni
Pierre-Yves Rebérioux
Daniel Richter
Danielle Riva
Chantal Rogerat
Serge Roux
René Seibel
Jean-Philippe Sennac
Jacky Toublet
Marie-Françoise Vabre
Yorgos Vlandas
Serge Volkoff
Philippe Zarifian

Photo de couverture : P. COLLOMBERT

Sommaire

PARLONS-EN

1 **Syndicalisme et politique.** Léon Dion.
51 **Revenu garanti.** Dominique Lemaire
62 **Statut des femmes.** Chantal Rogerat

L'AIR DU TEMPS

2 **Janvier - Ah ! l'INSEE...** Jean-Luc Heller
3 **Février - Pas d'hiver, pas de printemps au Crédit du Nord ?** Constant Malva
4 **Mars - Parle à mon revenu, mon travail est malade !** Rose-Marie Agostino

GRAND ENTRETIEN

5 **Bruno TRENTIN, secrétaire national de la CGIL : Stratégies syndicales à l'talienne.** Propos recueillis par Udo Rehfeldt

SANS FRONTIERE

13 **Réduction du temps de travail en Allemagne Fédérale.** Udo Rehfeldt
16 **Le Chili est proche.** Propos recueillis par Patrick Akhimoff

ENQUETES AU CŒUR

19 **Chausson : la grève.** Henri Benoits et Pierre Cours-Salies
23 **L'« Avenir Social » n'a plus d'enfants.** Serge Roux

FLASH-BACK

25 **1935 : la fusion syndicale, à quel prix ?** Henri Amiens

SUPERSTRUCTURES

27 **Calvados, un exemple d'unité intersyndicale.** Christian Eury et Pierre Marguerite
29 **FEN : le recentrage.** Laurent Batsch

DOSSIER : 68 PLUS 20...

32 **« Mai 68 » : l'événement, son contexte. Propos de Jacques Capdevielle et René Mouriaux,** recueillis par Pierre Cours-Salies
40 **Points de vue sur Mai : ce qu'ils en disent...**
46 **A l'Ouest...** Daniel Palvadeau

CHIFFRES, DONNEES, ARGUMENTS

50 **Le SMIC à 6 000 F : une idée qui fait son chemin.** C. D.

ECOLOGIE DU TRAVAIL

52 **Vieillir au travail.** Propos recueillis par Véronique Merlin

KALEIDOSCOPE

54 **L'obligation de soins en question** M.-J. P.
58 **Economie : l'avis de P. Uri.** Propos recueillis par Julien Delarue

COURRIER DES LECTEURS

63

REVUE DE PRESSE

64 **CGT, CFDT : demain les urnes.** Annette Jobert

LU ET A LIRE

65

66 **« Les faux prophètes ».**

Des portraits, des promesses, des slogans

Syndicalisme et politiquE

Tout syndicaliste est amené, un jour ou l'autre, à s'intéresser à la politique, ne serait-ce que le jour du vote. Pour moi, l'action politique est un complément indispensable de l'action syndicale. Celle-ci ne peut tout régler. La gestion de la société, au mieux des intérêts collectifs, revient bien à l'action politique.

C'est l'incapacité des partis politiques de gauche à prendre en compte le formidable mouvement de 1968 qui m'a décidé à adhérer à un parti. Tout en donnant la priorité à l'action syndicale, j'ai toujours fait en sorte que l'action politique prenne en compte la volonté des travailleurs.

Il faut bien dire qu'aujourd'hui, la politique est loin d'être ce que nous souhaitons, loin de ce qu'elle devrait être. Trop souvent, les gouvernants gèrent avec une attitude électoraliste en repoussant à plus tard des décisions importantes pour l'avenir du pays. Bien souvent, les campagnes électorales ne sont que l'occasion de faire des promesses qui ne seront pas tenues.

L'actuelle campagne pour les élections présidentielles est particulièrement affligeante.

Alors que nous attendons un véritable débat sur les problèmes importants, le débat a longtemps porté sur « sera-t-il candidat ? » C'est une façon un peu cavalière de traiter les adhérents du Parti Socialiste qui sont tenus par les hautes stratégies électorales.

Un autre débat est « qui devancera l'autre ? », et l'on regarde des portraits, l'on entend des promesses, des slogans... C'est dérisoire et scandaleux quand trois millions de chômeurs veulent discuter des mesures qui permettraient de redonner de l'emploi à tout le monde.

Comme citoyens, nous sommes considérés par notre seul bulletin de vote (ne parlons pas de comment sont traités ceux qui ne peuvent pas voter).

Les militants syndicalistes veulent aujourd'hui autre chose qu'une politique politicienne coupée des réalités que nous vivons.

Les vrais débats doivent porter sur ce que proposent les partis comme forme d'organisation de la société, de vie politique et démocratique, la place qu'ils accordent aux syndicats et autres formes d'organisation de travailleurs, etc. Le débat doit porter également sur les propositions qu'ils font pour répondre aux questions du moment.

Il a été beaucoup débattu de l'opportunité pour les organisations syndicales de se positionner clairement ou non dans cette campagne électorale.

Il est clair et évident que les organisations syndicales doivent avoir une opinion et doivent l'exprimer. Pour les intérêts immédiats et à long terme des travailleurs, il n'est pas indifférent que ce soit telle ou telle politique qui soit menée. Il n'est pas anormal que les syndicats s'expriment sur ces politiques.

En tant que syndicalistes, nous avons une idée plus ou moins précise d'un projet de société qui devrait remplacer la société actuelle. Notre rôle n'est pas de nous substituer aux partis pour faire aboutir nos conceptions, ni non plus de laisser aux seuls partis le soin de décider pour nous.

L'indépendance syndicale n'est pas facile à vivre si nous estimons qu'il y a une dimension politique à notre action. Cela m'amène plusieurs réflexions.

Il nous faut tout d'abord éviter l'apolitisme et ne pas dédaigner le terrain politique, car les résultats des élections auront des conséquences sur les travailleurs. Il est de la responsabilité des syndicats de dire ce qu'ils ont à dire.

Un autre danger est de vouloir se démarquer des partis politiques et de tomber dans la délégation de pouvoir : on rappelle son programme revendicatif et on laisse faire les partis. Dans l'action syndicale, nous apprenons chaque jour que les résultats ne s'obtiennent que quand il y a rapport de force. Comment créer des rapports dynamiques et conflictuels avec les partis de gauche ?

Enfin, il faut proscrire toute attitude ou procédé qui mettrait l'organisation syndicale, ou une partie de celle-ci, au service d'une stratégie politicienne d'un parti ou d'une tendance de parti. A l'époque du Programme commun, il y a peut-être eu une dérive vers le « tout politique ». Aujourd'hui, il y a urgence à préciser les contours de nouvelles relations syndicats-partis politiques.

Le débat est ouvert. « Collectif » peut se faire l'écho de vos réflexions dans la rubrique « Confrontations » que nous ouvrirons dans le prochain numéro.

Léon DION

J • A • N • V • I • E • R

Janvier, doux et pluvieux. Il y a un an, c'était la neige, la grève SNCF, et la préparation du n° 1 de COLLECTIF. Cette année, tout de suite après les « meilleurs vœux » et les galettes des rois, janvier, c'est pour nous à l'Insee, le Congrès du Syndicat CGT.

Tous les trois ans, on fait le bilan, on discute d'une orientation, on désigne une nouvelle direction. Classique ? Pas tout à fait, parce qu'à chaque fois l'enjeu est un peu de savoir si la CGT-Insee va pouvoir garder son orientation, plutôt critique et indépendante par rapport à la Confédération.

L'essentiel de l'activité n'a pourtant rien d'extraordinaire : carrières et commissions paritaires, conditions de travail et informatisation, défense des travaux de l'Insee contre les diverses pressions gouvernementales, etc. Pourtant on entend beaucoup, dans la CGT, des « Ah ! l'Insee... » lourds de sous-entendus pas toujours bienveillants. C'est qu'il y a aussi une vieille tradition d'indépendance qui va par exemple du refus du soutien syndical au Programme Commun, à la solidarité avec les syndicalistes polonais de Solidarnosc, le tout complété par une volonté constante d'unité d'action avec la CFDT. Dans tout ça, pas de complot trotskiste succédant à la main de Pékin comme le croient volontiers certains journalistes. Simplement un syndicat où le pluralisme est réel, où tous les courants de la gauche et de l'extrême-gauche s'expriment. Et surtout où les débats d'orientation se font avec le souci de préserver une pratique syndicale commune à tous.

Nous nous retrouvons donc à Courcelles, hébergés par le Centre Confédéral de Formation de la CGT, une soixantaine de délégués porteurs des mandats des adhérents, les « sortants » et quelques observateurs et invités.

La discussion sur le bilan est plutôt calme. Comme pour tout le monde, la période a été dure mais quelques

« Ah ! l'Insee... »

succès revendicatifs catégoriels montrent des possibilités. On voit poindre les débats : sur l'unité avec la CFDT et puis, si le bilan de la droite au pouvoir est clair, dans quelle mesure la gauche lui a-t-elle préparé le terrain ? Mars 86 est-il le vrai tournant ou est-ce 84, 82 ? Ou tout était-il faussé dès 81 ? Chacun a son idée et... la garde. Bref le rapport d'activité est largement adopté. C'est déjà une bonne chose. Avec l'orientation, le débat devient plus tendu. L'accord se dégage assez vite sur l'analyse de la situation qui nous attend : les menaces sur la Fonction Publique et sur l'Insee en particulier sont réelles. Mais une série d'amendements visent à réécrire complètement le rapport au prix de nombreuses redites. Malgré les lourdeurs d'expression, on intègre les redites. Pour les vraies divergences, il faudra trancher. Les débats sont durs mais permettent d'aller clairement au fond des choses, et puis... on se connaît quand même depuis longtemps.

Les représentants de l'UGFF et de la Fédération des Finances interviennent de tout leur poids pour « clarifier » et indiquer le « bon choix » d'orientation. Effectivement, ils clarifient. Peut-être pas dans le sens qu'ils auraient souhaité.

Ainsi la priorité à l'unité d'action avec la CFDT est réaffirmée. Pas seulement l'unité « à la base », on doit faire des propositions à tous les niveaux. A commencer par celle d'une plate-forme et de listes communes aux élections aux commissions administratives paritaires

Ou encore la défense du fédéralisme et du Syndicat National contre l'intégration dans des syndicats locaux qui ne correspondent à aucune réalité de pratique revendicative. Contre aussi le démembrement sous la forme d'une structure cadres UGICT.

Plus nouveau : la nationalité. Faut-il abandonner notre vieille revendication de titularisation des vacataires sans condition de nationalité sous prétexte de ne pas ouvrir les portes d'une fonction publique européenne ? Non, mieux vaut lutter pour l'alignement vers le haut des statuts et des conditions d'emploi que de choisir le repli sur la défense de la « nation française » et de l'« Etat français » qu'« ils » voudraient ramener au niveau de l'« Andalousie » (UGFF dixit).

On vote sur chaque point, puis le rapport d'orientation sur la base du projet proposé est adopté, lui aussi largement. Coïncidence trop belle, à partir de ce moment nous n'aurons plus de micro dans la salle !

Pourtant il reste encore à discuter et adopter un volumineux document revendicatif. C'est d'autant plus important que de nouvelles méthodes de gestion du personnel; cercles de qualité et autres, vont bon train à l'Insee, de concert avec l'informatisation.

Vendredi, fin d'après-midi, retour à l'Insee. « Alors, cela s'est bien passé ? » Oui, pas mal !

Jean-Luc HELLER

F • E • V • R • I • E • R

Face à l'annonce de 900 suppressions d'emplois, des débrayages, trois manifestations à Paris, autant à Lille, l'unité syndicale, on n'avait pas vu ça depuis longtemps. Et puis la télé, les journaux en ont parlé, le conflit a débordé les corridors feutrés de la direction générale.

Pourtant le problème de l'emploi n'est pas nouveau. L'effectif est début 88 de 9 000 agents contre plus de 12 000 en 1975, près de 800 « volontaires » ont perdu leur travail ces deux dernières années.

Est-ce le printemps qui arrive ? Est-ce le début d'une véritable mobilisation pour la défense de l'emploi au Crédit du Nord et dans la profession, ou une action pour l'honneur, une dernière parade syndicale pour la forme ?

Il faut bien avouer qu'en ce mois de février sans hiver, il est difficile de croire au printemps :

– Les militants sont sortis des permanences, ils sont descendus dans les services et les agences pour mobiliser mais parfois en traînant les pieds, sans grande motivation. La grève, c'est le devoir syndical, ce n'est pas une bataille à gagner.

– L'unité syndicale s'affiche en haut des tracts et des banderoles, avec beaucoup de réticences surtout de la part de la CGT, et chacun sent la fragilité du front. Au carrefour de l'Opéra, le 18 février, la CGT bifurque et emmène ses militants hors du cortège unitaire.

– Les agents ont bien suivi les mots d'ordre de débrayage, pas tous bien sûr, et ils sont descendus dans la rue à Paris et à Lille, mais étonnés et trop sages. Ils suivent les mots d'ordre des syndicats raisonnables, ce n'est pas un cri de révolte, la base ne souhaitait pas prendre le contrôle.

– Les militants et des grévistes d'autres banques étaient dans les manifestations, à côté du personnel Crédit du Nord, le mélange n'a pas détonné.

Pas d'hiver, pas de printemps au Crédit du Nord ?

Beaucoup de signes laissent penser que ce mouvement n'est qu'un dernier feu ; que la hiérarchie soigneusement savonnée reprendra le contrôle des agents ; que les organisations syndicales, avec la bonne conscience du devoir accompli, reprendront leur gestion quotidienne en faisant le gros dos, pour attendre des jours meilleurs ; que le personnel refera du zèle et avec un minimum de honte espérera que le malheur tombera sur le voisin.

Pourtant tout n'est pas dit.

Chacun sait que le projet de redressement commercial ne tient pas la route, une bonne partie de la hiérarchie est gênée pour le défendre et l'appliquer. Certains cadres font du zèle pour tirer leur épingle du jeu, mais la majorité se désolidarise des décisions prises.

Des réorganisations sans fondement brisent la vie professionnelle et personnelle de nombreux agents, elles créent des mutations ou des mises « hors poste » injustes. Pour éviter cela, ils doivent tout sacrifier au Crédit du Nord, accepter les heures supplémentaires non déclarées, revendre leur logement, devenir plus « productifs » que le collègue.

De nombreux agents sont jugés non rentables après vingt ou trente ans de carrière, ils constatent que la direction préfère des dépenses de luxe ou inutiles au maintien de leur emploi. Ils savent que les pertes importantes sont le fait de hauts cadres bien placés, ou d'erreurs de gestion et de cibles commerciales, mais ils paient la note.

Le Crédit du Nord fait l'actualité mais dans les autres banques, CEPME, BNP, Banque de France..., des réductions d'effectifs sont programmées, la profession est menacée, la sensibilisation commence à se sentir.

Les travailleurs sont sacrifiés pour la rentabilité de groupes finanicers, ce sentiment s'exprime ouvertement.

Alors, le printemps est possible, il suffirait qu'une main craque l'allumette, qu'un groupe souffle assez fort pour attiser la flamme.

Les éléments sont rassemblés, mais les freins sont nombreux. Le personnel des banques a souvent montré sa combativité, mais l'aisance est venue avec une certaine idée du confort individuel. Les organisations ont peut-être trop à perdre pour prendre le risque de gagner. Les militants font carrière et ne peuvent accepter une remise en cause de leur statut ou de leur situation.

Il manque à ce mouvement de février la folie de la jeunesse, le goût de l'aventure retrouvée...

Mais, peut-être, avec le printemps...

Constant MALVA

M • A • R • S

Les rondelles ne font pas le printemps. FNC, PAGAT, COORAGE tentent de réunir, de soutenir, représenter les chômeurs, chacun à leur niveau, à leur façon, mais surtout chacun de leur côté. Bouffés par les réalités quotidiennes, ils font tantôt « dans le social » (aides diverses, petits boulots, repas), tantôt « dans le revendicatif » (droit au logement, aux transports gratuits, etc.). Le manque de réflexion, de coordination, d'unification à un niveau national se fait douloureusement sentir : les chômeurs et précaires ne sont pas organisés.

L'Association des chômeurs et précaires (1), partant de ce constat, et considérant qu'un revenu garanti égal au SMIC – avec ou sans travail – est un dû, un droit, une nécessité, proposait *trois jours de « débat pour un revenu garanti »*. J'y étais ! Avec 200 autres venus de toute la France : représentants d'associations de chômeurs, de travailleurs sociaux, etc.

Le premier jour, d'entrée de jeu, un reportage vidéo met un point sur le « i » de misère. Les témoignages se succèdent et se ressemblent... insoutenables : la faim, le froid, la déchéance physique et morale, la colère, le mépris, parfois l'espoir...

On passe au débat : activités, mobilisations, stratégies locales, mais aussi échanges sur la nécessité de créer une force cohérente, construire un mouvement représentatif des 3,5 millions de précaires et des 2,5 millions de chômeurs (un quart de la population active) et les moyens d'y parvenir ; les jalons sont posés, les questions aussi : **un revenu garanti** ... Pour qui ? ... Pour libérer du temps... Dans l'optique de trouver un emploi ? (n'importe lequel ?)... Quelles contreparties ?

Deuxième jour : La FGSOA (Syndicat de salariés agricoles) intervient.

500 000 agriculteurs sont sans protection sociale... Le chômage pour eux n'existe pas !

ATD Quart-Monde, présente au Conseil Economique et Social, y a fait adopter un rapport qui, s'il ne va pas aussi loin que souhaité, permet une réflexion sur l'extrême pauvreté, avec du concret. Entre autres : le droit à la santé, au logement ; une garantie de ressources, 2 000 F minimum de survie + 1 000 F par personne en plus (compromis pour faire voter le rapport par le patronat et les syndicats...).

Parle à mon revenu, mon travail est malade !

Yves MOULIER (économiste) a expliqué que durant ces cinquante dernières années, la connection entre revenu et travail n'a cessé de se distendre. Aujourd'hui, parallèlement à une économie informelle (sous-traitance, travail au noir), un salariat dit « atypique » se développe : chômeurs de longue durée, précaires, stages en tous genres. Le système étant bâti pour ne couvrir que des salariés « typiques », des pans entiers de droits s'effondrent...

Michèle COLIN (sociologue) a évoqué le refus obstiné des organisations syndicales de reconnaître les travailleurs précaires comme des sujets productifs pouvant avoir des revendications propres : « faire payer la précarité » notamment (exemple de Caen). Cantonnés dans leur logique du droit à l'emploi, les syndicats, en niant la précarité, nient les précaires. Or, par l'éclatement des entreprises, des formes juridiques des embauches, la sous-traitance, le patronat contrôle la mobilité en multipliant les statuts, installe la précarité... Les U.L. et U.D. pourraient corriger le tir...

Le troisième jour, les représentants des associations de chômeurs ont souligné les difficultés pour les chômeurs et précaires de faire reconnaître leurs droits... L'idée d'un guide reprenant les droits des chômeurs et précaires a été émise. L'importance d'identifier l'adversaire et de construire une identité collective se dessine au fil des échanges, avec un même objectif, celui d'aboutir à **un revenu garanti pour tous**. Parce que c'est un droit, il doit être obtenu sans contrepartie. Parce qu'un chômeur, un précaire, ne se nourrit pas, ne se loge pas, ne se soigne pas à demi-tarif, ce revenu doit être égal au SMIC. Au-delà le salaire social est un enjeu politique permettant de rassembler et d'unifier... L'ordonnance du 17 juillet 1987 est une atteinte considérable aux droits des chômeurs, elle permet, entre autres, de radier de la liste des demandeurs d'emploi toute personne refusant un emploi, une formation, ne répondant pas à la deuxième convocation de l'ANPE, ou bien encore pour absence ou insuffisance d'actes « positifs » de recherche d'emploi... radié on se retrouve hors statut et sans droit. C'est pourquoi une campagne nationale contre les radiations aura lieu, elle intégrera le refus de toute formation ou emploié rémunéré en dessous du SMIC. Le point fort de cette campagne aura été le 23 mars, avec des actions (occupations d'ANPE, de DDTE).

Rose-Marie AGOSTINO

(1) 53, avenue des Gobelins, 75013 Paris. Tél. (1) 45.43.86.22.

STRATEGIES SYNDICALES A L'ITALIENNE

Prendre des nouvelles du mouvement syndical italien est toujours très utile.
En matière de démocratie (conseils d'usine, pluralisme des sensibilités) ou d'unité (fédérations interconfédérales), ce syndicalisme suscite l'intérêt, voire l'envie. Mais en même temps, la crise est pour tout le monde et les syndicats italiens n'y échapppent pas.
On retrouve donc chez eux les mêmes enjeux revendicatifs (garantie ou non du pouvoir d'achat, flexibilité des horaires) et institutionnels (négocier avec qui, comment, à quel niveau?) que dans notre pays.
On peut y retrouver aussi les mêmes pièges, les mêmes choix parfois difficiles.
Dans l'entretien que nous a accordé Bruno Trentin, nous avons voulu expliciter ces enjeux et ces pièges. Faute de temps, nous n'avons pu approfondir un aspect de l'actualité : le développement, chez les salariés des transports publics et les enseignants (voilà qui nous rappelle quelque chose...) de comités de base extra-syndicaux, les COBAS, à l'origine d'actions très combatives ces derniers mois, et qui critiquent vivement les stratégies des syndicats. Il faudra y revenir.
On notera sans doute avec intérêt, chez Trentin, le souci de repérer les convergences – et divergences – avec d'autres grands syndicats en Europe. Ce type d'exploration nous paraît essentiel et une revue comme la nôtre se doit d'y contribuer.
Cet entretien avec un dirigeant national de la CGIL, mais aussi l'article sur le temps de travail en RFA (dans ce même numéro) marquent une volonté de ne pas circonscrire le débat dans des problèmes « franco-français ».

Grand entretien avec Bruno Trentin, Secrétaire National de la CGIL

Collectif : Qu'est-ce qui, d'après toi, caractérise les relations professionnelles en Italie ?

Bruno TRENTIN : Il y a indiscutablement des convergences avec ce qui se passe dans d'autres pays européens. Mais les différences nationales subsistent, à cause des systèmes socio-économiques différents, des traditions politiques, etc.

Ainsi notre système prévoit un terrain de négociation à l'échelle inter-confédérale, sur des problèmes qui concernent l'ensemble des travailleurs, et cela non seulement avec les organisations patronales, mais aussi avec le gouvernement sur sa politique économique et sociale.

Mais il y a aussi un terrain de négociation nationale pour les grands syndicats catégoriels (c'est-à-dire des négociations et des conventions par branche ou par secteur), un autre au niveau de l'entreprise, un encore, dans certains cas, au niveau du groupe industriel et enfin un niveau de négociation dans le territoire.

Donc : cinq niveaux de négociation qui ne sont sont pas alternatifs l'un par rapport à l'autre, mais complémentaires (ce qui est sans doute une particularité de ce système).

Comment cela a-t-il évolué ces dernières années ?

B.T. : Le système a connu une torsion assez forte au début des années 80 : une organisation très centralisée de la négociation a prédominé à cette époque, avec la participation directe de l'Etat et du gouvernement. Sans que les autres niveaux de négociation aient été formellement remis en cause, ils se sont retrouvés en quelque sorte « desséchés », surtout au niveau de l'entreprise ou au niveau territorial.

Mais le système de base, à cinq niveaux, même s'il doit certainement évoluer, s'adapter, ne s'est quand même pas dissous et n'a pas laissé place à un terrain vague. Déjà, en 1987, il y a des conventions de branche ou de secteur qui ont été conclues sans aucune intervention ni du gouvernement ni des confédérations. C'était une première récupération de pouvoir contractuel. Il y en a une autre à présent, au niveau de l'entreprise. Dans des entreprises moyennes, des négociations sont en cours, dans beaucoup de cas elles ont abouti à des accords assez rapides. Dans les mois qui viennent, nous aurons une épreuve plus difficile et plus significative : celle des négociations dans les grandes entreprises, à commencer par la Fiat.

Et les relations syndicats-gouvernement ?

B.T. : Là aussi il y a une certaine reprise. En 1987, notamment en début d'année, il y a eu une confrontation bilatérale entre les syndicats et le gouvernement, une confrontation autonome, c'est-à-dire qu'elle n'a pas donné lieu, comme cela avait été le cas en 1983 et 1984, à une espèce de concertation tripartite avec le patronat qui avait abouti à bloquer tout le système.

Une « légitimation par le haut » à la place d'une représentativité réelle...

Pourquoi la CGIL était-elle hostile à ce genre de négociation tripartite : syndicats-patronat-gouvernement ?

B.T. : Cette expérience de négociation centralisée tripartite a commencé en fait en 1982, sous l'impulsion – c'est très révélateur – du patronat, en particulier de la confédération de l'industrie (Confindustria). Il s'agissait, pour le patronat, de remettre en cause l'accord sur l'échelle mobile, qui en fait protège les salaires réels de tous les salariés, y compris les fonctionnaires – puisque traditionnellement la fonction publique suit les résultats des négociations du privé.

L'objectif principal de la Confindustria était, non pas tellement de réduire l'échelle mobile en soi, mais de contraindre les syndicats à une négociation centrale sur l'ensemble de la politique des salaires. A mon avis, l'erreur des syndicats, dès 1982, a été d'accepter ce terrain, en imaginant que c'était la seule solution possible. C'est ainsi qu'on a abouti à l'accord de 1983, qui a concerné en partie l'échelle mobile, mais qui, dans une logique tout à fait compréhensible, a fini par porter sur tout un ensemble de questions plus générales, qui devaient engager, soit les organisations de travailleurs, soit les organisations patronales, soit l'Etat.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PATRONALES EN ITALIE

CGIL : la plus importante des trois grandes confédérations syndicales, avec 4,6 millions d'adhérents, ce qui représente plus de la moitié de l'ensemble des syndiqués (le taux de syndicalisation est en chute depuis 1980, sans que le rapport de force entre confédérations soit modifié). La majorité des responsables sont communistes, il y a une forte minorité (environ un tiers) de socialistes et une petite minorité, fort active dans certaines régions, de militants d'extrême-gauche.

CISL : la seconde centrale syndicale, avec 3 millions d'adhérents, représente la tradition catholique. Certains dirigeants ont conservé des liens avec la Démocratie chrétienne, il y a une minorité de militants de gauche.

UIL : la plus petite et la plus conservatrice (1,3 millions d'adhérents), à tendance social-démocrate et républicaine.

En 1971, les trois confédérations se sont regroupées au sein d'une « **fédération** » **unitaire CGIL-CISL-UIL** qui s'est dissoute en 1984.

Confindustria : la plus grande organisation patronale, regroupe le patronat de l'industrie privée. D'autres confédérations représentent les entreprises privées des autres secteurs : Confcommercio, Confagricoltura, etc.

Intersind et **ASAP :** Les deux grandes confédérations patronales des entreprises publiques, représentant essentiellement le groupe IRI (sidérurgie-mécanique) d'un côté, et les groupes ENI et EFIM (énergie-chimie) de l'autre.

Lorsqu'il a été question d'un deuxième accord de ce type, l'opposition de la CGIL portait-elle seulement sur la forme (grande négociation centralisée) ou aussi sur la logique de ce type d'accord : ce que certains ont appelé l'« échange politique », un peu ce que les américains nomment « concession bargaining » (marchandage avec concessions...)?

B.T. : Un peu les deux, je crois. Mais cette logique est tout de même différente de celle du « concession bargaining » que tu viens d'évoquer. Je ne suis pas, pour ma part, scandalisé à l'idée d'accords qui ne comportent pas uniquement des conquêtes pour les travailleurs. Il y a parfois des circonstances où certaines conquêtes peuvent être rediscutées, soit compte tenu du rapport de forces, soit pour pouvoir déplacer le pouvoir de négociation sur de nouveaux terrains.

Ce n'était donc pas cette idée de « concession » qui constituait le piège principal de cette logique d'échange politique dans laquelle nous étions pris. C'est surtout qu'il s'agissait d'échanger le pouvoir de négociation des syndicats à la base (pouvoir auquel il nous fallait renoncer) contre une légitimation du syndicat comme unique partenaire de négociation pour l'Etat et le patronat. Comme si l'Etat consolidait publiquement le rôle des confédérations, à titre de compensation pour un affaiblissement de fait de leur capacité d'intervention! En somme, une « légitimation par le haut » à la place d'une représentativité réelle...

Donc, le principal motif de refus, pour la CGIL, n'était pas la réduction de l'échelle mobile?

B.T. : Je dirai que c'était là le moindre des défauts de cet accord. La rupture a en fait eu lieu sur une question de contenu et une question de méthode. Sur le contenu : l'accord prévoyait une négociation centrale annuelle pour évaluer avec le patronat la dynamique réelle des prix et donc soumettre l'échelle mobile à une adaptation annuelle, négociée, par rapport à l'inflation. J'ai expliqué tout à l'heure les dangers d'un tel engagement, notamment la destruction des capacités de négociation dans l'entreprise. Et sur la méthode : nous avions proposé une consultation des travailleurs intéressés et nous avions déclaré nous en remettre aux résultats de cette consultation – considérant que sans cela nous n'avions pas de mandat clair dans une telle négociation. Et sur cela ausssi, nous nous sommes heurtés à un refus.

Il y a plus grave : on aurait pu au moins s'en tenir à la signature de cet accord séparé (avec les confédérations autres que la CGIL) et en confier l'évaluation aux travailleurs de chaque entreprise, comme cela s'était passé même aux périodes les plus dures de la division syndicale. Or, cet accord séparé a été transformé en décret-loi. Ainsi, l'Etat, non seulement intervenait pour la première fois par décret-loi sur la politique des salaires, mais en plus soutenait ainsi un accord séparé, donc soutenait certains syndicats contre d'autres.

Toi qui as été un protagoniste de l'unification syndicale, tu as dû vivre particulièrement douloureusement cette période...

B.T. : Oui, bien sûr. Mais heureusement, les rapports entre confédérations se sont améliorés très nettement dès la fin de 1985. Elles ont repris leurs discussions sur une plate-forme commune, à propos toujours d'échelle mobile, mais cette fois sur une base très nette, excluant toute négociation tripartite, et recherchant à négocier d'un côté avec le gouvernement sur la politique fiscale et économique, de l'autre avec le patronat sur le système d'échelle mobile, la reprise des négociations décentralisées, etc. D'où l'accord de 1986, sans participation du gouvernement. Et, j'en ai déjà parlé, le renouvellement des conventions collectives en 1987, toujours sans intervention étatique.

Dans ce contexte, les relations interconfédérales se sont à la fois améliorées et systématisées (disparition des plateformes séparées, des accords séparés).

Ces relations plus unitaires ont-elles favorisé une mobilisation?

B.T. : Bien sûr. Par exemple au moment de la loi financière, que le gouvernement avait présentée l'an dernier. Il y a eu une grève générale en novembre et de grandes manifestations nationales, qui ont pesé très nettement, même sur le débat parlementaire. Il y a eu aussi une manifestation de retraités à Rome, suivie d'une espèce de « piquet permanent » tenu par des milliers de retraités pendant la discussion de la loi de finances en matière de Sécurité sociale. Et encore la manifestation du 6 février 1988, pour la réforme fiscale et la réforme des contributions sociales.

La « blessure » de 1984 a donc été totalement effacée?

B.T. : Je ne dirais pas cela. Il reste des opinions divergentes sur cette période et surtout sur la possibilité de pratiquer à nouveau une politique de cette nature. Pour le moment, il y a un accord sur la non-opportunité de cette politique, mais pas un accord de fond, sur la culture syndicale en quelque sorte, qui devrait inspirer la représentativité du syndicat et son pouvoir de négociation.

Quelles ont été les conséquences de cette période de crise sur les conseils d'usine?

B.T. : Bon an mal an, les conseils ont été la seule structure unitaire à résister dans cette tempête. Avec de nombreuses difficultés, bien sûr. Dans certains cas,

le conseil continuait à fonctionner, par la volonté de la majorité des délégués – mais pas celle de *tous* ces délégués, donc pas celle de certaines organisations syndicales. Dans cette situation, il y a des conseils dont l'existence a été prolongée, sans renouvellement, pendant parfois sept ou huit ans, ce qui est une absurdité et aboutit souvent à leur paralysie.

Ces conseils continuaient tout de même à occuper le terrain de la négociation dans l'usine ?

Les conseils ont été la seule structure unitaire à résister dans cette tempête

Sont-ils élus sur les mêmes bases que par le passé ?

B.T. : Pas exactement. Nous adoptons à présent une sorte de compromis entre la logique de la représentativité générale et la logique d'organisation : entre la moitié et le tiers des délégués – selon les cas et les secteurs – sont élus par les adhérents de chaque organisation syndicale ; et les autres, donc entre la moitié et les deux tiers, sont élus par l'ensemble des travailleurs, sur listes ouvertes, comme par le passé : c'est-à-dire indépendamment de l'affiliation (ou de la non-affiliation) syndicale des candidats et des électeurs.

Vous avez conservé le principe de l'élection par « groupe homogène » ?

B.T. : Du groupe ou de la zone homogène. Selon les cas, ce sera un atelier ou une partie seulement ou un peu plus, cela dépendra de l'organisation de la production. Simplement, comme je viens de l'expliquer, une partie seulement des élus sont concernés par ce système, puisque de leur côté les syndicats se répartissent entre le tiers et la moitié des délégués.

Quel est l'intérêt de cette présence des syndicats « en tant que tels » dans les conseils d'usine ?

B.T. : C'est un compromis qui a permis d'éviter que les autres confédérations ne reconstruisent des sections syndicales pour négocier dans l'entreprise.

B.T. : Oui, mais leur capacité d'initiative était en baisse et davantage encore celle des délégués qui les composent. C'est pour cela que nous avons recherché à tout prix, au niveau des syndicats de branche et des confédérations, un accord pour le renouvellement de ces conseils, pour les légitimer à nouveau vis-à-vis des travailleurs. Tâche longue et difficile, qui a abouti à des accords dans la métallurgie, puis dans la chimie, etc., et maintenant le renouvellement des conseils a commencé.

L'important était que ce rôle de négociateur à la base demeure celui du conseil d'usine.

Il vient d'y avoir l'élection du conseil d'usine de Fiat-Mirafiori. Comment cela s'est-il passé ?

B.T. : Il y a eu une participation au scrutin, d'une ampleur inespérée : plus de 90 % de votants, dans un établissement de 15.000 travailleurs aujourd'hui, avec des effectifs qui ont diminué de près de 20.000 en cinq ans, avec aussi une discrimination syndicale très forte de la part du groupe Fiat, la restauration de rapports très autoritaires dans tous les lieux de travail, la multiplication des interventions directes de l'entreprise dans les rapports de travail, notamment la multiplication des augmentations individuelles de salaire, même pour les catégories professionnelles les plus basses.

Dans ce contexte, on aurait pu s'attendre à une forte abstention : découragement, crainte de représailles diverses, etc. La FIOM-CGIL se serait très logiquement retrouvée pénalisée, du fait que la plupart de ses dirigeants ont été expulsés de l'entreprise par la politique de « licenciements silencieux » de la Fiat ces dernières années. Pour toutes ces raisons, 10 % seulement d'abstention, c'est une très grosse surprise, qui aura sûrement des conséquences importantes.

Venons-en au contenu des revendications et accords. Quelle est l'opinion des syndicats italiens et d'abord de la CGIL, sur le problème de la flexibilité ?

B.T. : Il faut d'abord s'entendre sur les mots. Il y a une mésentente entre syndicats et patronats, dans tous les pays je crois, et certainement en Italie, sur ce qu'est la « flexibilité ».

Pour le patronat, c'est le droit, pour les directions d'entreprise, de pouvoir utiliser la main-d'œuvre à sa guise, une fois établie sa rémunération. Donc, sans contrôle ni limite en matière d'horaires, de déplacements dans l'entreprise, d'attributions professionnelles de chacun et même d'emploi : mobilité d'une entreprise à une autre et même... « mobilité » entre travail et chômage.

La seule contrepartie que les patrons proposent est une contrepartie salariale. « Nous payons, mais une fois que nous avons payé, nous avons la liberté de décision ! » C'est pour cela qu'il y a là-dessus une divergence insurmontable avec les syndicats ; c'est une question de pouvoir : qui décide de l'utilisation de la force de travail ?

Ce n'est donc pas une divergence a priori sur la nécessité d'une utilisation flexible du travail ?

B.T. : Non. Les transformations technologiques, qui sont largement dues à l'action des syndicats eux-mêmes, sont porteuses de flexibilité. Elles demandent des prestations variées, de la part du travail, dans l'utilisation des machines, des systèmes d'information. Ces mutations et aussi les transformations économiques et sociales, les nouveaux rapports entre la production et le marché, mettent en cause les vieilles rigidités dans l'organisation du travail, rigidités que nous avons bien connues et combattues : l'organisation taylorienne notamment.

Mais tout cela remet en cause aussi les « contre-rigidités » que nous avions imposées, nous les syndicats, dans une stratégie de défense tout à fait légitime : limites aux variations d'horaires, blocage ou refus des heures supplémentaires, verrouillage des cadences, etc.
Aujourd'hui, le taylorisme est remis en cause, nos stratégies défensives doivent l'être également. Les syndicats et l'ensemble des travailleurs ont intérêt, non à s'opposer à la flexibilité, mais à la gouverner, la prévoir et la gérer. Et voilà le nouveau terrain de conflit avec le

« *Le syndicat ne vous représente plus. Traitons directement.* »
« *Bon. Rendez-vous demain matin, à six heures, derrière le stade San Siro.* »
(Dessin paru dans "R", hebdomadaire de la C.G.I.L.)

LES CONSEILS D'USINES

Lors des luttes ouvrières de 1968-1969, les assemblées de travailleurs avaient commencé à élire, de façon spontanée, des délégués qui pouvaient être ou non des militants syndicaux. Par la suite, les syndicats avaient non seulement reconnu ces pratiques, mais considéraient ces délégués et leurs regroupements, les « conseils d'usine », comme la structure de base de la nouvelle confédération unitaire à créer (mais qui, de fait, n'a jamais vu le jour). Les conseils d'usine prenaient ainsi la place des anciennes « commissions internes » (équivalents des CE) et furent progressivement reconnus par les directions d'entreprises comme interlocuteur unique. Dans la pratique, la majorité des délégués étaient en fait des militants syndicaux. Dans certains conseils d'usines, aux délégués de base se rajoutaient quelques délégués désignés par les syndicats ou cooptés. Suite à l'éclatement de l'unité syndicale en 1984, ces conseils n'ont pas été renouvelés. En février 1987, CGIL, CISL et UIL ont instauré une commission commune dont les travaux ont servi de base à la conclusion d'accords inter-fédéraux sur les nouvelles modalités d'élection des délégués.

Le premier de ces accords a été signé et approuvé en janvier 1988 par les trois fédérations des métaux FIOM-CGIL, FIM-CISL et UILM-UIL. En application de cet accord, c'est dans la grande usine d'Italie, la FIAT-Mirafiori qu'a eu lieu le premier renouvellement des délégués, le 19 février 1988. Le taux de participation lors de ces élections a été de 90,7 %. La FIOM-CGIL a pu conserver sa première place avec 50 % des voix et 52 % des délégués élus. L'UILM-UIL (34 % des voix) et la FIM-CISL (17 %) occupent respectivement la deuxième et troisième place. Il semble que l'UILM-UIL ait pu profiter localement du soutien du puissant syndicat-maison FISMIC (la nouvelle appellation de l'ancien SIDA).

patronat : celui-ci n'a aucunement l'intention de co-gérer la flexibilité avec les syndicats.

C'est là une analyse de la flexibilité qui est assez différente, je crois, de celle des syndicats allemands, par exemple (notamment l'I.G. Metall). Pourquoi cette spécificité italienne ?

B.T. : Dans le modèle italien, le « travail décentralisé » (les petites unités, voire le travail à domicile) a joué un rôle un peu équivalent à celui de la main-d'œuvre immigrée dans d'autres pays d'Europe. Cela nous a amené à évaluer assez tôt certains changements dans l'organisation industrielle, et à constater que, contrairement à ce que nous avions cru au début, ces changements ne signifiaient pas forcément des régressions.

Nous avons combattu, par exemple, le retour à des formes d'exploitation pré-industrielles, de salaire familial dans le travail à domicile, etc. Mais nous avions sous-estimé le fait que cette décentralisation pouvait donner naissance à un nouveau modèle d'organisation industrielle, un système d'« entreprises-réseaux », une nouvelle division sociale du travail, avec une large utilisation des nouvelles technologies. C'est une expérience qui nous a amenés à repenser certaines de nos analyses sur la flexibilité.

N'y a-t-il pas aussi, par rapport à d'autres pays européens, des différences dans les traditions syndicales ?

B.T. : Si, certainement. Si l'on considère comme intouchable le modèle social et culturel que constitue la semaine courte, on est obligé de considérer l'évolution actuelle vers des temps plus flexibles comme une régression. Mais moi je pense depuis longtemps, c'est justement une question de tradition, que ce modèle n'est pas du tout idéal. Le fait d'avoir misé sur des semaines courtes au lieu des journées courtes est surtout un héritage des grandes concentrations urbaines, d'une idéologie des classes moyennes : ce n'est pas un hasard si le week-end a fait ses débuts, en Italie, dans les banques, puis dans la fonction publique. Il n'y a pas là l'expression d'une tradition autonome ou d'une culture ouvrière.

Le problème essentiel reste bien celui de travailler moins, d'avoir réellement une vie hors travail et même des possibilités d'étude, d'enrichissement culturel, tous les jours et pas seulement une fois par semaine.

Et puis, nous devons ménager des compromis avec les nouvelles contraintes technologiques et économiques. Je donne toujours, dans les discussions avec mon ami Steinkühler, l'exemple de « sites intégraux » de la sidérurgie allemande ou des productions chimiques, dont on ne peut pas interrompre le fonctionnement ; il faut bien que les travailleurs y soient jour et nuit, et remanient par conséquent leurs modèles d'horaires et de temps libre. Et cela pourrait être vrai partout où les investissements industriels demandent des temps d'amortissement très rapides.

Y a-t-il déjà des accords qui comportent des clauses sur l'extension des périodes travaillées ?

B.T. : Oui. Et j'ajoute que les possibilités d'emplois que peut ouvrir la réduction des heures travaillées par chacun sont désormais liées à la possibilité d'augmenter l'exploitation de la capacité productive. C'est ainsi que dans le textile, nous avons négocié des réductions des horaires journaliers, avec une augmentation du nombre des équipes, en acceptant la possibilité de travailler le samedi et parfois même le dimanche. Dans certains de ces systèmes, il y a du travail tous les jours de la semaine, mais avec une moyenne de trente heures par personne, et bien sûr au moins un jour et demi de repos hebdomadaire pour chacun (pas toujours le samedi et le dimanche) et une journée de travail très réduite. Mais le modèle le plus répandu, c'est celui des « 6 × 6 » : 6 heures de travail sur trois équipes, 6 jours par semaine. Bien sûr, cela touche, une fois par mois, le tabou du samedi.

On en revient donc à cette idée d'une « cogestion des mutations technologiques ». Pour les syndicats italiens, n'est-ce pas une nouveauté ?

B.T. : Le terme de « cogestion » traduit très mal la « Mitbestimmung » des Allemands, d'où de fréquentes confusions. Parler de « co-décision » serait plus approprié. C'est à cette idée de « co-décision » que renvoient, à mon avis, les récents accords conclus en Italie dans le secteur public industriel. Plutôt qu'au modèle allemand, cela renvoie à celui des Suédois : c'est le syndicat qui est le « sujet » de la co-décision, et non une instance parallèle aux syndicats, comme les délégués élus dans les conseils de surveillance de la Mitbestimmung. C'est le syndicat et l'entreprise qui mettent en place un système d'informations et de négociations « préventives », qui souvent permettent d'éviter des conflits inutiles, des conflits nés, comme c'est fréquemment le cas, d'une méconnaissance par chaque partie (syndicats, employeurs) des intentions de l'autre partie. D'où aussi les « clauses de refroidissement », contenues dans ces accords, prévoyant l'intervention de commissions chargées d'émettre un avis sur les divergences entre les deux parties et sur la politique industrielle. Après quoi, et c'est essentiel, l'autonomie des deux parties reste entière, donc aussi la possibilité de régler la question par le conflit.

Un des objectifs de ce système de « co-décision » était de mieux gérer, donc, les problèmes de l'emploi, par une programmation à l'avance, et par des interventions pour la création d'emplois nouveaux. Quel bilan peut-on en tirer, après trois ans d'expérience ?

B.T. : Comme toujours, entre les normes et l'application réelle, il y a un écart énorme. Mais il ne faut pas être trop pessimiste. Trois ans, c'est encore peu pour donner un jugement définitif sur cet accord, qui a encore des potentialités intéressantes. Ces potentialités doivent, à 90 %, être encore expérimentées. Comment on pouvait s'y attendre, la réaction de beaucoup de managers à cet accord a été simplement... d'éviter de l'appliquer. Même au sommet des grands groupes publics, il y a eu des faits éclatants : des fusions, concentrations, ventes d'entreprises, où l'accord a été appliqué de façon formelle et mystificatoire, puisqu'on a averti le syndicat un jour avant d'avertir les journaux (et, quelquefois, le jour même) !

LE "MODELE IRI" ET LA COGESTION ALLEMANDE

Les syndicats italiens se sont toujours refusés à l'introduction de procédures de concertation dans l'entreprise selon le modèle allemand de « cogestion », à laquelle ils ont opposé la notion de « contrôle » (des conditions de travail, etc., sur le lieu de travail). De l'autre côté, les directions d'entreprise se sont longtemps opposées à toute ingérence syndicale dans les décisions essentielles de la gestion (l'investissement). Ce n'est qu'en 1976 qu'elles ont consenti, dans une convention nationale, à fournir périodiquement, dans les entreprises de plus de 200 ou 300 salariés, des informations sur les investissements, restructurations, changements techniques, etc. Ce système, qui ne prévoyait aucune obligation de consultation, n'a fonctionné correctement que dans quelques grandes entreprises, principalement des entreprises avec participation publique.

De véritables droits de consultation et de concertation n'ont été introduits que dans l'accord entre le holding public IRI et les trois confédérations CGIL, CISL et UIL du 18 décembre 1984. Ensuite, des accords analogues ont été conclus avec les deux autres holdings publics ENI et EFIM. L'innovation la plus importante est ici la création de « comités paritaires consultatifs » (directions-syndicats) à tous les niveaux de chaque holding (entreprise, secteur, région, etc.) et de certaines procédures destinées à prévenir et résoudre des conflits.

Bien que ce système semble se rapprocher du modèle allemand de la « cogestion », il faut retenir deux différences essentielles. D'abord, les directions sont confrontées directement aux représentants du syndicat et non pas à des instances parallèles et autonomes comme c'est le cas pour les « conseils d'entreprise » et certains représentants des salariés aux conseils de surveillance dans les grandes entreprises en RFA. En Italie, il s'agit d'instances paritaires, donc de véritables négociations. Les clauses d'obligation de paix (sans grève) ne sont que suspensives (au maximum pour quelques jours), et non pas absolues comme dans la cogestion allemande.

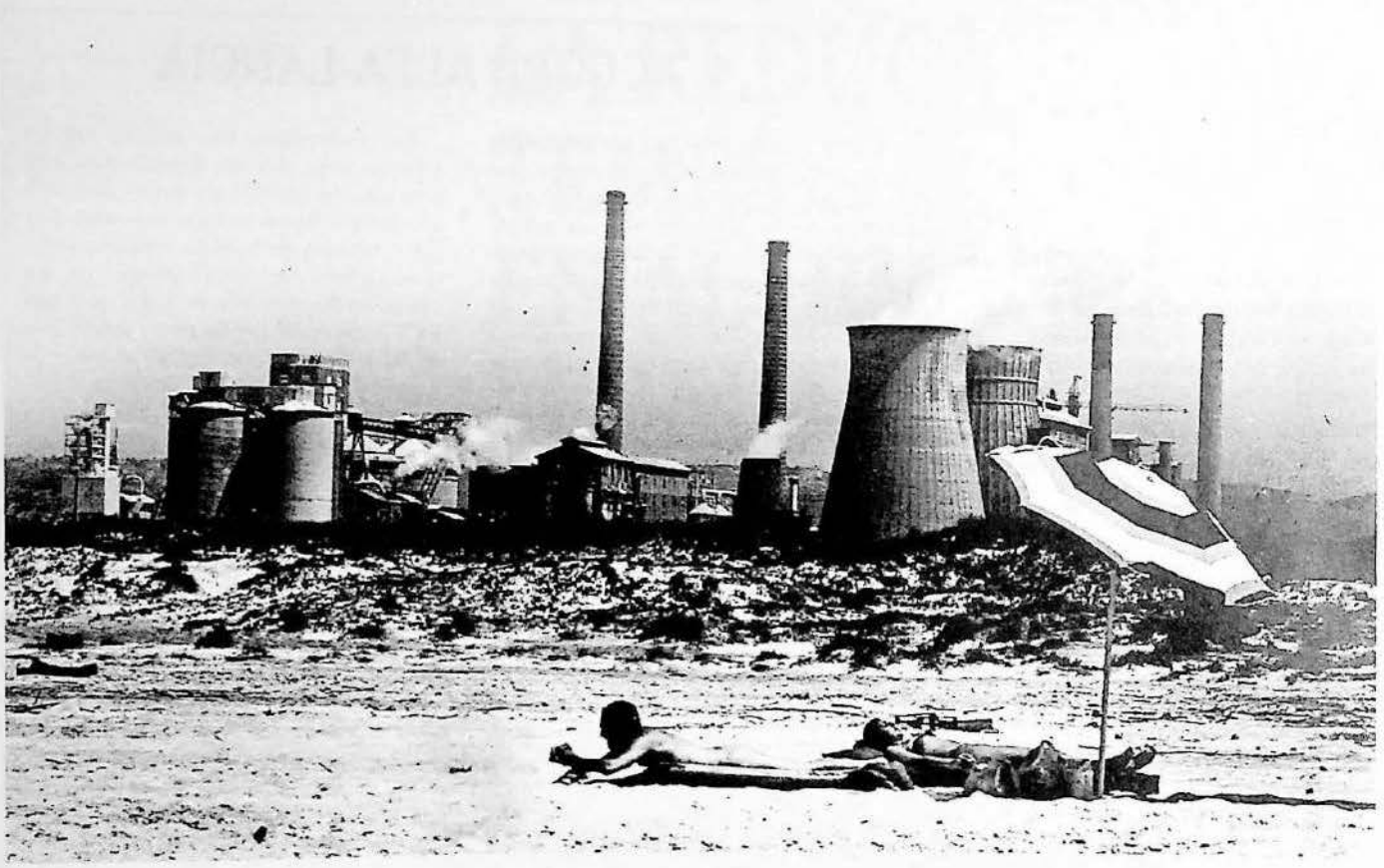

Et les initiatives pour l'emploi?

B.T. : Il y a eu, bien sûr, des régions (je pense à la Ligurie, à la Campanie) où se sont tenues des rencontres, des négociations, pour définir des initiatives alternatives dans la métallurgie, la chimie, l'énergie. Mais sans résultats tangibles pour l'instant.

L'épreuve la plus importante va être, à présent, la programmation des restructurations dans la sidérurgie. Nous avons discuté, et continuerons à discuter, avec les entreprises d'Etat, sur un plan de restructuration que nous désapprouvons complètement. Non parce qu'il pose des problèmes de réduction d'emploi – ce qui est incontournable, vu la conjoncture en Europe – mais à cause des solutions avancées dans ce plan. Il faut s'attendre à de nouveaux conflits, à de nouvelles négociations. C'est là qu'on verra si le « protocole d'IRI », dont ce sera le vrai baptême du feu, permet une confrontation entre parties sociales sur des bases nouvelles, ou si c'est purement et simplement un contrat formel.

L'avenir des jeunes n'est ni dans les fast food ni dans les « poney express »

Alors, face au problème de l'emploi, quel doit être le rôle de l'Etat? Et celui des contre-propositions syndicales?

B.T. : Le problème de l'emploi est de plus en plus inséparable de la qualité de l'emploi et de la qualité du travail. Pour n'avoir pas assez fait ce rapprochement par le passé, nous avons subi des échecs. La politique de l'emploi doit donc assurer à chaque travailleur un emploi à un certain niveau de professionnalité, de qualité, de réalisation de soi-même. Les travaux temporaires, déqualifiés, les postes précaires du secteur tertiaire, ne peuvent être considérés comme une solution. C'est pourtant celle que le gouvernement italien soutient depuis des années et que nous essayons de contenir et de combattre. L'avenir des jeunes n'est ni dans les fast food ni dans les « poney express » qui transportent le courrier à motos. Cela peut être des solutions temporaires, à réglementer, mais pas des perspectives durables.

Que proposez-vous d'autre?

B.T. : La situation du chômage en Italie est plus déséquilibrée qu'elle ne l'a jamais été. Le Nord est presque à un niveau de chômage-plancher, « physiologique ». Tandis que le Sud concentre, je crois, 65 % du chômage italien et les perspectives sont telles qu'au début des années 90, ce sera 90 % du chômage italien qu'on retrouvera dans le Sud.

Donc, il y a d'un côté un problème de « job-creation », de promotion d'entreprises, dans les grands domaines de l'Etat social : éducation, écologie, sécurité, santé, aménagement du territoire.

Il s'agit de promouvoir des entreprises qui offrent un emploi qualifié et permanent aux nouvelles générations. Il faut un Etat social qui devienne créateur d'emploi et pas seulement d'assistance.

Il y a aussi le problème d'un emploi temporaire qui soit en même temps une transition vers un emploi qualifié, donc d'occuper des jeunes à des travaux d'utilité collective, en leur donnant en même temps une formation professionnelle qui les fortifie pour une recherche d'emploi.

Vous avez aussi des exigences en matière de grands travaux collectifs ?

B.T. : Oui. Nous voulons rediscuter toute l'organisation du travail dans les travaux publics, l'aménagement du territoire, les grands services, les grandes infrastructures, les transports collectifs. Nous revendiquons une organisation sur plusieurs équipes, à la limite jour et nuit, le samedi et le dimanche. Parce que, pour en revenir aux discours sur la flexibilité, nous pensons que la construction d'un hôpital, à cause de l'urgence sociale et humaine, a au moins autant de valeur que la sauvegarde de nos hauts-fourneaux. Pareil pour la construction d'une digue, d'une voie ferrée. Cela pourrait représenter une solution non artificielle, non « d'assistance », pour embaucher beaucoup de chômeurs. Surtout si ces créations d'emplois s'accompagnent d'une activité de formation, d'investissement sur l'homme.

Et pour la bataille de l'emploi au sein des entreprises ?

B.T. : Je l'ai dit, nous voulons miser sur la qualité du travail, conquérir un nouvel espace de négociation là-dessus. Par exemple, pour le droit à une formation permanente. Ou pour les contrats de solidarité : lorsqu'il est question de réduire les effectifs, nous recherchons la possibilité de réduire les horaires ; et, pour les travailleurs anciens, au lieu de les évacuer en pré-retraite (solution de facilité... qui ne résoud rien, puisque les pré-retraités cherchent aussitôt un autre emploi, parce qu'ils veulent exister et non survivre), nous pensons qu'on peut leur proposer un travail à mi-temps ; cela permet de maintenir d'autres travailleurs dans l'emploi, parfois d'embaucher des jeunes.

L'ACCORD ALFA-LANCIA

Après le rachat à l'IRI par la Fiat des usines Alfa-Romeo (pour empêcher leur vente à Ford), la direction de la Fiat avait décidé de les fusionner avec sa propre filiale Lancia. En vue de la restructuration de ce nouvel ensemble, elle a signé en mai 1987 un accord avec les trois fédérations syndicales de la métallurgie, rompant ainsi une pratique de confrontation et de non-négociation initiée lors des « événements » d'octobre 1980 à Turin (l'accord de mars 1986 sur la réintégration de 5 500 ouvriers mis en chômage technique peut cependant être considéré comme un précédent).

L'accord prévoit une réduction des effectifs en quatre ans de 33 000 à 28 000 sans licenciement, grâce à une combinaison de préretraites, démissions et mises en chômage technique transitoires. De plus, 6 000 travailleurs actuellement au « chômage technique » seront progressivement réintégrés. Un plan d'investissement dans de nouveaux produits et d'innovation technologique seront appliqués sous contrôle syndical.

En contrepartie, les syndicats ont dû souscrire à des objectifs d'augmentation de la productivité (38 % en quatre ans) et à une certaine harmonisation des salaires et des conditions de travail qui impliquaient dans certains cas un alignement sur les conditions les plus basses. C'est ainsi que les « groupes de production » autonomes qu'Alfa-Romeo avait introduits selon le modèle Volvo seront supprimés et le travail à la chaîne rétabli.

Suivant les nouvelles pratiques syndicales, l'accord a été soumis à l'approbation des travailleurs concernés en mai 1987. Il n'a recueilli que 9 760 votes positifs contre 9 688 votes négatifs et 288 votes blancs (taux de participation : 89 %). En fait, certaines usines du Sud avaient massivement voté contre. Il semble que les votes négatifs émanent surtout des salariés assignés aux tâches les moins qualifiées, mais aussi des secteurs syndicalement les plus actifs de certaines usines du Nord. Les ouvriers au « chômage technique » se sont massivement abstenus.

Dans beaucoup de ces exemples, il s'agit, non de créer des emplois, mais de les sauvegarder (ce qui est déjà un objectif considérable). Mais dans certains cas – comme récemment l'accord conclu chez Alfa-Lancia –, on peut s'inquiéter de voir qu'en échange de garanties pour l'emploi le syndicat a beaucoup concédé sur des acquis antérieurs en matière de conditions de travail...

B.T. : Je n'ai pas là-dessus un jugement aussi tranché. Cet accord a été réalisé dans un rapport de forces donné, il reflète ce rapport de forces. Et puis, même si l'accord est unitaire, les divers syndicats de la métallurgie ont eu une approche très différente tout au long de la négociation.

C'est vrai que l'accord met en cause des acquis formels et même certaines expériences importantes, comme les « groupes de production » chez Alfa-Romeo. Mais il ne remet pas en question le pouvoir contractuel sur l'organisation du travail. On repart à zéro, mais avec le pouvoir de vérifier, par expérience, l'organisation du travail la mieux adaptée à la nouvelle entreprise (qui naît de la fusion Alfa-Lancia) et aux nouveaux modèles et produits qu'elle va lancer.

Et la gestion de cet accord ne va pas sans mal pour la firme. On a beaucoup insisté sur le fait que l'accord n'a recueilli l'approbation que d'une courte majorité de travailleurs. Ceux de l'usine de Naples étaient majoritairement contre. La majorité qui a décidé pour toute l'entreprise était celle de la section Nord, à Arese près de Milan. Eh bien, je trouve très significatif qu'au cours des six derniers mois, une série d'actions syndicales à Alfa-Nord ont justement visé à contester la gestion de l'accord.

L'enjeu essentiel est donc le droit, pour le syndicat, d'intervenir pour la détermination des cadences, des temps et même de la distribution de la force de travail dans l'entreprise. C'est en ce sens qu'on peut dire qu'un accord comme celui d'Alfa-Lancia laisse des ouvertures possibles.

Propos recueillis par Udo REHFELDT

LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN ALLEMAGNE FEDERALE

Le récent accord (du 26 février 1988) sur la réduction du temps de travail dans la sidérurgie de la Ruhr rappelle la détermination de la fédération allemande de la Métallurgie (IG Metall) d'aboutir dans les plus brefs délais à la semaine des 35 heures. En effet, l'accord signé introduit la semaine de 36 heures et demie à partir du mois de mars de cette année, avec non seulement maintien du salaire, mais encore une hausse de 2 % cette année et 2 % l'an prochain.

Il faudrait rapprocher ce résultat des deux autres conquêtes importantes que l'IG Metall a obtenues pour tous les travailleurs allemands de la mécanique et la transformation des métaux en 1984 et 1987 et qui vont aboutir à la semaine de 37 heures et demie à partir d'avril 1988 et de 37 heures à partir d'avril 1989. Ce dernier résultat a été le fruit d'une négociation au sommet entre syndicat et patronat, mais il n'aurait certainement pas pu se réaliser aussi facilement sans le précédent du plus grand mouvement de grève que la RFA ait jamais connu dans son histoire et qui avait contraint le patronat à jeter par-dessus bord le « tabou » de la semaine de 40 heures, en concédant, lors de l'accord de juin 1984, la semaine de 38 heures et demie dans la métallurgie. C'est avec cet accord historique que l'IG Metall a ouvert une brèche dans la lutte pour les 35 heures, dans laquelle d'autres syndicats allemands, et bientôt européens, allaient s'introduire. Il s'agit donc d'un résultat tout à fait remarquable, mais en même temps paradoxal, si l'on songe que jusqu'à présent les syndicats allemands étaient plutôt considérés comme trop mous et trop conciliants avec le patronat.

Le recul de plus de trois ans depuis l'accord de 1984 nous permettra à la fois de présenter un premier bilan des acquis et d'éclairer les perspectives stratégiques du mouvement syndical allemand.

L'actif du bilan. La valeur des accords signés par l'IG Metall en 1984, 1987 et 1988 ne se mesure pas seulement en minutes journalières de réduction du temps de travail, en temps de loisir élargi et en nombre d'emplois conservés ou créés, mais tout simplement dans le fait même qu'une conquête importante a pu être arrachée à un patronat qui croyait pouvoir exploiter une situation économique, sociale et politique extrêmement défavorable pour le syndicalisme.

Il faut en effet rappeler les conditions difficiles dans lesquelles l'IG Metall a dû opérer en 1984 : le chômage massif commençait à se faire sentir dans l'industrie allemande, que beaucoup d'observateurs croyaient relativement à l'abri de la crise mondiale. Il constituait alors une menace directe pour la base même du syndicalisme allemand : les ouvriers professionnels de la grande industrie exportatrice.

Plus que jamais, le patronat prônait alors les valeurs de performance individuelle, de « flexibilité », de sacrifice pour survivre dans la concurrence impitoyable sur le marché mondial. Cet effort était présenté comme l'unique voie possible pour échapper aux effets de la crise mondiale et pour défendre l'emploi en Allemagne.

Avec sa revendication de la semaine des 35 heures, l'IG Metall paraissait alors assez isolée, car non seulement elle avait l'« opinion publique » (alimentée par la quasi-totalité de la presse écrite) contre elle, mais à l'intérieur même du mouvement syndical, elle n'était suivie et soutenue que par deux fédérations : la fédération du Livre (IG Druck und

Note : Pour des informations plus détaillées sur les récents accords signés, cf. la chronique d'Adelheid Hege dans l'« Agenda social international » des *Notes de l'IRES*, en particulier le n° 14 (4e trim. 1987).

Le numéro de janvier 1988 de *Pratiques CFDT* (suppl. au *Bulletin Régional Interprofessionnel CFDT Basse-Normandie*) contient un exposé de Robert Steiert (IG Metall) fait dans un meeting de la CFDT sur les 35 heures.

Papier) et celle des Services publics (ÖTV), alors que la plupart des autres fédérations suivaient la conception de l'IG Chimie prônant un abaissement de l'âge de la retraite comme moyen de lutte contre le chômage.

La plupart des sondages et enquêtes faits avant le conflit de 1984 indiquaient que la réduction du temps de travail hebdomadaire n'était pas ressentie par la majorité des salariés allemands comme un objectif souhaitable, nécessaire ou même prioritaire. S'il devait y avoir une réduction du temps de travail, une majorité préférait alors une augmentation de la durée des congés. Devant l'alternative (augmentation des salaires ou réduction du temps de travail), la majorité des salariés donnait la préférence aux salaires. La direction de l'IG Metall était bien consciente de ces difficultés. C'est pourquoi, afin d'unifier l'ensemble des salariés sur ses objectifs, elle revendiquait à la fois une importante réduction du temps de travail et des augmentations salariales.

Pour les dirigeants de l'organisation syndicale, l'enjeu de la lutte qui était engagée allait bien au-delà des revendications immédiates. C'était la survie de l'organisation en tant qu'instrument collectif du mouvement ouvrier qui était en jeu. Pour Franz Steinkühler, alors vice-président de l'IG Metall, la lutte pour les 35 heures est plus qu'une lutte économique. C'est « une lutte pour la modification des rapports de pouvoir dans la société » (30-3-1984). Et pour les deux responsables de l'action revendicative à l'époque, Hans Janszen et Klaus Lang, l'alternative stratégique pour le syndicat est entre « l'hibernation » et « la survie ».

La stratégie de l'hibernation consisterait pour le syndicat à subir passivement les mutations technologiques, économiques et sociales en cours, en concentrant ses efforts sur les ouvriers et employés qui sortiront « vainqueurs » de ce mouvement de « rationalisation » : les conducteurs de machines automatiques, les ouvriers polyvalents, les techniciens et ingénieurs, les employés des nouveaux services, etc., et en abandonnant sur le bord du chemin tous ceux que le processus de modernisation a rejetés ou marginalisés.

Au contraire, pour assurer la survie du syndicat, celui-ci doit redéfinir les conditions pour la représentation des intérêts solidaires de l'ensemble des salariés, pour pouvoir efficacement revendiquer le droit au travail et à des conditions de travail et de rémunération adéquates. La lutte pour les 35 heures, dans cette perspective, ne constitue pas seulement un objectif économique, mais une étape nécessaire pour l'unification des salariés et pour le renversement du rapport de force que les mutations en cours rendent de plus en plus défavorables au syndicalisme (Janszen-Lang, 1985).

Il n'est pas sûr que l'IG Metall ait totalement gagné cette bataille idéologique. Cependant, le fait que 80 % des métallurgistes aient approuvé l'appel à la grève pour les objectifs avancés par la direction de l'IG Metall indique que les salariés ont pris conscience de la gravité et des enjeux de cette lutte, et que c'est le réflexe de la loyauté et de la solidarité avec l'organisation commune qui a joué à plein en repoussant au second plan telle ou telle préférence individuelle.

L'évolution économique, après la conclusion de l'accord, a d'ailleurs donné raison aux arguments de l'IG Metall et infirmé les prévisions catastrophistes du patronat. L'industrie allemande a très bien absorbé le choc de la réduction du temps de travail, sans perdre des parts de marché face aux concurrents et sans mettre en danger la balance des paiements. Selon la plupart des études (pas seulement celles d'instituts favorables aux thèses syndicales), l'objectif des 100 000 emplois créés grâce à l'accord de 1984 a été pleinement atteint. L'augmentation de la productivité induite par ces mesures n'a donc pas entièrement compensé l'effet créateur d'emplois.

Le passif du bilan : les concessions sur la flexibilité. Malgré l'importance du mouvement de grève, il était hors de question que l'IG Metall réalise entièrement son catalogue de revendications en 1984. Comme toujours, il fallait trouver un terrain de compromis avec l'adversaire patronal. Comme celui-ci avait dû faire une concession importante en acceptant le principe d'une réduction du temps de travail (considéré jusqu'alors comme non négociable) et comme, d'autre part, l'IG Metall devait obtenir également des avantages salariaux pour présenter un résultat équilibré en terme de réduction d'horaire-augmentation de salaires face aux intérêts différenciés de ses adhérents, il fallait faire une concession à la revendication patronale de la « flexibilité ».

En fait, Franz Steinkühler avait déjà laissé entendre au début de la grève que la flexibilité ne constituait pas véritablement un sujet tabou pour le syndicat et qu'il serait prêt à négocier, même sur les modalités d'un travail le samedi. Encore fallait-il, pour pouvoir être mis en avant comme concession, que la flexibilité ne figure pas sur le catalogue revendicatif du syndicat lui-même ! Or, quelques conseillers d'entreprise avaient proposé, lors du congrès de l'IG Metall de 1983, de définir les 35 heures uniquement comme une moyenne à atteindre. L'amendement avait été repoussé par un vote après un débat contradictoire. Finalement, c'est précisément sur le terrain de l'horaire comme moyenne (collective et temporelle) que la flexibilité fut introduite sous forme de compromis dans l'accord final.

Ainsi, la direction d'une entreprise peut s'écarter de la norme de 38 heures et demie pour certaines catégories de salariés, pourvu que la moyenne soit respectée pour l'ensemble du personnel et que, pour chaque salarié concerné, le temps de travail effectif se situe à l'intérieur d'une fourchette entre 37 et 40 heures. Il y a également une dimension temporelle de la flexibilité : pour un salarié individuel, le temps de travail hebdomadaire de référence peut être réparti inégalement sur les cinq jours ouvrables ou d'une semaine sur l'autre. Les modalités des deux formes de flexibilité doivent être réglées par un accord d'entreprise avec le conseil d'entreprise ; son exécution est alors soumise à son contrôle. Les conventions de réduction du temps de travail hebdomadaire négociées dans d'autres secteurs à la suite de la convention de la Métallurgie (Volkswagen, Sidérurgie, Livre, etc.) n'ont pas repris le passage sur la variabilité catégorielle des horaires. (On peut penser que les entreprises de ces secteurs pensent pouvoir mieux organiser cette flexibilité en ayant recours au temps partiel, aux contrats à durée déterminée, etc.)

Pour l'IG Metall, la décentralisation de la négociation des modalités de la

flexibilité impliquée par l'accord constitue un certain danger, car elle délègue des pouvoirs importants aux conseils d'entreprises qui constituent une instance formellement autonome, hors contrôle syndical, et qui ont souvent la réputation de suivre de trop près les arguments avancés par la direction « dans l'intérêt de l'entreprise et de son personnel ». En effet, trop de concessions locales sur le plan de la flexibilité auraient pu annuler les effets créateurs d'emplois escomptés. Heureusement pour l'IG Metall, le chantage à la flexibilité s'est, dans la pratique, révélé être surtout un bluff destiné à freiner la réduction du temps de travail. Une étude de l'institut syndical WSI sur l'application de l'accord de 1984 dans les entreprises révèle que, dans 90 % des cas, celles-ci ont introduit la RTT sous forme de norme unique pour l'ensemble du personnel. Seulement 13 % des entreprises ont opté pour une variabilité temporelle des horaires, mais elle ne concerne chaque fois qu'une minorité du personnel, si bien que, dans l'ensemble du secteur, seulement 5 % des salariés travaillent selon une norme qui diverge des 38 heures et demie hebdomadaires (WSI-Mitteilungen, 12-1987).

Néanmoins, l'étude constate que le thème de la flexibilité continue à être utilisé et l'objectif du syndicat doit être de contenir et de contrôler cette utilisation.

Sur le plan du contrôle de la flexibilité, les moyens à la disposition du syndicat sont encore modestes. Pour le moment, seule l'Union régionale de Berlin de l'IG Metall a pu introduire un droit de veto de l'organisation sur certains accords d'entreprise, par exemple lorsque des clauses introduisant le travail du samedi ne seraient pas économiquement ou techniquement justifiées. Le district de Stuttgart, traditionnellement à l'avant-garde de l'IG Metall, avait demandé, lors du congrès de 1986, d'inclure des définitions strictes pour les conditions d'usage du travail dans les conventions de RTT, pour limiter ainsi le recours à l'intensification du travail. Le nouveau président Steinkühler a repoussé cette demande pour ne pas surcharger les négociations avec des revendications irréalisables dans l'immédiat. La direction de l'IG Metall a néanmoins rédigé un texte d'orientation sur la question de la flexibilité, qu'elle a présenté en juin 1986 et qui constitue également la base des résolutions du congrès sur ce même thème.

« La solidarité est notre force » : manifestation de soutien aux grévistes.

Ce texte oppose la flexibilité dans l'intérêt des salariés à la flexibilité dans l'intérêt de l'entreprise qui consisterait à vouloir adapter la production aux fluctuations de la demande et à élargir le temps d'utilisation des machines. Il met en garde contre cette dernière forme, car elle risque de détruire des emplois et d'accentuer la concurrence nationale et internationale, si la demande demeure inchangée. Néanmoins, l'IG Metall est prête à accepter certaines formes de flexibilité, à condition qu'elles soient négociées et qu'elles n'aient pas d'effets négatifs pour l'emploi, les conditions de travail et de loisir ainsi que les revenus des salariés. En particulier, les principes du week-end (samedi et dimanche) libre, de la semaine de cinq jours et de la journée de 8 heures doivent rester acquis.

Il est à noter que, dans la nouvelle convention de 1987, le patronat n'a pu obtenir des concessions de l'IG Metall sur les thèmes ici énumérés en échange d'une RTT supplémentaire. Tout au plus a-t-il obtenu un élargissement de la zone de compensation des variations individuelles du temps de travail de deux à six mois.

Les perspectives actuelles. La facilité avec laquelle les sidérurgistes ont obtenu la semaine de 36 heures et demie au mois de février ne doit pas conduire à penser que le patronat allemand soit actuellement particulièrement enclin à ces concessions. La situation dans la Ruhr est par trop particulière pour être généralisée à l'ensemble des secteurs. Tout se passe ici comme si les entreprises de la sidérurgie avaient voulu désamorcer un mouvement de solidarité avec les sidérurgistes en lutte pour la défense de leur emploi. On peut d'ailleurs voir que le syndicat des services publics (ÖTV), qui avait entamé une négociation avec le même objectif, s'est vu opposer une fin de non-recevoir. En ce qui concerne l'IG Metall, elle est liée dans le secteur de la mécanique par l'accord de 1987 à une obligation de paix pendant une période exceptionnellement longue (de trois ans) jusqu'en 1990. □

Udo REHFELDT

LE CHILI EST PROCHE

A quelques mois d'une possible réunification du mouvement syndical chilien, du moins nous l'espérons, la venue en Europe de deux responsables du MSU (Movimiento Sindical Unitario) nous permet de dresser un tableau global des errances et des espoirs d'un syndicalisme qui cherche, aujourd'hui, à s'émanciper de la dépendance qui traditionnellement l'a toujours astreint aux orientations stratégiques des partis politiques.

Humberto, le président, 31 ans, diplômé de biologie, avait créé un syndicat dans l'hôpital où il travaillait avant d'être licencié, depuis il est salarié dans une coopérative de distribution ; Cigifredo, le vice-président, 36 ans, a toujours travaillé dans une entreprise de conditionnement de lait. Comme le répétera quelquefois Humberto tout au long de notre entretien : « En 1973, tu comprends, j'avais 16 ans, on n'était pas aux postes de commande, mais nous étions suffisamment vieux pour comprendre. »

Le régime de Pinochet n'a pas les pieds d'argile.

Humberto : Il faut arrêter avec le mythe du peuple uni et armé contre Pinochet le fou. Les choses sont beaucoup moins simples que ça. Tu comprends, Pinochet est persuadé qu'il peut réussir l'exploit d'être un dictateur élu président lors des élections qui sont prévues en 1989 (1). C'est pourquoi il s'occupe à sa façon des problèmes de la population.

Depuis 1973, la dictature s'est livrée à un énorme travail de destructuration de la société civile, sapant ses bases culturelles et sociales. Cela fait maintenant quelques années que Pinochet et ses conseillers engagent à leur façon, sur un mode néo-corporatiste, un lent travail de reconstruction du sens commun.

Ce plan de Pinochet n'est pas simplement une campagne idéologique, c'est aussi une manière de répondre concrètement à certains besoins de la population. Dans chaque municipalité, il se traduit par un projet qui dit ce qu'on va proposer aux travailleurs, aux femmes, aux paysans et aux jeunes, mais aussi plus généralement ce qui va être entrepris pour l'éducation et dans le domaine de la culture. Par exemple, dans la région d'extraction du charbon et du minerai qu'on appelle aussi « la région rouge », celle où se sont construits le Parti communiste et le mouvement ouvrier, Pinochet a fait un effort très important pour concrétiser sa politique : construction de maisons communales, surtout là où il y a le plus d'opposants au régime ; campagne auprès des femmes, organisée par l'association que préside la femme de Pinochet, qui leur propose de les aider dans la résolution de leurs problèmes quotidiens (alimentation, logement, vêtements, enfants...) ; même chose vis-à-vis des jeunes. Et tout ça marche parce que l'opposition n'est pas capable d'inclure dans sa démarche politique une pratique sociale alternative au plan de Pinochet.

L'incapacité de l'opposition à empêcher la légitimation du plan

Cigifredo : Il faut que vous compreniez où mène un certain type de pratique politique. Par exemple dans la région de Santiago, l'opposition était sans rivale dans un bidonville. La population marchait d'un seul pas lors des manifestations, elle répondait toujours « oui » aux demandes des partis. Mais ceux-ci n'ont jamais été capables de lui proposer des formes d'organisation pour traiter concrètement, au jour le jour, des problèmes qu'elle rencontrait. Quand le plan de Pinochet a été mis en place et qu'il s'est

(1) Pinochet, depuis, a pris ses précautions en décidant d'être le seul candidat admis à la course à la présidence.

traduit d'abord par la construction de maisons pour les habitants, puis par l'ouverture d'une école pour les enfants, les choses ont commencé à basculer.

Humberto : Sur l'emploi, la dictature a obtenu, compte tenu des avantages qu'ils retirent du régime, que les employeurs s'engagent dans la campagne lancée dans le cadre du plan de création de 50 000 emplois. Concrètement, il s'agit de créer un emploi par mois dans chaque établissement. A côté de cela, il y a le projet de privatisation de toutes les entreprises stratégiques du Chili. Pour légitimer son action, Pinochet a utilisé une voie qui s'avère difficile à combattre. Il a décidé de faire vendre aux travailleurs de ces entreprises nationalisées 49 % des actions à un cours très inférieur au cours coté à la Bourse. Attirés par l'appât, les travailleurs empruntent sur leur retraite pour acheter et revendent immédiatement, car la Bourse leur offre jusqu'au double. Tout cela peut se réaliser, car les besoins des familles ouvrières sont si forts que personne ne pourrait les empêcher d'agir dans ce sens. La conséquence, c'est qu'aujourd'hui 70 % des actions vendues aux salariés sont passées dans les mains des capitalistes. Ce sont les multinationales, à 80 % nord-américaines, qui se sont portées acquéreuses et qui détiennent maintenant la majorité du capital de ces entreprises. Pinochet utilise, pour privatiser, les travailleurs comme intermédiaires tout en pouvant répondre ensuite que ce n'est pas lui qui livre, concrètement, les richesses du pays aux étrangers.

Son plan, soutenu bien entendu par les USA, est très intelligent, car si l'opposition revient au pouvoir, elle retrouvera un pays fort de 22 millions de dollars de dettes extérieures et presque entièrement aux mains des multinationales. Comment alors pourra-t-on sortir concrètement de cette situation quand la pression des travailleurs se portera sur les salaires, la retraite, mais aussi la lutte contre le chômage et la demande de protection sociale ? C'est pourquoi nous sommes si critiques vis-à-vis de l'opposition politique qui est aujourd'hui plus avide de savoir qui aura le pouvoir plutôt que de définir une véritable alternative pour le pays.

Pourquoi ne pourrait-on parler du problème du logement, quand les ouvriers n'ont pas de maison et doivent vivre dans des bidonvilles sans hygiène ? Si les partis veulent aider à résoudre le problème, nous sommes d'accord ; mais le travailleur a le droit aussi de dénoncer la situation et de proposer des mesures.

Pourquoi les camarades des coopératives de logement, qui essaient depuis longtemps de résoudre ce problème, ne pourraient-ils pas discuter de la politique du logement ?

Il y a 1 340 coopératives de ce type au Chili, avec 150 000 membres, pourquoi n'auraient-ils pas leur mot à dire, eux qui s'organisent depuis toujours pour trouver une solution ?

Nous voulons élaborer nos stratégies et appliquer nos tactiques. Au fur et à mesure que nous avançons, que nous nous organisons, nous bâtissons notre pouvoir, un pouvoir réel.

Un exemple est ce qui se passe avec les paysans : le régime leur donne des titres de propriété individuelle ; mais comme ils n'ont ni argent, ni crédit pour acheter les semences et les engrais, alors ils doivent vendre leur terre à leur ancien patron.

Ils ont pris conscience de cette situation et ont commencé à s'organiser, à constituer des entreprises agricoles pour utiliser ensemble un vieux tracteur et partager les outils.

Il y a déjà 100 organisations de paysans... Et si un jour ils voulaient laisser sans nourriture Santiago, ils pourraient le faire.

Un autre exemple est celui des dockers : maintenant que les ports ont été privatisés, les travailleurs ont constitué des coopératives pour mieux vendre leurs dos. Ils cherchent ainsi à contrôler leur travail. Ils ont dû constituer une mutuelle avec les biens de leur ancien syndicat. A Valparaiso, ils étaient 2 000, et ils ont décidé d'intégrer les retraités pour qu'ils puissent aussi jouir des avantages ; et ensuite, ça a été le tour des licenciés des services publics. Aujourd'hui, ils ont 7 000 adhérents.

Carlos FREZ, 1er vice-président du MSU

Quel syndicalisme, pour quelle alternative ?

Humberto : Notre point de départ, au MSU, est de dire que chaque travailleur doit être éduqué et formé pour devenir non seulement un sujet de la société, mais également un acteur-dirigeant. Ça n'a jamais été un des principes fondateurs du syndicalisme chilien, ni avant 1973, ni après quand le mouvement syndical a été décapité par le coup d'Etat. Les partis politiques se gardaient le droit de penser à la gestion de la société, le syndicalisme servait classiquement de courroie de transmission.

Aujourd'hui, nous disons que ce n'est plus possible ! Les travailleurs veulent autre chose : ils veulent penser, se faire une opinion, décider, ne pas être seulement une force de manœuvre que l'on fait voter. Par exemple, dans le processus de construction d'une centrale unitaire nous proposons – mais nous verrons que c'est loin d'être un acquis – que les dirigeants soient élus par les adhérents, que tous les courants de pensée trouvent leur expression dans les débats d'orientation, mais dans l'autonomie la plus totale par rapport à l'Etat, à l'église tout comme aux partis politique, enfin que l'on discute des problèmes des travailleurs dans leurs dimensions professionnelle et interprofessionnelle.

Nous voulons un syndicalisme de proposition, à savoir que nous n'avons pas à nous déterminer uniquement sur les propositions des autres, mais qu'il s'agit pour le syndicat de construire un projet qui permette aux travailleurs de forger eux-mêmes la société qu'ils souhaitent dans toutes ses dimensions.

La difficile construction de la centrale unitaire

Cigifredo : Rien n'est plus facile que de parler au nom des autres, mais c'est souvent du bluff. Quand la coordination actuelle des diverses structures syndicales se réunit, ce que nous appelons « la coupole », rien n'empêche tel ou tel dirigeant de dire qu'il représente 400 000 travailleurs, alors que tout le monde sait qu'au total il n'y a pas plus de 370 000 syndiqués (2), que sur ce nombre 120 000 seulement sont organisés dans les fédérations ou les confédérations qui participent au regroupement, qu'on peut

estimer qu'environ 80 000 de ceux-ci sont vraiment convaincus qu'il faille construire un mouvement en opposition à la politique actuelle, dont 50 000 sont persuadés qu'il faille pour réussir chasser Pinochet. Voilà la vérité ! Quand les dirigeants disent représenter les travailleurs, on mesure la vanité de ce comportement. Il y a 90 % de non-syndiqués, soit 3,7 millions de salariés. C'est pourquoi il faut construire un nouveau syndicalisme dans la future centrale unitaire et ne pas reproduire les vieux schémas.

Humberto : Il faut d'abord adopter un certain nombre de principes démocratiques. C'est là un point fondamental si l'on veut sortir le syndicalisme de l'ombre, sortir de ces 10 % de syndiqués dont beaucoup ne sont pas en opposition au régime. Je te donnerai deux exemples :

– Dans la région charbonnière, il existe sept syndicats, dont six officiels et un seul d'opposition. Quelle crédibilité ce dernier peut-il avoir auprès des travailleurs, quand, du fait d'affrontements entre les partis de gauche, il change trois fois de direction en un an ?

– En février 1987, au congrès régional du commandement général de la région de Concepcion (deuxième région du pays), les délégués, dont j'étais, travaillaient dans une salle sur la politique régionale et les orientations du syndicat, alors que dans une autre salle les responsables politiques discutaient de qui allait devenir le chef de la région. La bataille a été dure pour imposer le choix des délégués, c'est à cette occasion que j'ai été nommé président de ce commandement.

Comment pourrait-on admettre plus longtemps qu'un dirigeant de fédération ne soit pas un élu de son syndicat ? De même que le programme et les revendications du syndicat ne soient pas discutés par la base ? Pour sortir le mouvement syndical de sa situation actuelle, il faudra absolument adopter pour la centrale unitaire un fonctionnement démocratique, mais ce ne sera pas suffisant !

Cigifredo : Le mouvement syndical ne doit pas être une structure à part, à côté des travailleurs, une sorte d'avant-garde qui se pose d'autres problèmes que ceux des travailleurs. Il ne peut se construire que dans une pratique concrète de « testimonios » (« faire ce que l'on dit »), base d'une solidarité réelle entre les travailleurs.

L'apport pratique et programmatique du MSU

Humberto : Depuis 1984, année où s'est constitué le MSU, nous avons travaillé à plusieurs niveaux.

• *L'analyse de la situation chilienne et les enjeux pour la lutte des travailleurs.*

Nous avons produit des analyses sur quatre thèmes, avec un travail d'abord régional, puis une mise en commun :

– la dette extérieure,

– la protection sociale,

– le droit au travail,

– le rôle des dirigeants dans le syndicat.

Tu pourrais trouver étonnant le quatrième point, car il n'est pas de même nature que les trois autres, mais il est pour nous tout autant essentiel. Nous, dirigeants du MSU, avons fait l'expérience d'une direction collective de notre syndicat, en rupture avec les vieilles pratiques. Nous avons refusé de devenir des figures-vedettes ayant pignon sur rue quotidiennement à Santiago.

• *La pratique de construction du syndicat.*

Notre pratique part de l'énorme besoin de formation que ressentent les travailleurs chiliens. Nous organisons des cours de formation générale, des cours d'histoire sur le mouvement syndical auxquels nous invitons localement tous les travailleurs des entreprises où il n'existe pas de syndicat. De là se crée un comité d'action qui devient lui-même un moniteur collectif pour la formation d'autres travailleurs dans l'entreprise et dans le voisinage. On pratique comme ça depuis 1978, année où Pinochet a autorisé la possibilité d'une telle intervention syndicale. Les premiers fruits ont porté en 1984, avec la création de deux fédérations qui regroupaient alors environ 5 000 adhérents. Aujourd'hui, nous sommes environ 30 000 adhérents dans seize fédérations.

• *Les revendications.*

Les nécessités amènent les idées. Depuis 1978, les gens ont repris espoir dans leur force en s'organisant d'abord sur une base d'entreprise. Nous essayons localement de mettre en pratique notre conception de la solidarité. Par exemple, je travaillais dans un supermarché, un jour nous sommes entrés en conflit avec la direction, ça a duré 59 jours et nous avons été tous licenciés. Alors, on a réfléchi tous ensemble et on a décidé de créer, avec l'aide d'un organisme international, une entreprise autogestionnaire de distribution alimentaire dans les entreprises. Voilà encore une forme de « testimonios ». Plus généralement, nous nous battons pour que personne ne puisse vivre en dessous d'un revenu minimum que nous chiffrons pour une famille avec deux enfants à 35 000 pesos. Aujourd'hui, le salaire de base est de 10 120 pesos, et le salaire moyen de 15 000 pesos. On est donc loin du compte ! Actuellement, nous travaillons pour publier une carte nationale des salaires par entreprises, pour qu'elle serve d'instrument dans la négociation sur les augmentations de salaire. Nous nous battons aussi pour faire respecter les 48 heures de travail par semaine !

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la centrale unitaire, nous proposons qu'elle inscrive dans son programme alternatif des propositions économiques qui soient réalistes avec l'état de dépendance financière et industrielle du pays :

– nationalisation des secteurs essentiels (matières premières, eau, électricité...),

– existence d'un secteur privé national,

– existence d'un secteur mixte cogéré (Etat, travailleurs, capitaux privés),

– existence d'un secteur autogéré.

Toutes ces propositions ne prenant véritablement de sens que dans le développement d'un marché latino-américain qui pourrait un petit peu faire poids dans le contexte économique international.

C'est sur l'ensemble de ces orientations et de notre pratique militante quotidienne que nous entrerons dans la centrale unitaire en mettant fin à l'existence du MSU. Espérons que le projet réussira. □

Propos recueillis par P. AKHIMOFF

CHAUSSON : LA GRÈVE...

Grèves traduisant le ras-le-bol de l'austérité... Elles semblent se développer, comme nous en rendions compte dans notre dernier numéro. La combativité, comme on dit, fait donc sa réapparition.

Dans l'état d'extrême division syndicale qui prévaut généralement, les enseignements de la grève de chez Chausson sont plutôt encourageants.

Chausson en grève... Les médias n'en ont parlé qu'à la quatrième semaine. Cela rend nécessaire un bref récit : comment cela a-t-il démarré ?

12 février, à Gennevilliers, aux presses, à la remise des feuilles de paie de janvier. Elles sont moins élevées que le mois précédent. Demandes d'explications. « *Si vous n'êtes pas contents, retournez chez vous.* » L'équipe du soir refuse de reprendre le travail. Elle est suivie par l'équipe de nuit. C'est parti.

Certes, il y a toujours une explication. En l'occurrence, l'application des nouvelles règles sur l'annualisation des heures supplémentaires supprime la majoration de 50 % qui s'appliquait, comme c'est le cas, à la récupération d'un samedi. Cette suppression, jointe à un relèvement des cotisations sociales (50 F entre autres pour la mutuelle), a suffi pour mettre le feu aux poudres.

Mais en toile de fond apparaît ainsi un contentieux en matière de salaires. En 1985, 2 % ont été accordés pour une inflation de 4,5 %. En 1986, 0 % : une prime de 315 F seulement dans l'année pour solde de tout compte. En 1987, 0,8 %. Entre-temps, la majoration des cotisations sociales (Sécurité sociale, chômage) a continué à amputer les salaires.

Les revendications. Au départ, les ouvriers des presses réclament 300 F. Lors de précédents mouvements, ce fut une revendication. Tombée en désuétude, elle resurgit : il faut bien formuler quelque chose. Mais le développement de la grève introduit une nouvelle prise de conscience.

Bernard Massera, délégué principal central CFDT du groupe Chausson, nous précise : « *En fin d'année 1987, la CFDT a publié une série de tracts comparant ce qu'un ouvrier a perdu depuis 1982 par rapport au coût de la vie (indice INSEE), tenant compte tant des augmentations générales, des majorations de la prime d'ancienneté que de l'incidence des mesures-planchers acquises par la grève de 1983 et incluant même une ou deux rallonges individuelles de l'ordre de 130 F. Dans tous les cas de figure, le retard ainsi évalué se situe entre 850 F et 1 550 F suivant les catégories d'ouvriers.* » De son côté, la CGT mettait

A l'heure où cet article a été rédigé, la grève se terminait trois jours plus tard : à Meudon le 18 et à Gennevilliers le 21 mars.

Après d'ultimes négociations, la direction a concédé quelques miettes : 93,13 F nets par mois, avec une prime de 1 000 F ; cela représentera, en fin d'année, environ 220 F nets par mois. C'est loin des 1 000 F revendiqués. Pouvait-il en être autrement ?

CHAUSSON : quelques données chiffrées

Après diverses phases de restructuration et dégraissage qui lui ont fait abandonner au gré des années les fabrications de cars et ses activités thermique et aéronautique, Chausson n'est plus qu'un nom. Contrôlé à 98 % par Renault et Peugeot, qui se partagent l'usine à parts égales, Chausson est devenu un sous-traitant de ces deux constructeurs. Ses effectifs ont fondu : 16 183 en 1973, 7 781 en 1988.

L'essentiel de son activité se concentre sur la fabrication des véhicules utilitaires légers (VUL).

A Gennevilliers, 2 972 salariés : le Trafic-Renault (caisse en blanc), le J9 Peugeot, le C35 Citroërn, plus quelques pièces d'emboutissage.

A Meudon, 527 salariés, les petites presses pour la frappe de multiples pièces de tôlerie.

A Creil, 3 225 salariés, assemblage du Trafic et R4, 404, 504, montage de la 104, carrosserie 504.

en avant un relèvement de 5 % pour tous et une prime de 1 000 F qui, peut-être exceptionnelle à l'origine, est tout naturellement devenue, dans la grève, *« 1 000 F pour tous »*.

Le médiateur désigné par le tribunal des référés de Nanterre a évalué le retard de Chausson par rapport à Renault à 3,5 % et à 10 % l'avance par rapport à Peugeot. Compte tenu de l'ancienneté moyenne, le salaire de l'OS travaillant en équipe avoisine 5 400-5 500 F nets par mois.

L'agressivité patronale. La grève des presses, commencée le 12, s'affirme le lundi 15 février. Chaque week-end est névralgique pour toute grève. Chausson s'affole, Renault aussi probablement. Le marché automobile, qui a presque atteint en 1987 le record de 1979, est encore porteur en ce début 1988 ; particulièrement pour le « Trafic », véhicule Renault. Or, il s'en fabrique 240 par jour, sans compter une soixantaine de « CKD » à Gennevilliers. En revanche, Peugeot a de quoi « voir venir » : le J9 n'est monté qu'au rythme de quarante par jour et il s'en entasse plus de mille dans les parcs. Citroën se contente d'une vingtaine de C35 par jour.

L'extension. Dans la nuit du 15 au 16 février, un commando de cent cinquante à deux cents cadres et agents de maîtrise investit l'usine, remet en route des presses et force le piquet de grève pour déménager des outils de presse. En réaction, dès le matin suivant, la grève s'étend à l'ensemble de l'usine.

Une partie des outils enlevés à Gennevilliers a été expédiée à Meudon. Le 17, quatre ouvriers refusent de travailler sur des outils provenant de cette action antigréviste. Tension... Le jeudi 18, l'usine de Meudon se déclare en grève et adopte la revendication de « 1 000 F pour tous ».

Le 19, la direction multiplie les initiatives pour combattre la grève et son extension. Elle tente de relancer les machines en utilisant ses cadres. L'arrêt de la fabrication des caisses en blanc de « Trafic » paralyse l'usine de Creil, où est effectuée la finition. 50 % des ouvriers sont mis au chômage technique. Invités à rester chez eux, à raison de 192 F par jour, l'arrêt de la production aidant, le processus d'une extension de la solidarité active est bloqué. Comme peut le faire la direction dans toute « grève bouchon »...

Chausson refuse toute négociation. Elle assigne les grévistes en référé pour exiger l'expulsion des grévistes et envoie 27 convocations pour sanctions à Meudon et Gennevilliers.

Le 26, elle est déboutée par le tribunal des référés. Un médiateur est désigné, les grévistes sont invités à restituer les pupitres des presses, sans lesquels elles ne peuvent tourner. Ils acceptent cette demande du tribunal, mais exigent la levée des sanctions, aucune violence n'ayant été exercée de leur part contre qui que ce soit. Des négociations s'entament, en présence des médiateurs. Le 3 mars, elles sont rompues.

Chausson propose 0,5 %, la récupération des heures de grève dès la reprise du travail par augmentation de la durée du travail. Elle promet d'examiner les sanctions « avec mansuétude ». La grève continue.

Le récit de la grève de Chausson, ainsi fait, semble présenter les traits les plus classiques de la lutte de classes. Mais en pleine période électorale, un tel conflit appuyé par CFDT, CGT et FO n'a rien de courant. Il mérite qu'on s'y arrête.

Une tradition, un exemple. L'usine de Chausson a une tradition de lutte ancienne. Depuis la Libération, elle n'a été absente d'aucune grande grève de la classe ouvrière. Sa dernière longue grève de quatre semaines, en plein gouvernement de gauche, ne date que de 1983. *« Il ne se passe pratiquement pas une semaine sans qu'un débrayage ait lieu, ici ou là, pour de multiples problèmes locaux. A chaque moment, les délégués sont sollicités pour une intervention »*, nous dit François Ochando, délégué.

Mais si la combativité y est grande, la syndicalisation, mesurée en termes d'adhérents, n'y est pas à la hauteur, quel que soit le syndicat ; mais ce n'est pas particulier à Chausson...

Longtemps hégémonique, la CGT s'y est considérablement affaiblie, en particulier depuis la grève de 1983. Son appréciation « globalement positive » des licenciements chez Talbot à cette époque lui a porté un coup fatal. Une bonne partie de ses militants parmi les plus actifs n'a pas digéré, à ce moment, l'abandon du *« Zéro licenciement »*, ni le bémol mis sur la dénonciation des sureffectifs, ou l'abandon de la revendication du droit de veto du CE sur les licenciements, à l'ordre du jour chez Chausson comme dans l'automobile.

Cela a poussé la plupart des militants CGT les plus actifs dans la grève de 1983, conscients du décalage parmi les ouvriers entre une propagande générale abstraite et une pratique absente dans les ateliers, à rejoindre la CFDT dont les positions locales sont loin d'épouser celles d'Edmond Maire.

Nous avons tenu à rencontrer un certain nombre de militants de cette section CFDT sur le lieu même de la grève, ainsi qu'un certain nombre d'immigrés. Là encore, un certain nombre de nuances méritent d'être faites : les Massera, Ochando, Martinez, Vidal, français, ne renient pas leurs origines de fils ou petits-fils d'ex-immigrés. Ouvriers eux-mêmes, les liens tissés avec leurs frères « étrangers » dans l'usine donnent un contenu savoureux au slogan *« Français-immigrés, même combat »*.

Aujourd'hui, la CGT n'est majoritaire à Gennevilliers que par l'appoint du deuxième collège. Au premier collège, où se situe le noyau dur de la grève, la CFDT obtient 49 % des voix aux dernières élections de délégués, contre 41 % à la CGT et 10 % à FO. On conçoit donc combien le conflit actuel supposait de problèmes à résoudre. En raison même de son implantation et de l'engagement actif de ses élus et militants, la CFDT s'est trouvée, de fait, devoir assumer initiatives et responsabilités. Ses propositions, qui ont abouti à une sorte de comité de grève permettant engagement et contrôle par tous les grévistes, montrent comment il est réellement possible de faire vivre une conception des syndicats outils pour l'unité et la lutte collective des travailleurs. □

Henri BENOITS
le 17 mars 1988

Les immigrés dans la grève

Depuis que Mauroy osa lancer un jour que les grèves de l'automobile étaient le fait d'intégristes musulmans, l'assimilation « grévistes-agitateurs-immigrés » est vite faite. D'autres continuent à véhiculer – Le Pen n'est pas des moindres – ces contre-vérités. Les immigrés n'oublient pas. « *Ouvriers d'abord* », ont-ils lancé lorsque nous avons voulu les interroger. « *Pourquoi veux-tu absolument nous mettre à part des Français ? On est pareils !* », ont-ils ajouté. En effet, qui les fait « autres » ?

Il a fallu expliquer ce qu'est « Collectif », ses efforts d'analyse, ses tentatives d'aller « au cœur des problèmes et des pratiques ».

Combien faut-il d'années pour que les distinctions Français-immigrés disparaissent ? On peut s'interroger, quand on sait que la moyenne d'âge des ouvriers de Chausson, dits étrangers, atteint 41 ans et la moyenne d'ancienneté quinze ans. Ils se reconnaissent dans le mot d'ordre « Français-immigrés, même combat ». « *Qu'est-ce qu'on démontre en ce moment, chez Chausson ?* », répondent-ils. Mais si des identités se précisent, ils ne nient pas des différences par rapport aux Français, mais aussi entre eux. « *Il y a des nuances, c'est très compliqué ; il faudrait des heures pour en discuter* », ajoute l'un d'eux.

En effet, tous les cas de figure se rencontrent parmi nos interlocuteurs : célibataires et mariés vivant comme tels, mariés avec famille en France ou avec famille au pays, enfants nés ici, mariages mixtes, etc. Il faut savoir différencier nationalité et origine. « *Quelles que soient les différences, ce qui nous lie c'est la langue, les coutumes, les modes de vie, et dans l'usine on ne sent pas ces différences* », disent-ils.

Mais ils analysent avec des nuances leur situation. « *On a opté pour venir en France, alors il faut bien s'adapter.* » (Mohammedi). « *On a la nostalgie du pays, il ne faut pas se le cacher. Je ne cherche pas à revenir au pays coûte que coûte, mais si c'était possible je ne dis pas non. Quand on en parle à la maison, j'ai une fille qui s'en accommoderait ; mais pour une autre, c'est un refus catégorique.* » (Akli). Un autre ajoute : « *Mes enfants sont nés ici ; ils doivent être Français, s'adapter à la vie française.* » (Ahmed). Akli, qui ne veut pas parler de sa nationalité, rejette la xénophobie et se déclare « *Nord-Africain* ». Un autre affirme : « *Maroc et France, ce sont mes deux pays.* »

S'ils n'ont pas le sentiment de vivre le racisme dans l'usine, ils savent qu'il existe néanmoins en France. « *Ceux qui disent qu'il faut chasser les immigrés, c'est de la propagande. Ce n'est pas si facile que cela, c'est très compliqué. La France a besoin des Arabes, et réciproquement. Il faut connaître tous les éléments du problème. Il faut au moins être ministre ou chef d'Etat ; pas Le Pen, il est trop petit.* » (Omar). La conversation se poursuit à bâtons rompus.

Ils attirent mon attention sur deux phénomènes qui leur paraissent importants. La grève de 1983 était le fait de la quasi-totalité des immigrés ; mais une vingtaine de Français seulement étaient engagés à leurs côtés. Cette fois, la physionomie de la grève s'est modifiée, développant davantage de traits communs Français-immigrés. Les trois syndicats sont partie prenante de la grève. Les immigrés assument plus facilement et en plus grand nombre les obligations entraînées par l'occupation de l'usine, l'organisation, les collectes et distributions de tracts à l'extérieur.

Autre fait qu'ils rapportent : à l'usine de Meudon, la direction avait embauché, ces dernières années, pas mal d'Asiatiques considérés sans doute comme plus dociles ou plus allergiques aux syndicats par anticommunisme supposé. Or, une bonne part d'entre eux sont grévistes. La consultation de la direction, organisée sur l'ensemble de l'usine dans un lieu extérieur, n'a dénombré que 112 non-grévistes sur un effectif ouvrier évalué à 500 personnes.

A la question si une nouvelle génération de syndicalistes est en train de naître, à l'instar de ce que l'on a pu connaître chez Citroën il y a quelques années, le jugement est nuancé. « *Chez Citroën, il n'y avait rien. Les Marocains ont adhéré parce que c'était nouveau. Mais ici, on a une trop grande expérience. Cela fait une grosse différence.* » (Omar, inorganisé). « *On est agréablement surpris de la participation. Il y a davantage de militants. La grève a remobilisé d'anciens militants déçus. Est-ce que cela provoquera un mouvement de syndicalisation ? Il faut attendre encore, la fin de la grève. En 1983, les syndicats n'ont pas réussi à conserver leurs adhérents de la grève. Il faut patienter.* » (Mohammedi, syndiqué). « *En 1983, des ouvriers dans la grève sont devenus militants, peut-être pas en nombre suffisant, mais il faut du temps pour stabiliser, travailler en équipe. C'est un travail à plus long terme.* » (Gérard Vidal).

Nous avons ensuite évoqué le rôle d'Akka Ghazi chez Citroën ou Moktari (Renault-Billancourt), hier leaders mis en avant par la CGT. Pour Akka Ghazi, le jugement est sans appel et sans nuances : « *Les Marocains s'en méfient* », « *Il a été acheté* », « *Il en a pris plein la poire quand il est venu à "Radio G"* », « *Il ne faut pas qu'il oublie qu'il a été élu député par les ouvriers*

marocains de France. On s'en rappellera aux prochaines élections ; cela va lui coûter cher. » Tels sont quelques-uns des propos entendus ! Pour Moktari, le jugement est plus nuancé. On apprend – c'est le téléphone arabe – par des copains marocains CGT de Renault qu'il aurait pris ses distances avec ses responsabilités à la CGT, discrètement. Il aurait manifesté des désaccords sur la façon de défendre les licenciés de Renault, trouvé exagéré l'accent mis sur « les Dix ». Il faut défendre tout le monde en même temps. Tels sont les propos rendant compte de ces désaccords, rapportés par les camarades marocains.

Peu à peu, le local où nous discutons s'est rempli. Le comité d'organisation de la grève doit y tenir une réunion. Chacun s'est enquis de ma présence.

« Collectif » ! Journaliste ! a-t-on cru comprendre. Un camarade immigré me lance : « *Dites bien que notre grève n'est pas politique.* » C'est fait. □

H.B.

Comment s'est créé le comité d'organisation de la grève ?

La forme d'organisation, pour être comprise, demande à être replacée dans l'activité qui l'a amenée à s'imposer. Nous nous y sommes efforcés au cours d'une discussion avec quelques délégués CFDT.

Collectif : Comment cela s'est-il passé ?

Bernard Massera : Entre le 12 et le 17 février, l'assemblée générale quotidienne étant ouverte à tous les grévistes, chaun y allait de sa petite idée. Il nous est cependant apparu rapidement qu'il nous fallait organiser notre grève tous ensemble comme nous l'avions fait lors des délégations communes auprès de la direction. Nous avions constaté que l'idée d'un comité de grève émise par un gréviste rencontrait des réticences de la part de la CGT.

Alain Martinez : Depuis les grèves de 1975 et de 1983, cela lui donne des boutons.

B. M. : La CGT considérant que les syndicats étaient dans l'action, il ne lui paraissait pas nécessaire de les faire disparaître derrière un comité de grève. Souci louable que nous partagions. Mais la majorité des grévistes étant non syndiqués, il nous appartenait de définir une proposition susceptible d'obtenir l'assentiment de tous. Nous avons donc proposé la constitution d'une intersyndicale CGT-CFDT-FO pour discuter de la meilleure forme d'organisation.

En même temps que nous formulions cette demande à la CGT et FO, engagés dans la grève le 18 février, nous distribuions parallèlement un tract dans lequel nous déclarions qu'il fallait « *réunir chaque jour, ensemble, les délégués des syndicats qui sont dans la grève et des travailleurs désignés dans chaque atelier et représentatifs de leurs camarades. Ce comité étant responsable et ratifié devant l'assemblée générale de tous les grévistes.* » Nous tenions particulièrement à ce que cette grève soit *unitaire* et *démocratique*. Le nom de l'organisme à créer nous importait peu, l'important résidant dans son contenu. La CGT a accepté, ajoutant même : « *Si c'est ça ce qu'on appelle un comité de grève, nous sommes d'accord.* » Nous avons donc sorti un premier tract au nom du « Comité d'organisation de la grève » avec la mention des sigles syndicaux. Il en a été de même pour les affiches annonçant un gala le 19 mars au profit des grévistes tout en assurant sa contribution financière.

Ce comité a donc été ratifié par les grévistes ?

Gérard Vidal : Oui. Tous les élus du personnel en grève disposant d'un mandat électif sont de droit membres du comité. S'y sont ajoutés des camarades représentant les divers secteurs de l'usine.

François Ochando : On ne peut pas dire que tout s'est déroulé aussi facilement. Dans certains secteurs seulement, comme celui de Gérard, ils ont été élus. Cependant, on peut dire que tous ont été cooptés par l'assemblée générale et que tous bénéficiaient de l'estime de leurs camarades. Ils étaient parfaitement représentatifs.

Comment cela s'est-il passé sur le tas ?

Philippe Delaunay : Pas trop mal ; mais nous avons vite constaté que les élus CGT étaient peu présents au début, se limitaient à maintenir leur soutien à la grève, aux revendications, puis ils ont espacé leurs présences.

A. M. : Je crois qu'ils vivent une autre grève, en parallèle. Ils passent la journée entre eux, dans un local du Comité d'Entreprise, et le lendemain il y a un tract CGT. Ils font des inscriptions dans la ville pour les 1 000 F, signées CGT...

G. V. : On n'est bien sûr pas contre la popularisation, mais la couverture médiatique de notre grève est plutôt limitée. Le rassemblement CGT, avec un appel lancé par eux seuls dans tout Gennevilliers, n'a réuni que deux cents personnes, la plupart des délégués sur leurs heures de mandat.

B. M. : C'est surtout le comité qui se propulse à l'extérieur pour organiser les collectes de solidarité ou lancer des appels aux portes des grandes entreprises. On ne peut pas dire que nous bénéficions du parrainage unitaire des syndicats qui y sont présents.

Comment sont menées les négociations avec la direction ?

B. M. : A la première réunion, comme toutes les organisations syndicales étaient présentes, nous avons affirmé quelques principes : pas question de transformer la réunion en discussion générale du type réunion annuelle obligatoire sur les salaires ; sans mésestimer l'importance des autres revendications, priorité doit être donnée aux revendications des grévistes ; sans contester la représentativité de la CGC et de l'UFIC-CGT, présentes mais n'étant pas dans la grève, n'auront droit à la parole que les participants partie prenante de la grève.

Par la suite, la délégation a été composée d'environ six représentants par syndicat. Pour notre part, nous avons proposé à l'AG de composer notre délégation de deux délégués de Meudon, deux de Gennevilliers et deux non syndiqués parmi les représentants des secteurs dans le comité. L'assemblée a dit d'accord.

La CGT n'a pas présenté sa délégation à l'AG. Parmi ses représentants figuraient trois non grévistes, dont deux de Gennevilliers appartenant au deuxième collège et un camarade de l'usine d'Asnières qui n'était pas en grève.

Comment les travailleurs vivent-ils cette dualité comité et syndicats ?

B. M. : Plutôt bien. La solution adoptée ne fait pas passer les syndicats sous la table, bien au contraire. Par exemple, il a été soulevé par des camarades que des cadres répandaient le bruit que la direction avait proposé 300 F d'augmentation et que les syndicats avaient refusé. Une discussion s'en est suivie, au cours de laquelle nous avons dénoncé un tel mensonge et cette tentative de division. Cela a été bien perçu et des travailleurs ont souligné qu'on avait besoin de syndicats. □

TRAVAIL N° 15
(mars 1988)
(Revue de l'AEROT : Association d'Enquête et de Recherche sur l'Organisation du Travail)

***– Un dossier : les alternatives économiques** (contributions de F. Kern, A. Lipietz, M. Najman, J.-C. Sciberras, etc.).*

– La production alternative en RFA et Grande-Bretagne.

– Le développement local au Brésil.

***– La Yougoslavie dans la crise : grève autogérée et autogestion bureaucratisée** (article de V.C. Fisera).*

Prix : 60 F le numéro
64, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris

L'« AVENIR SOCIAL » N'A PLUS D'ENFANTS !

Un petit village au fond de l'Essonne : un château, des bâtiments neufs. Des syndicalistes CGT arrivent à leur centre de formation. Mais la « maison d'enfants des travailleurs » ne vibre plus des chants d'enfants. Les enfants sont partis, le personnel aussi. Le comité de grève vient de signer avec l'employeur CGT une « transaction de fin de conflit » qui accorde le licenciement économique et des dommages-intérêts. Chacun s'engage à ne pas poursuivre devant les tribunaux un conflit qui dure depuis début janvier. Une expérience éducative rayonnante, liée à l'histoire ouvrière, vient de prendre fin, par le refus de l'employeur CGT de tout compromis social et éducatif.

L'« Avenir Social » appartient à la CGT depuis le début du siècle et, jusqu'en 1980, est très dépendant du financement syndical, de l'aide des CE et associations proches de la CGT. Les enfants placés sont enfants de chômeurs, de syndicalistes réprimés, de syndicalistes étrangers. La gestion dépend d'un conseil d'administration composé en presque totalité de responsables des fédérations ou Unions départementales.

1980 : un tournant. Le débat qui traversait le CE est tranché : d'autres enfants (des enfants DASS) seront accueillis, le financement sera donc changé. Le recrutement se fait alors avec une majorité d'enfants et adolescents dits « cas sociaux ». Mais ni reconnaissance juridique ni agrément ne sont demandés. L'établissement fonctionne avec des prix de journée financés par les DASS, très au-dessus des taux directeurs, sans contrôle des autorités de tutelle qui laissent faire... tant qu'il n'y a pas de problème !

Deux directeurs sont recrutés parmi des militants CGT ; une nouvelle équipe éducative se met en place, des psychiatres prestigieux comme Tony Lainé, Bonnafé, appuient l'expérience. Un redressement économique spectaculaire s'opère. Un rayonnement éducatif existe sur toute la région. Lieu de vie, projets éducatifs individualisés, prise en charge éducative exceptionnelle, insertion sociale, tels sont les éléments nouveaux qui affirment une équipe et lui donnent une grande autorité. Les directeurs s'investissent à fond. Le conseil d'administration soutient. En fait, le sens de l'entreprise a changé. Il s'agit d'une expérience éducative qui a un caractère d'avant-garde et dont le prestige sert aussi le syndicat. Mais les types d'enfants, de projets éducatifs, d'autonomie de gestion locale recherchée par les directeurs créent une distance avec la « vision » syndicale CGT.

Le CA veut garder le contrôle de l'entreprise et imposer une idéologie « syndicaliste ». Exemple : les enfants doivent aller aux manifestations populaires pour s'initier à leur devenir de « travailleurs ». Mais eux, placés par les DASS, ont d'autres préoccupations : de la musique, pas des manifestations. Le CA veut garder le contrôle sur un personnel « qui lui échappe », non syndiqué, refusant d'une certaine manière la culture CGT.

Début 1987 : la crise latente explose. Lors d'un CA extraordinaire, les deux directeurs sont sommés de se soumettre ou de se démettre... Le directeur justifie le travail accompli, défend l'équipe éducative, l'orientation pédagogique. Il est licencié. Le personnel, dans sa presque totalité, se met en grève et défile devant Montreuil, siège de la CGT. C'est l'affront ! Jamais cela ne leur sera réellement pardonné. Dès lors, le CA choisit une stratégie de « reconquête ». Le directeur pédagogique, dépossédé de ses moyens, démissionne en novembre. Un groupe dit « d'experts » a de fait la direction quotidienne. Le personnel subit de multiples tracasseries. Des congés non remplacés à partir de la rentrée 1987-1988 créent une situation de « service minimum » préjudiciable à l'activité pédagogique. Des tentatives d'« embauches CGT » ont lieu : un permanent CGT est reclassé dans les services techniques pour animer une section CGT. Une négociation sur l'application de la convention collective échoue. Le personnel, qui s'y était jusqu'alors refusé, adhère alors dans sa grande majorité, pour « se défendre », à la CFDT. Une circulaire accentuant le pouvoir des « experts » pour début 1988, et ne répondant pas aux revendications, principalement l'embauche d'éducateurs remplaçants, met le feu aux poudres.

Le 4 janvier, la grève éclate, après une assemblée du personnel, qui occupe les locaux administratifs, demande aux « experts », au CE et aux tutelles de prendre leurs responsabilités et la charge des enfants tant que les négociations sont refusées. Le CA riposte en décrétant que sans service minimum, il n'y aura pas de négociation. Un « service d'ordre » apparaît le 5, contrôle les entrées (environ 80 militants sont dépêchés pour « sauver » les enfants en danger !). Un compromis est trouvé le 7 janvier, après intervention du syndicat CFDT et de sa structure régionale. Les négociations s'ouvrent le 8 janvier et laissent espérer que tout va se régler rapidement : embauches, satisfaction des revendications locales, changement de climat de la part de la direction, départ des « experts »...

Le soir, le verdict tombe : des avancées sur les revendications, mais des **licenciements de grévistes.** Pour le personnel, c'est l'affront. On ne peut envisager une reprise de travail avec plusieurs licenciements pour fait de grève. Les salariés majoritairement en grève (sauf une minorité CGT) interpellent le bureau confédéral CGT le 10 janvier pour trouver une issue positive. Le refus des licenciements suffirait à ramener les choses à l'état normal.

Mais les 11 et 12, l'évidence apparaît peu à peu : **l'employeur est décidé à l'affrontement**, quitte à risquer la disparition de l'expérience. Les tutelles attendent et regardent de loin le pourrissement du conflit. Pourtant, elles ont la lourde responsabilité d'avoir accepté le fonctionnement de l'établissement sans reconnaissance juridique ! Mais elles ne veulent pas d'un affrontement avec la confédération CGT.

Après une tentative d'investissement des locaux administratifs par les « experts », la venue d'un service d'ordre de 150 personnes pour « sauver » les enfants va préparer l'évacuation. A 4 heures du matin, le téléphone est coupé dans le village. Le service d'ordre brise vitres et fenêtres des locaux occupés, sous le regard effrayé des enfants qui dormaient. Leurs éducateurs de nuit sont évacués avec le reste du personnel sous bonne garde armée, et sortis de la propriété, après qu'on leur ait proposé de se mettre dans la salle à manger... Le traumatisme est tel pour beaucoup de salariés, peu habitués à une telle situation, que certains seront plusieurs jours sous calmants...

Fermeture, licenciements économiques : l'« Avenir Social » n'a plus d'avenir. Le 13, les enfants se dispersent dans la nature, traumatisés par l'« évacuation » musclée de leurs éducateurs, leur « seconde famille ». Puis l'administration décide de fermer l'établissement et la police emmène les enfants qui restaient encore au centre. Cette décision va servir le projet de l'employeur, décidé à « mater » ce personnel trop indiscipliné. Pendant quinze jours, l'employeur se refuse à tout contact, alors que l'autorité de tutelle s'oriente vers une fermeture définitive, puisque l'établissement n'a ni agrément, ni reconnaissance juridique. Un comité de soutien local intervient auprès des tutelles pour éviter une solution définitive. Mais **comme l'employeur a décidé de « réorganiser ses activités sociales », l'administration en profite pour régler son compte à la CGT. Victimes immédiates : le personnel et les enfants !** Il ne reste plus au personnel qu'à réclamer ses droits : licenciements économiques, mais aussi des dommages-intérêts, même si aucun dédommagement financier ne comble le traumatisme de la grève, de l'évacuation musclée, de la perte des enfants, de la fin d'une expérience éducative assez exceptionnelle en son genre.

La dernière phase s'ouvre sur une très longue négociation, qui va durer un mois et demi pour la simple raison que les responsables de l'association n'acceptent que contraints et forcés une telle situation. Le compromis a eu lieu de part et d'autre, pour éviter des mois de procédures juridiques devant les prudhommes ou les tribunaux. Dans cette affaire, les salariés ont fait preuve, par leur souci de négociation, à cause de la nature de l'employeur, de leur grande maturité. Plutôt que de choisir la bataille publique contre ces méthodes, plutôt que le procès de la direction de la CGT impliquée dans cette horrible aventure, ils choisissent dignement le licenciement avec des indemnités.

Le personnel travaille à mettre en place une nouvelle association, dont le but est de poursuivre sous d'autres formes l'expérience, d'y associer à nouveau des personnalités significatives comme Tony Lainé et d'autres, et de trouver un travail au plus grand nombre. La CFDT intervient au niveau confédéral auprès des ministères pour aider à la recherche de reclassement.

Le bilan de la direction confédérale CGT est lourd. Beaucoup se

posent des questions sur la gestion de ce conflit. Etait-il inéluctable ? Pourquoi un tel volontarisme dès lors que plus de 80 % des moyens sont extra-syndicaux ? Puisque la grande majorité des enfants n'ont pas de liens avec la CGT... pourquoi un tel refus de négocier, de profiter de fait d'une expérience pédagogique reconnue très largement par tous les milieux éducatifs, même si elle ne colle pas totalement avec l'idéologie syndicale ? Beaucoup se refusent à soutenir ces orientations.

La vérité est que des divergences existent sur la conduite à tenir depuis au moins dix ans dans le CA, dans la confédération, sur les activités sociales financées ou non, dépendantes ou non.

Le personnel a fait les frais de ces dissensions internes !

Sur les rapports aux grévistes, sur les licenciements, sur les solutions au conflit, à chaque fois des affrontements internes ont lieu. Certains sont pour le compromis, d'autres pour la manière forte.

Mais il apparaît, au bilan, que *ce qui domine dans les choix confédéraux actuels, c'est d'abord l'auto-préservation, le sectarisme par rapport à ce qui est différent, la peur de ce qui bouge autrement, vit autrement, ne plie pas au moule de l'idéologie confédérale.*

Le soulèvement du personnel prend ses racines dans une contradiction objective. Il a son projet éducatif, ses revendications de salarié commun. Pour lui, la CGT est d'abord son employeur qu'il respecte, mais qui a des devoirs. Quand ce dernier refuse le cadre éducatif, réprime, bloque certaines revendications, il réagit comme tout collectif de salariés. Mais l'employeur, au lieu de fonctionner comme un employeur normal, réagit comme touché, blessé dans son orgueil syndical : ils veulent détruire notre entreprise ! Alors que ces mêmes personnels se dépensent corps et âme depuis dix ans pour développer cette expérience exceptionnelle ! Quel contresens !

Un tel conflit aussi unique en son genre devrait ouvrir les yeux... Les salariés ont beaucoup appris, sur leur capacité collective, sur la démocratie ouvrière dans la lutte, mais aussi sur les contradictions de la société et ses impasses. La CFDT a été assez unifiée dans cette démarche, cela montre combien la force de l'instrument syndical, collectivement orienté dans la bonne direction, pourrait être démultipliée. Pour les syndicats de la CGT, il faudra se réapproprier cette expérience, débattre de cet échec, de l'orientation confédérale sectaire, du refus de confronter les points de vue, du refus de chercher des dénominateurs communs pour unifier l'action, même s'ils sont au départ limités.

Au-delà, le débat dans la CGT est celui, comme pour la CFDT ou FO, de gérer des activités sociales, financées par l'entreprise ou l'Etat, non pas comme une sous-traitance de l'appareil syndical, mais comme une structure autonome, où les salariés qui y travaillent disposent de droits réels et d'autonomie réelle. □

Serge ROUX.

1935 : LA FUSION SYNDICALE, A QUEL PRIX?

La question n'est pas académique dans cette période où le projet dit de « recomposition » est largement porté par des forces politiques avec comme principal moteur la volonté d'une véritable force syndicale non communiste.

Le précédent numéro, en traitant du rapport syndicat-parti, aborde un thème inépuisable de l'histoire du mouvement ouvrier. Il nous a semblé intéressant de voir comment cette question a pu interférer avec un autre sujet qui nous tient à cœur : l'unification syndicale.

Les exemples (et les durées) d'unifications sont plus rares que ceux des divisions. La fusion de 1935 entre la CGT et la CGTU fait ainsi, souvent, figure de « modèle ». Il est important de regarder de plus près ce qu'il en fut réellement. A chacun de juger s'il s'agit d'exemple ou de contre-exemple.

Rappelons brièvement l'origine de la situation de division existant à cette époque.

La scission de 1921. Jusqu'en 1921, il n'existe qu'une seule confédération syndicale, c'est la CGT. La CFTC a bien été créée en 1919 par le clergé, mais ne représente rien. Dans les entreprises, la logique est celle-ci : une classe ouvrière, un seul syndicat. Les remous entraînés par le choc de la révolution russe amènent l'éclatement des partis socialistes de l'époque. Le contrecoup se répercute également sur le mouvement syndical.

N'entrons pas ici sur l'analyse de cette grande division. Le résultat fut celui d'une CGT (dite confédérée, la « vieille maison ») majoritaire refusant l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge (ISR) d'un côté et, de l'autre, une minorité, une minorité importante regrou-

pant les courants révolutionnaires au sein de la CGTU (les « unitaires »), à l'exception de certains secteurs, tel le Livre, qui refusent la scission et décident de rester du côté de la majorité.

La stratégie adoptée par la CGTU entraîne une chute de ses adhérents et le renforcement d'un mouvement de retour de certains secteurs vers « la vieille maison ». Cette période d'affaiblissement général de la syndicalisation et le « pluralisme sydical » profite également à la CFTC, qui se renforce notamment parmi les employés. Mais son rôle sera cependant très restreint dans les événements qui culmineront en 1936.

1935 : l'unification. La réunification ne résistera pas à l'épreuve du pacte Hitler-Staline. L'exclusion de ses partisans au sein de la CGT sera révélateur du climat interne.

La fusion de 1935 s'est réalisée le jour où les états-majors SFIO et SFIC en ont décidé ainsi.

Cela ne remet pas en cause l'indiscutable poussée unitaire d'une base renforcée, dans cette période, par l'antifascisme. L'unité syndicale, reposant sur les intérêts conjoncturels des directions du PCF (SFIC) et PS (SFIO), était à la merci de leurs virages, divergences et intérêts tactiques. Si l'histoire doit parfois servir de référence, disons que la réunification de 1935 ne peut pas constituer le modèle de l'unification à réaliser.

A quoi Blum (SFIO) ajoute : « Nous avons pu nous rendre compte qu'en matière d'unification, les tentatives prématurées étaient imprudentes. » Trouvant en écho le point de vue de « La Vérité » (trotskyste) : « Les unitaires nouvelle manière cherchent l'unité avec les réformistes contre la CGTU (...) L'indépendance du syndicalisme est un mythe. La charte d'Amiens est une chose morte. » (5) A quoi Trotsky lui-même ajoutait : « Monatte a franchi le Rubicon. De l'allié pur sûr, il est devenu tout d'abord l'ennemi hésitant, pour devenir ensuite l'ennemi direct. » (6) Les 22 unitaires mirent en pratique cette bataille pour l'unité ; ainsi :

« Les membres du comité d'atelier des cheminots d'Orléans-Etat, réunis en assemblée générale le 2 janvier 1931 (...), décident que, pour défendre efficacement leurs droits, il est indispensable de faire l'unité de tous les travailleurs à la base (...). Décident, tout en restant dans leur groupement respectif jusqu'au congrès de fusion, de réaliser à partir de ce jour l'unité morale corporative, c'est-à-dire qu'à part les questions administratives et financières, de créer un groupement intersyndical, composé des bureaux des organisations intéressées, qui devra (...) discuter de toutes les questions corporatives intéressant les cheminots d'Orléans-Etat. » (7).

Quand CGT et CGTU prirent le virage de l'unification, elles trouvèrent, sans aucun doute, des discours théoriques au service de cette nouvelle ligne, mais peut-on, pour autant, le prendre pour argent comptant ?

1935 ne peut pas être un modèle. Constatant, en 1935, les bases sur lesquelles se faisait la réunification, les syndicalistes révolutionnaires en appelèrent (en vain) à un nouveau congrès d'Amiens.

Leur courant, affaibli, pesa peu face à la volonté unitaire de la base.

Au total, cette réunification permit de liquider ce qui restait de ce courant dans le syndicalisme en France.

Ce qui s'est passé à l'époque doit être un élément de notre réflexion.

1930-1931, les syndicalistes révolutionnaires isolés. Il n'est pas inintéressant d'observer ce qu'avançaient à l'époque les militants de la « Révolution prolétarienne » (vrais fondateurs de la « VO »).

Ils avaient les premiers combattu la division de la CGT et pris de nombreuses initiatives, lançant, le 9 novembre 1930, la « déclaration des 22 pour reconstruire l'unité syndicale ». Dans celle-ci, militants de la CGT, de la CGTU et des syndicats autonomes déclaraient sêtre « mis d'accord pour lancer l'idée de la reconstitution de l'unité syndicale dans la centrale syndicale unique, sur les bases de la charte d'Amiens (...). Précisent que chacun devra rester fermement attaché à son organisation syndicale propre, sans arrière-pensée, comme sans manœuvre, tout en y poursuivant sa propagande en faveur de l'unité. » (1)

Front unique contre l'unité. Ils reçurent des volées de bois vert en réponse : « Le pavillon de l'indépendance du syndicalisme permet à Rambaud et à ses amis minoritaires de couvrir leur marchandise réformiste (...), leurs propositions d'unité au-dessus des tendances, d'unité à tout prix, conduisent tout droit à la capitulation devant la CGT et devant le social-facisme (...). La question fondamentale que les minoritaires ne cessent de mettre en discussion, c'est l'organisation et la direction des luttes et le rôle dirigeant exercé par notre parti. » (Pierre Sémard, CGTU) (2).

« Les militants GTU n'ont agité, dans le passé, la question de l'unité qu'à titre de chantage entre la CGT, voulant la mettre en mauvaise posture en regard des travailleurs (...). Cependant, l'unité se réalise progressivement au sein de la CGT. Très nombreux sont, ces dernières années, les syndicats qui sont rentrés chez elle. » (A. Savoie, CGT) (3).

Dans la foulée de cette unification liée à la stratégie du Front Populaire, le PCF réussit à renverser, au profit de l'ex-courant CGTU, le rapport de forces au sein de la CGT au cours des grèves de 1936, prédominance qu'il accentua dès 1944.

Cette victoire politique de ce courant de la gauche l'amènera à une lecture très positive de cette fusion, que ne partagent pas forcément d'autres syndicalistes. A nous de réfléchir sur les conditions de construction d'une unité des travailleurs qui serve à l'émancipation, à une unité qui soit l'organisation de l'autonomie ouvrière plutôt que son embrigadement.

Nous n'allons pas ressasser les débats ou mimer les situations passées. L'histoire ne doit pas être un élément de blocage, mais un moyen de bâtir du solide. □

Henri AMIENS

(1) *Le Cri du Peuple* (12-11-1930).
(2) *L'Humanité* (12-11-1930).
(3) *Le Peuple* (19-11-1930).
(4) *Le Populaire* (15-1-1931).
(5) *La Vérité* (21-11-1930).
(6) *La Vérité* (19-12-1930).
(7) *La Révolution Prolétarienne* (5-12-1930).

CALVADOS : UN EXEMPLE D'UNITE INTERSYNDICALE

Depuis le 21 octobre 1986, le Calvados et plus particulièrement l'agglomération caennaise connaît un « phénomène original », visible à la manifestation ce jour-là : l'existence d'un courant unitaire intersyndical, surtout dans le secteur sanitaire et social.

Face à ce « phénomène » d'unité intersyndicale, deux types d'explications sont avancés. Le plus courant y voit le simple effet d'une volonté politique de dirigeants d'organisations syndicales pour qui l'unité serait une fin en soi. Dans la CGT comme dans la CFDT, des bureaucrates ont vite fait d'y voir l'effet d'une manipulation politique. L'autre explication se ramènerait à la pression de la base qui imposerait l'unité aux organisations syndicales.

Pour nous, ces explications sont irrecevables. La première ne rend pas compte de l'importance des diverses mobilisations. La seconde cadre mal avec un secteur qui n'a pas une particulière tradition de combativité et d'organisation. Par cela, nous ne voulons pas dire que l'orientation des organisations soit sans importance, ni qu'il n'y a jamais de luttes dans le secteur ; nous voulons simplement indiquer que l'un ou l'autre facteur pris isolément ne peut expliquer le phénomène : une mobilisation non négligeable au niveau départemental, même si le département se réduit à Caen et ses environs immédiats.

A la suite de la journée d'action du 14 mai 1986, l'Union départementale a avancé une analyse moins simpliste que les précédentes : le courant unitaire dans la santé et les services sociaux serait le « reste » d'une tradition qui aurait disparu ailleurs. Dans le cadre de cet article, il nous a paru plus judicieux de répondre à ces analyses en nous livrant à un (trop) rapide historique.

Le début de l'année 1986 nous montrait un état de division des forces syndicales : la CGT refusait tout appel à l'unité, faisait feu de tous bois, multipliant les actions coup de poing, quelquefois avec quelques succès de mobilisation. Une CFDT, régionalement, avec une volonté unitaire mais quelque peu paralysée dans ses capacités de mobilisation ; peut-être même à cause de cette option unitaire.

Une seule exception, mais de taille : RVI, où des actions unitaires CFDT-CGT-FO continuaient. Il ne fait pas de doute que ceci ait été un facteur qui de manière indirecte a permis l'unité intersyndicale dans la santé.

Dans le secteur sanitaire et social, la situation n'est, à ce moment-là, guère plus brillante : la « tradition unitaire » en a pris un coup, les relations entre CGT et CFDT sont plus conflictuelles dans les entreprises, que ce soit au CHU ou à l'ACSEA. Les effets de la conjoncture générale jouent dans le sens de la division, de même que les pratiques différentes au niveau des entreprises.

Face à l'abandon de la tradition unitaire, les travailleurs répondent de moins en moins aux mots d'ordre séparés et le font savoir lors des assemblées générales quand elles existent encore de façon unitaire.

Pourtant, en 1985, la très grande majorité du syndicat départemental CFDT Santé-Sociaux se prononce, après débat, pour l'unité d'action avec la CGT. En 1986, l'Union des syndicats de la Santé et de l'Action sociale CGT suit le même chemin. Dès lors, l'un des facteurs nécessaires à l'unité se trouvait réaffirmé : les deux syndicats ont refusé d'entériner la division ; tout allait pouvoir se mettre en place. Mais dès le départ, les choses sont claires : l'unité d'action n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer le rapport de force en répondant à une aspiration des travailleurs ; chaque organisation ne disparaît pas dans une « auberge espagnole unitaire » ; chacun admet qu'il peut y avoir débat sur les objectifs communs.

La première démarche unitaire hors entreprise va voir le jour le 21 octobre 1986. Pour cette journée, où la mobilisation est importante, la convergence d'appels à l'action se traduit par des appels séparés à trois manifestations : CGT, CFDT, FEN. Un quatrième appel est lancé par la CFDT et la CGT du CHU, relayé par l'intersyndicale CGT-CFDT-FEN de l'université ainsi que par l'UNEF-ID et les comités étudiants. Le mouvement fut rejoint par nombre de sections du secteur sanitaire et social (CGT-CFDT du CHS, CGT ACSEA et ADAPEI, certaines sections CFDT de l'ACSEA et de l'ADAPEI). Mais ce mouvement unitaire n'est encore qu'un rassemblement de sections d'entreprises, le syndicat CFDT était, lui, dans le cortège CFDT.

Ce jour-là, il y a eu jonction des cortèges unitaires et CFDT, rejoints par l'intersyndicale de RVI. L'effet fut tel que le problème de l'unité dans le secteur sanitaire et social fut acquis réellement.

Début 1987, le CHU connut une remobilisation du personnel et par deux fois des débrayages et des manifestations importantes, à l'appel de la CGT et de la CFDT : le 24 mars 1987, six cents personnes pour le conseil d'administration du CHU ; le 2 avril, un millier de personnes qui descendent à la préfecture.

C'est dans ce contexte qu'est annoncée la journée nationale d'action du 14 mai. Pour tout le monde, il apparaissait évident qu'on allait assister à une réédition du 21 octobre. Le syndicat départemental Santé-Sociaux CFDT et l'Union syndicale départementale Santé-Action sociale CGT se réunissent pour préparer ensemble le 14 mai ; il en résulte un appel unitaire au niveau des structures départementales. Le problème de la Sécurité sociale est à ce moment-là, dans notre secteur, un profond facteur d'unité.

Mais les choses se passeront différemment du 21 octobre. « Lâchée » par les cinq autres organisations, l'UFFA-CFDT abandonnera de fait cette journée d'action. Sur Caen, le petit cortège CFDT se joindra à la manifestation du secteur sanitaire et social. La CGT appelle à une journée d'action interprofessionnelle où le thème de la Sécurité sociale jouait un rôle énormément mobilisateur. Néanmoins, le cortère unitaire réunit presque autant de personnes que l'interpro de la CGT ; il décide d'imposer l'unité de fait à tous en suivant le cortège CGT ; ce qui fut fait, non sans quelques heurts. Mais le courant unitaire était passé à travers l'ensemble des cortèges, ce qui explique l'analyse prudente de l'Union départementale CGT que nous évoquions plus haut.

CFDT et CGT Santé-Sociaux tirent de cette journée un bilan positif et préparent la poursuite de l'action ; c'est alors la Sécurité sociale qui cristallise les possibilités d'action... En juin et juillet, la mobilisation en masse des personnels de l'ACSEA faisait reculer le Conseil Général du Calvados, toujours à l'appel de la CGT et de la CFDT.

A la rentrée, les deux syndicats prennent à nouveau contact pour préparer le 15 octobre. Parallèlement, un certain nombre de syndicats et de sections lancent un appel à une action unitaire : CFDT et FO du Trésor, CFDT PTT, CFDT Protection sociale, SGEN, CFDT-FO-SNUI des Finances, CFDT Cheminots... L'ensemble de ces organisations mettent sur pied une manifestation commune à laquelle se joignent l'UIS-CFDT et les régions CFDT et FO des PTT. Dans le même temps, l'Union départementale des services de santé de FO se joint à ses homologues CFDT et CGT.

L'Union départementale CGT, quant à elle, persiste à appeler séparément, de même que la FEN. Le résultat fut, malgré une mobilisation moindre qu'en 1986, un rapport de un à dix en faveur du cortège unitaire : cortèges CGT et rassemblement de la FEN furent très faibles. On peut dire qu'il y a plus de manifestants CGT dans le cortège unitaire que dans celui de la CGT, et ceci malgré la distribution au CHU d'un tract de l'UD-CGT dénonçant le syndicat CGT du CHU. Dans la FEN, l'Ecole Emancipée rejoint le cortège unitaire.

Actuellement, des actions unitaires continuent, tant dans le secteur social qu'au CHU, où l'unité CGT-CFDT-FO s'est maintenue. □

Christian EURY,
Pierre MARGUERITE

Jean-Claude Barbarant (secrétaire général du SNI) et Yannik Simbron (secrétaire général de la FEN).

FEN : LE RECENTRAGE

Février 1988 : La Rochelle, où l'air du large. Pour son quarantième anniversaire, et son trente et unième congrès, la FEN largue les amarres du passé. C'est le congrès de l'« aggiornamento » politique, pédagogique et syndical : adoption d'un projet d'école, sur fond de « recomposition syndicale ».

A dire vrai, la FEN s'est adaptée à une réalité : l'école occupe une place centrale dans la vie sociale et politique. L'observation de la campagne présidentielle (où tous les candidats consacrent une priorité à l'éducation), l'énumération des nombreux rapports sur le système éducatif parus depuis l'automne 1987 (1), ou le simple rappel des deux dernières crises gouvernementales (Savary en 1984, Devaquet en 1986) suffiraient à convaincre que quelque chose d'important se joue dans l'Education nationale... Toutes les forces, syndicales ou politiques, de gauche oude droite, se préparent à des changements structurels dans l'Education nationale après la présidentielle. Fébrilité conjoncturelle ? Non ! Trois grandes tandances conjuguent leurs effets.

La place centrale de l'école. La première tient à l'évolution de l'institution scolaire elle-même. La demande sociale ne cesse de prolonger la durée de scolarisation effective des jeunes. La vague qui a submergé les collèges dans les années 60 et 70 soulève aujourd'hui les portes des lycées et du premier cycle de l'enseignement supérieur. Il faut organiser l'afflux de ces générations. L'an 2000 s'impose comme horizon de prévision, et la nécessité d'une programmation pluri-annuelle des dépenses et des recrutements est unanimement admise.

Autre facteur : la « classe politique » affiche volontiers sa conviction que la sortie de crise passe par un effort de formation. La remise en cause de l'organisation taylorienne du travail, le profil culturel des nouvelles générations, l'obligation de mobilité professionnelle et la diffusion des nouvelles technologies valoriseraient les qualifications et les capacités d'initiative du travailleur. Développer la formation, ce serait donc stimuler la productivité et aider le pays à gagner des parts de marché dans la guerre économique mondiale.

Enfin, au bout de l'expérience des années 1981-1986, l'« aggiornamento » programmatique du PS a permis de dégager une zone de convergences avec la

droite pragmatique sur une série de mesures scolaires. Convergence ne signifie pas identité de position, mais rapprochement sur des objectifs importants. Il y a accord pour préserver les acquis de l'enseignement privé. Accord pour développer l'autonomie des établissements, au nom de l'initiative pédagogique pour les uns, au nom de la régulation par la concurrence pour les autres. Accord pour tourner la page du « collège unique » et inscrire la filière professionnelle dès la fin de 5e. Accord pour développer l'alternance école-entreprise. Accord pour orienter les étudiants vers des diplômes « courts » (bac+2) sans passerelle vers la licence. Accord pour négocier une revalorisation des enseignants contre une augmentation de leur charge de travail.

Le congrès de la FEN s'inscrivait donc dans un contexte très consensuel. René Monory, en présentant son plan le 15 décembre 1987, pouvait *« souhaiter qu'il contribue à renforcer le mouvement de consensus national qui se dessine dans le pays autour des problèmes d'éducation »*. Le ministre avait été précédé, sur le même registre, par Yannick Simbron lui-même : *« Le consensus existe dans ce pays pour l'idée qu'il faut que 80 % d'une classe d'âge parvienne au niveau du bac. Il reste donc à définir les conséquences d'une telle politique : mise en place des structures nécessaires, formation des enseignants, définition des engagements financiers (...). Il faut discuter de tout cela au-delà des clivages politiques droite-gauche. Il y va de l'intérêt d pays. Il y a bien un consensus sur la défense nationale, pourquoi pas sur l'éducation ? »* (2).

D'en haut. La FEN devait donc se donner un mandat pour aborder la négociation avec le gouvernement issu des résultats de la présidentielle de 1988. Chose faite à La Rochelle. Comment la question scolaire, qui occupe le devant de la scène politique, n'aurait-elle pas cristallisé les débats d'orientation au sein de la FEN ? Le contraire eût étonné (3). Pourtant, le texte déposé par la direction fédérale fit l'effet d'une petite bombe. Ce n'est pas faute, pour la direction, d'avoir tenté d'en limiter les effets détonnants. En effet, le document sur le thème central du congrès ne fut connu qu'au cours du congrès : pendant six mois, les syndiqués sont censés avoir discuté du thème central du congrès en ignorant tout du document soumis au vote de leurs délégués. Il s'agissait, officiellement, de laisser parler les syndiqués pour rédiger *in fine* la synthèse de leurs réflexions. Côté cour : la parole à la base. Côté jardin : la plume à la direction. Démocratie, que ne fait-on pas en ton nom ? (4).

Le nouveau projet de la FEN. Le texte fédéral sur « l'école de l'an 2000 » choqua autant par ses silences que ses affirmations. Silence total sur les revendications : pas un chiffre, par un nom propre (on pense à Monory, Devaquet, Valade), pas une exigence syndicale. La FEN a rédigé un texte qui aurait pu être celui d'un parti, d'un groupe parlementaire, ou d'une association pédagogique : pas celui de l'organisation syndicale qu'elle est ou devrait être. On y cherchera en vain la revendication de l'abrogation du statut de maître-directeur, celle des « 25 élèves par classe » et celle, chiffrée, des créations de postes.

En revanche, le projet de la FEN développe longuement une approche de l'enseignement qui, pour être moderniste, n'en est pas plus sociale. Certes, il faut donner acte à la FEN de reconnaître des idées pour lesquelles les minorités se battent depuis longtemps : l'équipe pédagogique, ou le corps unique des enseignants, par exemple. Mais toutes les références novatrices sont piégées. Reconnaît-on la diversité des élèves ? C'est pour entériner une école à plusieurs vitesses. Constate-t-on l'absence de collège unique ? C'est pour admettre que le collège est *« le lieu de l'hétérogénéité »*. Souligne-t-on l'effet pervers de la sélection ? C'est pour y opposer une orientation librement consentie... Tout le document semble inspiré d'une philosophie de la décrispation. A la sélection dure, il conviendrait de substituer une orientation douce : qu'importe si le résultat est le même, du point de vue des classes sociales ; au moins, la régulatiosn du système scolaire sera-t-elle moins conflictuelle...

Enfin, le projet de la FEN prend les enseignants à rebrousse-poil. Yannick Simbron les invite à *« travailler autrement »*.

Assurément, le poids des habitudes et la force d'inertie ne portent pas les enseignants, plus que d'autres professions, à changer leurs pratiques : encore faut-il les convaincre de la nécessité du changement, et éviter de leur proposer un alourdissement de leur charge de travail. Or, la FEN n'évite pas de tomber dans l'écueil de la culpabilisation des enseignants. D'un côté, le document affirme que le travail en équipe *« ne doit pas alourdir la charge globale de travail »* ; de l'autre, le rapporteur fédéral précise dans une interview au *Parisien Libéré* : *« Cela allongera peut-être au départ leur temps de travail, mais à l'arrivée quel gain ! »* Double langage, qui se retrouve à d'autres sujets : par exemple, le document officiel refuse *« toute forme de salaire au mérite »*, mais dans l'interview précédemment citée, le même dirigeant se prononce en faveur *« d'une prime pour*

COMMENTAIRES ET REACTIONS

« Plus qu'à un simple toilettage, c'est à une petite révolution mentale et syndicale qu'a procédé la FEN. » (*Le Monde*, 7 février 1988). *« Tir nourri contre le recentrage au congrès de la FEN. »* (*Libération*, 3 février). *« Il est donc permis de se demander si M. Simbron n'a pas engagé la FEN dans la voie d'un "recentrage" comparable à l'évolution amorcée par la CFDT en 1978. »* (*Notes de conjoncture sociale*, 22 février).

On attendait avec intérêt la réaction du SGEN-CFDT, dont l'espace est désormais disputé par le nouveau discours de la FEN. La réponse du SGEN tient en un mot : chiche ! *« La FEN semble avoir découvert la pertinence de certaines questions. La nécessité de "travailler autrement" est mise en avant. Idem en ce qui concerne l'unification du statut des enseignants, l'exigence de mobilité volontaire ou encore la modification des contenus de l'enseignement. S'agit-il d'une façade moderniste ou d'un changment en profondeur ? »* (*S.U.* n° 125, mars 1988).

ceux qui vont enseigner dans les zones difficiles. Ce qui doit être gratifié, c'est l'apport humain. » A ce propos, Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du SNI, déclare que « *laisser les choses en l'état, c'est pénaliser les enseignants qui font des efforts* ».

Des réticences au sein d'UID. Tout indique que la direction de la FEN, craignant les réactions de son appareil intermédiaire, a voulu éviter le débat, jouer de l'effet de surprise et saisir la majorité fédérale à vif. Il n'est pas certain qu'elle y soit parvenu. Au sein d'UID, le projet de la FEN heurte deux sensibilités. D'abord, celle des militants UID traditionnels : laïques, et syndicalistes, ils dénoncent « *la machine fédérale qui s'emballe* ». Mais ils ne peuvent inquiéter la direction : ils appartiennent aux anciennes générations et ne sont pratiquement plus représentés dans les instances nationales. En revanche, la direction fédérale a plus à craindre des réticences qui s'expriment chez ses militants du second degré. Les uns, au SNES où ils sont minoritaires, sont mis en porte-à-faux par l'orientation fédérale inspirée de la culture des enseignants du primaire. Les autres, professeurs de lycées professionnels, syndiqués au SNETAA qu'ils dirigent, n'apprécient pas l'indulgence de la FEN à l'égard de l'apprentissage et de l'alternance (5). Ainsi, le SNETAA a porté 60 % de ses mandats en abstention sur le rapport d'activité fédéral. Au total, les « UID » du second degré sont réticents à suivre la direction fédérale. Celle-ci, d'ailleurs, met en place un « groupe de travail » sur le second degré qui double non seulement les syndicats nationaux « Unité et Action », mais aussi les équipes UID existantes. Jacques Pommatau n'avait pas tout à fait tort de déclarer, à l'occasion de son dernier Conseil fédéral national (21, 22 septembre 1987) : « *Sur les problèmes éducatifs, les différences de culture, primaire ou de second degré, dépassent les clivages de tendances.* »

Vers la recomposition syndicale. C'est que la direction fédérale entend bien conforter son autorité sur les questions éducatives. En faisant adopter un projet d'école, la FEN a en même temps affirmé sa prérogative sur les syndicats nationaux dans un domaine où leur souveraineté s'exerçait jusqu'alors : il n'y aura plus un « projet SNI », un « projet SNES » (6). Désormais, la FEN parlera d'une seule voix, celle de la direction fédérale. Le changement est d'importance. Jean-Claude Barbarant explique : « *Jusqu'en 1968, la FEN n'existait pas vraiment, elle n'était qu'un prolongement du SNI. Depuis, elle a acquis une identité ambiguë et forte, sauf dans un domaine, celui de l'école. Dans tous les autres secteurs – social, revendicatif, salaires, droits et libertés –, elle joue un rôle fédératif. Pour l'école, elle a cherché à atteindre un point d'équilibre, quasiment impossible, entre des choix différents et jusqu'à un certain point antagonistes.* » (7). Si l'appareil fédéral s'était imposé dans les domaines revendicatifs, il lui restait à faire prévaloir son autorité éducative. Mission accomplie à La Rochelle.

Et la « recomposition syndicale », dans tout ça ? Ses protagonistes ne la perdent pas de vue... Du côté des regroupements externes, la FEN a mis la pédale douce, mais ne renonce pas.

A l'inverse, les bases de la restructuration interne de la FEN sont bel et bien jetées. Le document de la FEN sur l'école décrit six « familles de métiers » qui ressemblent fort aux champs de syndicalisation de futurs grands syndicats nationaux : enseignement, culture, administration, entretien, recherche, prévention. Voilà donc les six futures structures appelées à remplacer la cinquantaine de syndicats existants aujourd'hui... L'intérêt de l'opération est double. D'une part, elle ferait de la FEN une « quasi-confédération » ; son organigramme, basé sur six grosses structures, la rapprocherait de celui d'une centrale. Plus facile ensuite, d'organiser les convergences et les cartels avec des fédérations extérieures. D'autre part, le mélange de tous les enseignants dans une seule grande famille aurait pour la direction UID l'immense avantage de fondre les syndicats nationaux tenus par « Unité et Action » dans la masse : dans la grande famille des enseignants, UID aurait la majorité (8).

On le voit : la « forteresse enseignante » n'est pas immobile. Elle ne manque pas de ressources. Mais bouge-t-elle dans le bon sens ? □

Laurent BATSCH

(1) Rapport Andrieu au Conseil Economique et Social (octobre 1987), propositions du Parti Socialite (novembre 1987), rapports Monory et Lesourne (décembre 1987), rapport de Chalendar du Commissariat Général au Plan (décembre 1987), rapport Valade (janvier 1987), rapport Bourg-Broc de l'Assemblée Nationale (février 1988).

(2) *Le Matin*, 24 août 1987.

(3) Dans une déclaration insuffisamment remarquée, Alain Minc soulignait : « *La FEN est encore suffisamment puissante pour avoir un choix devant elle. Ou bien elle accepte l'évolution et veut contractualiser avec un gouvernement qui lui proposerait un vrai Grenelle de l'éducation, ou bien elle va mourir à petit feu, et devenir un astre mort comme certains des syndicats ouvriers. J'espère qu'un gouvernement intelligent proposera à la FEN ce Grenelle de l'éducation. J'espère qu'elle l'acceptera. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, elle est condamnée au destin des syndicats ouvriers, c'est-à-dire l'effacement progressif et irréversible.* » (*Le Matin*, 15 octobre 1987).

(4) Les délégués ont reçu le document sur « l'école de l'an 2000 », de 53 pages dactylographiées, le mercredi à 20 h 30 et les amendements devaient être rendus avant le jeudi 13 heures... En outre, faut-il relever comme une simple coïncidence le fait que la nuit du mercredi au jeudi fut celle des festivités du 40e anniversaire de la FEN ?

(5) Les représentants de la FEN au Conseil Economique et Social ont voté l'« avis » du rapport Andrieu sur les rapports de l'école et du monde économique.

(6) La FEN disposait d'un projet d'école, mais peu crédible, se bornant à extrapoler les positions du SNI-Pegc. En février 1977, la CA nationale de la FEN adoptait un projet éducatif : « L'école de l'éducation permanente ».

Ce projet est actualisé par la CA nationale en mars 1981, en prévision de l'échéance présidentielle. Tout le monde aura remarqué qu'il n'a guère inspiré les projets d'Alain Savary. C'est précisément ce que la FEN veut éviter à la veille d'un nouveau septennat...

(7) Onze entretiens avec des responsables syndicaux sur la syndicalisation des enseignants (décembre 1984-mai 1985), V. Aubert, A. Bergounioux, R. Mouriaux, Paris, CEVIPOF.

(8) En fait, dans le grand syndicat unique des enseignants de la maternelle à la fac, UID n'aurait que la majorité relative. Il suffirait que UA et EE votent ensemble pour que la direction soit bloquée. Ce constat éclaire le « message » transmis par Y. Simbron (était-il dans son rôle ?) à l'EE pendant le congrès de La Rochelle, lui faisant comprendre que son opposition sans concession menaçait son existence... De même, les longues citations de Gorbatchev ou d'Enrico Berlinguer à la tribune du congrès par le secrétaire général de la FEN firent-elles l'effet de tentatives de débauchages politiciennes et déplacées.

68 PLUS 20

Mai 68 à Vénissieux

COLLECTIF N° 5 Avril 1988

En ces temps où certains font de leurs reniements une gloire et un gage de succès, nous tenons à marquer les continuités. Ce dossier n'a rien d'une « commémoration » de mai 68, qui en ferait un objet d'étude sans portée pour le présent et l'avenir.

L'entretien avec Jacques Capdevielle et René Mouriaux, ainsi, replace la grève générale dans son contexte : elle a contredit le courant « moderniste » qui, durant les années 60, niait la lutte des classes et l'actualité du socialisme.

Les courts textes de divers militants d'aujourd'hui permettent, dans leur diversité, de mettre en lumière la signification de mai 68 pour chacun à l'époque.

Des extraits d'un livre complètent l'ensemble. Ecrit durant l'été 68 et resté non publié, c'est un document précieux, jamais utilisé à l'heure actuelle : le secrétaire général de l'Union départementale CFDT de Loire-Atlantique, en juillet 1968, retrace la lutte, ses enjeux, quelques leçons.

L'importance du sujet nous a amenés à reporter au prochain numéro de « Collectif » une partie du matériel rassemblé : certains des « souvenirs » de militants et des articles sur certaines entreprises en 1968, ré-examinés aujourd'hui par des militants, un sur la métallurgie de la région de Caen, un autre sur « La Lainière » de Roubaix, la fin de la discussion avec Jacques Capdevielle et René Mouriaux.

"Mai 68", l'événement, son contexte

Interview de Jacques Capdevielle et René Mouriaux

« Mai 68 » a produit un effet sur la mémoire de plusieurs générations de militants : une sorte d'effacement de la période immédiatement antérieure. Un des grands mérites de Jacques Capdevielle et René Mouriaux est de contribuer à corriger cette erreur de perspective dans leur livre « Mai 68, l'entre-deux du modernisme », à paraître aux Presses de la fondation nationale des sciences politiques (FNSP).

L'intérêt de leurs réflexions nous a amené à reporter à un prochain numéro de « Collectif » la partie de l'entretien consacrée aux années soixante-dix : bilan des rapports entre « luttes d'en bas » et « union » au sommet; conditions du recul du « gauchisme »; continuité entre la prétendue « modernité » d'aujourd'hui et les discours tenus dans les années soixante.

Jacques Capdevielle et René Mouriaux sont de longue date liés au mouvement syndical dans leur activité, l'un avec la CFDT et l'autre avec la CGT, comme pour leurs recherches. Ils font ainsi partie des auteurs du livre « L'ouvrier de 1970 », publié en janvier 1971 à la Fondation des sciences politiques, à partir d'enquêtes commencées avant 1968, reprises et achevées ensuite. Ils ont écrit ensemble un petit livre : « Les syndicats ouvriers en France », éd. A. Colin (1976). Parmi leurs publications, signalons notamment :

- **Jacques Capdevielle :** « Le fétichisme du patrimoine », Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986.
- **René Mouriaux :** « La CGT », éd. Seuil, 1982; « Les syndicats dans la société française », FNSP, 1983; « Le syndicalisme face à la crise », éd. La Découverte, 1986; « Syndicalisme et politique », éd. Ouvrières, 1985. Il a aussi contribué à plusieurs numéros de « Collectif », notamment le dossier sur les problèmes de la « Recomposition syndicale ».

Jacques Capdevielle : La modernisation de l'appareil économique et, par voie de conséquence, de la société française est déjà sérieusement avancée lors de la phase de reconstruction, dans le cadre de la IV^e^ République; 1958-1959 lui donne un nouveau coup d'accélérateur, au début de la V^e^, avec le rapport Rueff-Armand, qui visait à affirmer le caractère libéral de l'économie. Toute cette époque est marquée par les enjeux de l'ouverture européenne, donc l'abandon d'un certain type de protectionnisme qui englobait l'Hexagone et l'Empire colonial.

Ces transformations des années cinquante et soixante sont considérables.

René Mouriaux : D'une part, un déplacement des échanges : notre production, protégée sur le plan intérieur, était dirigée sur l'Empire. L'entrée dans le Marché Commun (C.E.E.), en 1958, c'est la mise en seconde position des liens coloniaux qui continuent, notamment avec la « zone franc ». Mais la croissance des échanges se fait par rapport à la C.E.E. Ce rééquilibrage s'accompagne d'une restructuration économique.

Quand on dit, actuellement, que les bastions ouvriers sont entamés à partir de 1974, ce n'est pas exact. Les cheminots, par exemple, commencent à diminuer de façon importante dès les années cinquante; dans les mines, la grève de 1963 comporte une dimension de rejet du laminage de la population minière.

Il y a déjà tout un développement du tertiaire, sans grand calcul économique, massivement; par exemple, l'ouverture des guichets de banques. Bref, un essor du tertiaire antérieur à ce qu'on nous présente aujourd'hui.

La première partie du livre montre les composantes de l'évolution des structures politiques et de la population française, afin de mettre en rapport 1968 avec tout cet avant-mai de transformation et de « modernisation ».

J.C. : Avec cette modernisation économique et sociale, les luttes idéologiques, dès le lendemain de l'expérience Mendès France de 1954-1955, font émerger le thème de la « modernité » comme « enjeu de légitimation du pouvoir », comme on dit : si on veut être reconnu comme apte à gouverner et légitimé, il faut être identifié à la modernité. Ces thèmes sont propulsés par la « gauche moderne » dans le sillage de Mendès, avec un certain nombre d'aspects intéressants par rapport à la période actuelle : il faut déjà « *parler vrai* », on affirme la « *fin des idéologies* » et de la politique; c'est l'essor des « clubs ».

Dans ce contexte de « modernité », en 1958, le gaullisme vient bousculer les cartes en train de se mettre en place : très habilement, dans la première partie du « retour aux affaires » du Général, le gaullisme s'identifie au « nouveau » contre les vieux partis, contre le désordre ancien, etc. Il prend d'autant plus à contre-pied la « gauche moderne » et les tenants de la modernité que leur principal dirigeant, leur symbole, Mendès France, refuse de jouer le jeu des institutions présidentielles de la V[e] République. Cela crée une contradiction à gauche, qui culmine en 1964 avec l'échec de la tentative Defferre (« Monsieur X »).

Dans cette « gauche moderne », on trouve diverses forces politiques et syndicales : quelques éléments de la SFIO, tentés à titre individuel et surveillés par Guy Mollet, les clubs; dans les forces syndicales, il y a la CFTC en train de devenir la CFDT, une partie du CNJA pour la paysannerie. Il y a par ailleurs un homme qui, à l'époque, est un ancien ministre et a très bien compris cette situation : François Mitterrand; curieusement, on a oublié cet aspect depuis! Il joue certes la mobilisation notabiliaire sur les thèmes traditionnels des radicaux, la défense des libertés et des prérogatives du Parlement; mais, en même temps, il a compris l'enjeu de la « modernité »; par l'intermédiaire de ses fidèles, par lieutenants interposés, il joue aussi le mouvement des clubs.

C'est une dimension à ne pas négliger dans « l'irrésistible ascension » de François Mitterrand. Il a compris que si on voulait arriver un jour à s'imposer, il fallait combiner ces deux sensibilités, ces deux courants : les notables et les « modernistes ». Ainsi, quand les clubs autour de Jean-Moulin (1) se réunissent à Vichy, Mitterrand est présent à Paris, avec la Convention des Institutions Républicaines (C.I.R.) animée par des gens qu'on trouve avec lui à partir de 1981 ou avant dans la conquête du Parti Socialiste : il est « *côté cour et côté jardin* », pour reprendre l'expression de Jean Poperen.

En 1965, où il s'impose habilement comme candidat unique de la gauche, il mène une campagne à la fois « moderniste » et traditionnelle; il récupère dans son programme les thèmes qui avaient été mis en avant par les clubs, avec un dosage subtil de concessions à la gauche moderne, au P.C. et à la France notabiliaire; ainsi, la « planification démocratique », thème de référence du mendésisme depuis 1962, occupe une ligne sur les cinq de l'annonce de sa candidature remise à l'AFP.

Cette espèce de synthèse, qui deviendra plus tard la querelle des deux gauches, la « deuxième » et l'« archaïque » est déjà là dès le début des années soixante.

Collectif : Mitterrand, qui a pu être classé un moment dans la vieille gauche, ne trouve donc pas là sa vraie continuité.

J.C. : Après 1968, quand Mitterrand a conquis le Parti Socialiste, il va y avoir un véritable partage du travail : Mitterrand incarne davantage la gauche traditionnelle, républicaine, et le P.S. va être le vecteur nouveau de la « gauche moderne », les éléments épars de l'avant 68 venant se recycler avant Epinay, pendant et après.

R.M. : Dans notre livre, si nous analysons deux dimensions de changement sous la V[e] République, une troisième reste peu traitée.

Sous le terme de « modernisation », on trouve les problèmes institutionnels : accepter l'élection présidentielle ou pas, un débat qui divise la gauche; Mitterrand et Defferre répondent « oui », Mendès France refuse et essaie d'incarner la république traditionnelle, tout en appelant une « République moderne » (2). On trouve aussi la modernisation économique et sociale. Et, un troisième vecteur que nous n'avons peut-être pas assez analysé, la question idéologique de la laïcité : ce problème est présent, mais il partage la gauche et un homme comme Mitterrand a opté pour ne pas trancher. Il a vu que le développement même du système scolaire pose des problèmes nouveaux, le système éducatif n'ayant pas été prévu pour être un enseignement de masse; il attend que ce dossier se décante et ne soit pas posé en termes idéologiques; il joue le silence pour n'avoir pas à s'enfermer dans des positions anciennes. C'est une « modernité par mutisme » sur la laïcité.

Dans les années soixante, des idées dominantes

Mais, tout de même, à la veille de Mai 68, après les élections législatives de 1967, toute la gauche (FGDS, PSU, PCF) n'est-elle pas surtout soucieuse de préparer la prochaine échéance électorale de 1972...

J.C. : Il faut expliquer la position du Parti Communiste. Dans un premier temps, face à l'offensive moderniste, c'est le verrouillage, le Thorez de la « paupérisation absolue » (3), dont la brochure est massivement diffusée, avec, en sous-titre, « Réponse à Pierre Mendès France ». Il y a une bataille : le danger principal, selon lui, c'est le courant politique de la « modernité » et le danger de « *troisième voie entre capitalisme et socialisme* ». La tentative Defferre en est l'illustration.

Mais l'idéologie de la « modernité » se développe. Elle est sans doute hégémonique dans les années soixante. Et la faiblesse de la réponse du PCF est de prendre en charge la « modernité » quand elle s'est imposée, donc de la prendre en charge tardivement

et en élaborant des contre-feux pensés dans la conjoncture de la candidature Defferre. Après Thorez, accéléré par la succession de Waldeck-Rochet, il y a un virage. Celui-ci est l'enjeu d'une bataille interne, qui comporte un répondant sur la scène internationale, au fur et à mesure que le rapport Krouchtchev va s'imposer et le conflit entre Moscou et Pékin se durcir. On ne peut que le résumer, ici, de façon schématique.

Sur le plan français, la réponse du PCF va être en gros : il y a une modernité, mais une mauvaise modernité parce qu'elle est dominée par les monopoles; face à cela, il faut un plan, mais avec un important secteur nationalisé permettant d'en faire autre chose qu'un vœu pieux; il faut donc nationaliser.

Le PCF fournit une analyse du capitalisme, qui se renouvelle, tout en sous-estimant sans doute un peu l'internationalisation de la production et des échanges. Tout le monde salue ce renouveau, y compris la « gauche moderne ».

Le dispositif de défense du PCF? Avant tout les nationalisations, ce qui est important pour comprendre la suite des événements. L'intelligence tactique de Mitterrand sera de se saisir de ce contre-feu pour le contourner.

Cette conjoncture du milieu des années soixante est décisive pour comprendre les enjeux actuels; d'où notre titre : *« Mai 68, l'entre-deux de la modernité »*, Mai 68, beaucoup plus comme un pivot, entre ces processus, cette idéologie des années soixante et la période actuelle.

R.M. : Il faut aussi faire intervenir les transformations sociales que provoque ce Capitalisme Monopoliste d'Etat (CME) en actes, pour reprendre les termes par lesquels le PCF caractérisait le système socio-économique et, en particulier, la transformation de la population étudiante. L'allongement de la scolarité obligatoire et le développement de l'Université amènent l'apparition d'un groupe jeune tel qu'on ne l'avait jamais connu jusque-là. On ne peut pas dire que l'Education nationale sache quoi en faire!

11 mai 1968 : manifestation à Lille

C'est une donnée évidente de ce qui va engendrer 68 : personne n'a de proposition réelle pour cette jeunesse. On se refère au plan Langevin-Wallon (4), mais celui-ci ne faisait que poser les problèmes d'un enseignement de masse.

Deuxième phénomène dans ce domaine, la crise des mouvements de jeunesse. Elle marque aussi bien les mouvements catholiques que la jeunesse communiste; comme Jacques l'a dit, une crise de l'ensemble du mouvement communiste. Le PCF est embarrassé face à cette jeunesse, parce qu'il a insuffisamment analysé les transformations en cours. Son analyse du CME, dont les grands axes peuvent apparaître comme fournissant des pistes de travail, est trop courte sur cette dimension sociale : il ne suffit pas de parler de *« couches anti-monopolistes »*. Il faut s'intéresser aux réactions spécifiques de ces couches. Or, il faut bien admettre que le P.C.F., non seulement a de la peine à faire une analyse concrète de la jeunesse, mais oppose aux questions des jeunes, dans son propre mouvement, des pratiques procédurières bureaucratiques – je parle par euphémisme! Ce mouvement de la jeunesse lui échappe.

J.C. : Il lui échappe d'autant plus que le Parti ne l'intègre pas dans son dispositif.

Tu disais qu'en 1967 on prépare 1972. C'est surtout vrai pour le PCF : il a très tôt, depuis 1962, la revendication d'un programme commun du gouvernement. Mais, dans le restant de la gauche, il n'est pas question du tout d'un programme commun. Il y a des luttes, au sein de la gauche : « grande » ou « petite fédération »... Querelles qui doivent apparaître aux yeux de l'opinion comme très bureaucratiques; bien qu'il n'y ait pas pour nous renseigner la sondomanie aussi développée qu'aujourd'hui, malheureusement pour l'historien car les sondages accumulés seront surtout utiles pour l'historien!

L'opinion n'est guère concernée par les manœuvres d'appareil entre Guy Mollet, la C.I.R., Gaston Defferre, ce qui reste des clubs de Vichy.

Après les élections législatives en 1967, cependant, il y a une transformation : on a failli gagner, la FGDS avait entrepris de discuter un programme de la gauche...

J.C. : Tout à fait. Guy Mollet s'en rend compte, c'est la seule façon pour lui de conserver la main-mise sur l'appareil de la SFIO; il n'a pas envie de le remettre avec un ruban rose entre les mains de Mitterrand. Mais il n'y a pas un débat public, au fond, sur ce que devrait être un Programme Commun.

On pensait bien gagner; on a perdu. Cela explique en partie la relance des luttes économiques, qui avaient commencé un peu avant, à la suite de l'accord d'unité d'action CGT-CFDT du début 1966 (5), mais qui piétinent sur une base globalisante. C'est l'échec relatif des mobilisations pour faire reculer le pouvoir sur les « ordonnances » concernant la Sécurité sociale.

C'est aussi, dans cette période, la chute de popularité du général de Gaulle. Là-dessus des sondages, intéressants à regarder dans la durée, pour noter les différences : à la suite de la grève des mineurs de 1963, dont parlait René, c'est la césure dans la cote de popularité de De Gaulle. Il a d'ailleurs multiplié les maladresses, allant jusqu'à signer son décret de réquisition de Colombey-les-Deux-Eglises, marquant « la volonté du prince » contre un secteur qui bénéficiait d'un capital de sympathie dans l'opinion ; certes, sa popularité remontera dans les mois qui suivent, mais jamais au niveau antérieur. L'autre dimension dans ces sondages, après la fin de la guerre d'Algérie, c'est le changement de la conjoncture mondiale. La baisse de la productivité commence à se manifester aux USA en 1965-1967, le chômage apparaît et une inquiétude commence à se manifester, majoritairement, à partir de 1966-1967, diffuse, sur les problèmes économiques.

Un « modernisme » bousculé

Troisième point, ce sont les manifestations, bruyantes et généralement localisées, le développement d'une série de grèves dures, des manifestations nouvelles qui apparaissent, la radicalisation de jeunes ouvriers, des mouvements de solidarité de mensuels avec les ouvriers (Saint-Nazaire, Grenoble...), des conflits avec les « forces de l'ordre », la recherche du contact avec celles-ci par les éléments les plus jeunes, des occupations. On a un peu l'impression que, face aux carences des forces politiques, les forces syndicales ont un rôle supplétif : l'échec en 1967, après la conviction qu'on avait de l'emporter, va encore renforcer le déplacement des attentes sur le plan des luttes économiques et sociales.

Pendant Mai 68, comment ce cadre « moderniste » finit-il par être bousculé ?

R.M. : Tu nous prends à revers. La deuxième partie du livre consiste à établir que l'événement, en tant que tel, était imprévisible. Il y avait des causes de mécontentement, « de la poudre ».

J.C. : avec une donnée troublante, qui s'explique à mon avis, un mot d'ordre qui émerge : l'appel à une personnalité. Pas celle qui avait mené la lutte électorale de 1965 et mis le général de Gaulle en ballotage et qui s'affirme depuis comme le leader parlementaire incontesté de la gauche, Mitterrand. Celui qui émerge, c'est Mendès France. Pourquoi ? Parce que les réseaux de la gauche moderne fonctionnent ; une de leurs fixations, c'est la hantise d'un tête à tête avec le PC. D'où leur idée de jouer Mendès. Pour le PC, la hantise de la « troisième force » ressurgit et c'est le verrouillage devant l'ombre de la « troisième force » et les relais de la « gauche moderne » à l'Université, dans les médias, à l'UNEF...

Il faut avoir en tête l'ambiguïté entre « gauche moderne » et « nouvelle gauche ». Le cas de Serge Mallet en donne un bon exemple : il prône une stratégique de rupture, les luttes pour le contrôle ; en même temps, au PSU, il fréquente Gilles Martinet ; et un des chapitres de son livre, « *La nouvelle classe ouvrière* », analysant ces perspectives a d'abord été publié par le Club Jean Moulin, dans la mouvance Mendès.

R.M. : Au niveau politique, il y a l'incapacité d'affirmer une ligne commune. Mais cela renvoie, au niveau social, à la différence entre mouvement ouvrier et mouvement étudiant : les deux se sont renforcés, mais sans vraie coïncidence entre eux. Cette réalité a été durcie par la stratégie des appareils : ils ont agi pour éviter la fusion, sauf les « gauchistes » qui, eux, la voulaient.

J.C. : Tout cela avec un chassé-croisé, sur le plan événementiel, dont le thème apparaît à l'époque et souvent par la suite dans les débats politiques des années suivantes : « *l'exemplarité* ». Quand les événements éclatent, « *l'exemplarité de la lutte des étudiants* » et de l'affirmation y compris violente de leur solidarité va entraîner, déclencher l'arrêt ouvrier ; mais en même temps, dès l'instant où la Sorbonne est ré-ouverte, les étudiants sont à bout de souffle dans le rapport de force. C'est « *l'exemplarité* » de la lutte ouvrière qui donne une relève aux étudiants : démunis de toute connaissance de la classe ouvrière, ils ne s'y identifient que de façon symbolique. A partir de ce qu'ils pensent en avoir comme vision : des images de 1848, de la Commune, de 1917 ; telle est leur façon de s'identifier à la classe ouvrière en lutte. Ils n'ont pas le choix, s'ils veulent durer : il y a une logique propre à l'événement qui les y contraint.

Cette situation, chez les étudiants, est sans doute aussi l'expression de leur forme de radicalisation à l'époque : les prises de position des groupes révolutionnaires, les années précédentes, s'étant affirmées en opposition avec l'ensemble des calculs de la gauche.

J.C. : Tout à fait.

Il est, cependant, extraordinaire de voir ces forces politiques : elles sont passées à côté de la victoire en mars 1967 à cause d'un ou deux députés réputés « mal élus » dans les « territoires d'Outre-mer » ; elles sont devant neuf millions de grévistes en permanence pendant trois semaines – des masses de gens qui en majorité veulent au moins une transition gouvernementale. Les organisations politiques n'en font rien !

R.M. : Aux élections du mois de juin, d'ailleurs, la gauche perd beaucoup de sièges, mais proportionnellement peu de voix, en définitive, au regard du contexte dans lequel intervient ce scrutin.

J.C. : Après le retournement obtenu par de Gaulle, il va être retenu par les commentateurs l'idée d'une « *Chambre bleu horizon* », d'un raz-de-marée de droite. Ce fait est extrêmement important : l'absence d'appréciation exacte,

à l'issue du scrutin, de ce qui s'est exactement passé. Les commentateurs, par exemple, mettent l'accent sur la défaite du PSU et de Rocard, identifié au « Mouvement de Mai », alors que peu de gens, parmi les manifestants de Mai, s'identifient à Rocard.

Ce scrutin va ainsi exister dans la conscience des citoyens et des responsables politiques, au travers d'une idée : celle de l'incompatibilité totale entre une logique électorale et une logique revendicative de masse et radicale du type de celle de Mai 68. Cela joue un rôle très important pour les dix années qui suivent : on a abandonné l'analyse de ces élections à la droite. Pour elle, légitimement, cela montre sa victoire; cela ne représente que le déplacement d'un million de voix, plutôt peu après ce que vient de connaître la France et les images renvoyées par la télévision en province.

Pourquoi les forces de gauche n'ont-elles pas donné de débouché à cet immense mouvement? Il y a un risque certain de récupération moderniste, avec la conjonction possible à Charléty entre les forces incarnées par Frédo Krumnow (6), André Barjonet (7) et Mendès France, nourrissant les craintes de ceux qui la craignent par avance. D'où, de la part du PCF, le choix du repli sur des positions strictement revendicatives; mais aussi, du côté de la FGDS, des gens comme Guy Mollet et François Mitterrand : ils voient qu'ils ne contrôlent pas la situation et vont donc rejoindre ceux qui verrouillent au nom des seules revendications économiques; ils y a là une convergence d'intérêts immédiats avec le PCF.

Vous ne donnez pas de précision, dans votre livre, sur les controverses propres au PCF?

J.C. : Nous les montrons au travers des ouvrages qui sortent après les événements, notamment ceux de Salinia, « Le Mai des prolétaires », et d'Andrieux, « Les communistes et la révolution », deux dirigeants du PCF qui présentent une analyse de 68 sensiblement différente : du côté d'Andrieux, le schéma le plus stéréotypé, du style de ce qui sera appelé « *les gauchistes-Marcellin* », c'est-à-dire l'idée d'une grande manipulation qui nous a fait frôler la catastrophe; de l'autre côté, c'est plutôt la représentation des étudiants qui ont mené une lutte courageuse, relativement héroïque, bien qu'il n'y ait pas eu de perspective politique. Deux récits qui ne sont pas du tout homogènes.

R.M. : Bien sûr, dans le chapitre événementiel, « les éphémérides », nous rappelons les controverses. L'interview accordée par Garaudy à « Rouge » a soulevé ce débat au sujet des désaccords au sein du Bureau politique du PCF sur la tactique à suivre en Mai 68. On n'a pas, pour le moment, de traces meilleures ni d'archives utilisables.

L'après Mai

Au sujet de l'après 68, on a essayé de fournir une chronologie du décrochage. Mai 68, en effet, restructure le champ politique, accédite à côté du modernisme une voie du changement révolutionnaire. On va donc suivre ce phénomène, le « gauchisme » pour reprendre sans jugement de valeur l'expression, et étudier comment il a chuté. Ce « gauchisme » va se dissocier et prendre la forme de « gauchismes » spécialisés, « gauchisme femmes » ou écolo, etc. Il y a ainsi tout un ensemble de sorties du gauchisme, la grande coupure étant la crise économique.

Nous aurions d'ailleurs souhaité, un temps, appeler notre livre « *Une crise peut en cacher une autre* », pour bien montrer le type d'interprétation que nous avons essayé de mettre en avant. Compte tenu des équivoques de Mai 68, qui reposent sur celles de l'avant-Mai, cet événement est complètement bousculé par l'apparition de la crise : Mai 68 reste marqué par une logique de croissance, de développement; les revendications sont appuyées par une critique de la société de consommation, qu'on met en cause dans la mesure où elle est productrice de gaspillage. Or, avec la crise, on entre dans une situation nouvelle; les problèmes de contradictions dans le développement deviennent moins prégnants, il y a vraiment une coupure. Le « gauchisme » politique va progressivement s'effacer : toute une série de reclassements va s'opérer, dans certains cas au profit de la droite, mais surtout de la social-démocratie à la française.

Finalement, en Mai 81, le succès de Mitterrand va être présenté comme un aboutissement de Mai 68, sur le plan électoral, sans que les communistes pèsent et pour des transformations qualitatives de la société. Je pousse un peu le schéma, mais il y a quand même de ça.

J.C. : Il faut revenir sur la perspective de la « répétition générale ». On la retrouve dans le « gauchisme », mais aussi dans le PCF, avec des arrière-pensées différentes. Le PCF et la CGT pensent qu'un mouvement de masse de cette ampleur pourra être recommencé et, si on arrive au préalable à un accord politique, cela prendra alors une autre signification. D'où la relance du Programme Commun et l'empressement à le signer. Au sein du courant « gauchiste », il y a l'idée de recommencer une grève générale révolutionnaire du type 68. Cependant, il y a une contingence, une caractéristique française : la CGT verrouille, il y a une impossibilité pour un « gauchiste » d'avoir une implantation durable dans la CGT; à la limite, les fédérations n'hésitent pas à dissoudre une section si cela pose trop de problèmes... Les éléments les plus radicaux qui cherchent à s'implanter dans la CGT sont contraints à partir ou à passer au PCF, ce que quelques-uns feront. L'autre organisation, c'est la CFDT, qui a radicalisé son discours, qui a eu un rôle de pointe et bénéficie d'une image révolutionnaire; mais qui sont les dirigeants de la CFDT? Ceux de la « gauche moderne » : Edmond Maire, Pierre Valerenberghe, Marcel Gonin, Pierre Rosanvallon. Bien sûr, il y a Krumnow, sur lequel s'appuient un certain temps des forces militantes : l'élection de Maire au secrétariat général, en 1971, est un compromis

interne comportant Krumnow, secrétaire adjoint de fait, chargé du secteur revendicatif; sa mort modifie complètement l'équilibre au sein de la direction confédérale.

Du coup, les éléments radicaux issus de 68 ne peuvent donner un caractère de masse à leur action que dans la mouvance d'une organisation qui reste contrôlée par la gauche moderne. Je ne vois pas où ils auraient pu aller ailleurs.

Ne doit-on pas aussi signaler, au sein de la CFDT, les ambiguïtés qui font passer les idées de Touraine, critique de l'archaïsme des rapports sociaux, pour des positions révolutionnaires ?

J.C. : Nous avons un passage dans notre livre sur Touraine, dans le cadre de l'analyse des « interprétations à chaud » : ses thèses sont la récupération moderniste la plus habile de ce qui vient de se passer, à côté de celles d'autres sociologues. Celle de Raymond Aron, qui défend l'idée d'une sorte de psychodrame... mais aussi celle de Crozier, qui vient de la « gauche moderne » et va être récupéré par Chaban-Delmas après avoir été rédacteur de la plate-forme pour l'appel à Defferre en 1964. Touraine, lui, est le grand reconvertisseur des thèses de la « gauche moderniste » dans un discours d'apparence radicalisé, idéologue et caution à l'époque de la direction confédérale, via Gonin et Rosanvallon.

Ces contradictions dans les conceptions de luttes de masse existent sur fond d'aspiration unitaire.

Comment cela, une aspiration unitaire? A partir de 1972? ou avant?

J.C. : Dès avant, dans le peuple de gauche, dans le pays, existe une aspiration : pourquoi se divise-t-on? On a montré notre force, on peut... C'est une réalité diffuse, pas explicite, qui fait que le Programme Commun de 1972 va être reçu assez favorablement.

Propos recueillis par Pierre Cours-Salies

Usine occupée « en famille »

(1) Le Club Jean Moulin, dès 1958, prépare « l'après gaullisme ». Il réunit des chercheurs en sciences humaines, des « hauts fonctionnaires », quelques syndicalistes. Il publie notamment « **L'Etat et le citoyen** », éd. Seuil, 1961. Et écrira, en 1968, un court livre « **Que faire de la révolution de mai** », proposant un programme à partir de cette affirmation : « *Le mouvement n'a pas trouvé son langage. Car l'aliénation qu'il dénonce se traduit mal dans les vocabulaires du XIX^e siècle, auxquels beaucoup se sont raccrochés faute de mieux.* » (p. 11)

(2) « **La République moderne** » est publié par Mendès France en 1962. Il y défend la thèse selon laquelle le capitalisme a changé – « *Nous ne sommes plus en économie libérale* » –, au point d'avoir des comptes à rendre à la Nation et aux syndicats; ceux-ci, en conséquence, doivent « *réviser des principes et des règles qui leur étaient chers* ». Les syndicalistes cités en exemple dans le livre s'appellent notamment Jacques Delors et Edmond Maire, ainsi que certains dirigeants de FO « modernistes ».

(3) Par « *paupérisation absolue* », le PCF désigne, en lien avec le « Manuel d'économie politique » publié en URSS, un appauvrissement des travailleurs : plus il y a de progrès techniques, plus le niveau de vie s'abaisse. Thèse absurde en pleine phase d'expansion où, en revanche, des différenciations importantes se font jour entre travailleurs, sur fond d'intégration d'une partie des salariés dans la consommation de masse. C'est de « paupérisation relative » qu'il convenait de parler : le niveau de vie des travailleurs augmente, dans des conditions pénibles, tandis que la masse de plus-value réalisée augmente infiniment plus.

(4) Le « Plan Langevin-Wallon », élaboré à la Libération, visait une « *démocratisation de l'enseignement* ». Toujours salué pour sa qualité, il a dormi au fond d'un tiroir dès sa parution.

(5) Un an après le congrès de 1964, où la CFTC devient CFDT, celle-ci propose un accord intersyndical d'unité d'action; FO refuse, la CGT accepte. L'accord est signé en janvier 1966.

(6) Frédo Krumnow (1927-1974) a une activité dans la Résistance, comme Eugène Descamps, Gilbert Declercq, Albert Détraz. A la fin de la guerre de 39-45, devient responsable de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) dans la région, puis au niveau national, avec Eugène Descamps.

Devenu ouvrier d'une usine textile de Mulhouse, sa ville natale, il participe au combat de la « minorité-CFTC », devient dirigeant de la fédération Hacuitex, créée par un regroupement entre les anciennes fédérations habillement et textile et les syndicats du cuir.

Membre de la commission exécutive confédérale à partir de 1970, il est l'un des dirigeants les plus connus de la CFDT, avant sa mort d'un cancer en mai 1974.

(7) Membre de la direction de la CGT et du PCF, André Barjonet rompt avec son parti et ses responsabilités syndicales en 1968 pour protester contre l'orientation suivie pendant ces semaines cruciales.

Ce qu'ils en disent...

AÏT Aïssa
37 ans en 1968
« Carrière » d'OS
à Billancourt

LA GRANDE DECEPTION DES IMMIGRES

– Comment 68 a-t-il été accueilli par les immigrés ?

– On a tout de suite été pris dans le tourbillon. L'adhésion à la grève a été massive, en particulier parmi les OS, où les immigrés sont majoritaires. Disons même qu'ils étaient parmi les plus fervents (aux portes, dans l'occupation...).

– D'excellents soldats, en somme...

– Oui. Par contre, ils n'étaient pas associés à la direction de la grève, ni conviés à prendre la parole dans les meetings de l'Ile Seguin. Si les immigrés, comme au plan national d'ailleurs, étaient solidaires des revendications générales, la réciproque, quant à leurs revendications spécifiques, n'était pas évidente.

– Niait-on vos revendications ?

– Non, mais elles ne figuraient pas dans le cahier de revendications générales. Les jeunes ont figuré dans les délégations générales pour discuter de leurs revendications spécifiques... pas les immigrés.

– As-tu ressenti cela comme une mise à l'écart ?

– Oui. Cette conscience d'être à part a amené à se réunir des militants immigrés de nationalités et appartenances syndicales diverses, surtout CGT et CFDT. C'était la première fois, à ma connaissance, que cela se produisait dans cette usine.

– Dans quel but ?

– Elaborer un appel rappelant à la fois notre solidarité à la grève et nos revendications spécifiques. Ben El Mabrouk, élu CGT qui l'avait fait taper au CE, s'est fait taper sur les doigts par Halbeher, secrétaire du syndicat CGT. Cet appel n'a jamais été lu aux meetings centraux intersyndicaux. Alors, on l'a distribué en tract...

– Comment as-tu ressenti la fin de la grève ?

– Ni comme un succès, ni comme un échec, mais une grande déception que nos aspirations n'aient pas été évoquées localement... Pas plus que nationalement, d'ailleurs.

– Alors, positif quand même ?

– Plutôt négatif. Jusqu'à 68, on avait le sentiment d'être globalement défendus par les syndicats français. 1968 a montré les limites de leur sincérité et de leur engagement dans la défense de nos revendications spécifiques.

GINETTE Couchard
25 ans en 1968
Ouvrière dans la confection

J'EN GARDE UN BON SOUVENIR

J'ai adhéré en 1962 à la CFTC, qui était l'organisation la plus proche de mes aspirations idéologiques.

Je n'ai eu aucun problème quand l'organisation a fait le choix de prendre le signe CFDT. J'ai participé à plusieurs rencontres organisées par la section syndicale. J'ai été sollicitée par une militante, mais je n'étais pas prête à m'engager, personne chez moi n'avait milité.

En 1968, c'est naturellement que j'ai participé au comité de grève, et ce dès le premier jour. J'étais de celles qui ont pris la parole. Dès la mise en place du comité, j'ai pris contact avec l'UL CFDT. La seule militante qui restait dans l'entreprise à l'époque nous avait emmenés à la CGT.

Nous avons occupé jour et nuit pendant trois semaines, avec une forte majorité de femmes.

Nous avons obtenu des résultats propres à l'entreprise : droit syndical, primes, etc.

Ces accords sont toujours appliqués dans l'entreprise.

Depuis, nous avons mis en place un comité central d'entreprise, mais nous échouons sur la mise en place d'un comité de groupe.

Après vingt ans, que reste-t-il ? Un bon souvenir de cette époque, et pendant dix ans un certain pouvoir syndical. Actuellement, la plus grosse difficulté, c'est le manque d'unité d'action avec la CGT. Mais aussi un patronat qui reprend du poil de la bête : salaires à peine supérieurs au SMIC (10 %), le chantage à l'emploi, un resserrement de la discipline, etc.

DOMINIQUE Guibert
22 ans en 1968
Enseignant

ON ENGRANGEAIT SANS TRIER

J'avoue que j'ai vécu la moitié de ma vie sous l'égide de mai 68. L'autre moitié, c'était avant... Ça n'a rien à voir avec la nostalgie ou la naphtaline. J'étais étudiant, syndicaliste UNEF, variété histoire. Le début, ce sont les « coups » politiques ou de poing : élections à la mutuelle ; Viet-Nam ; 22 Mars ; le Che ; occupation d'Assas ; Ordonnances ; les *Paravents* de

Genet à l'Odéon ; Berlin en février. On engrangeait sans trier les événements ; pas encore « l'événement ».

3 mai 1968 : je suis de ceux qui sont embarqués par la police. Et après... cet inoubliable mouvement qui n'arrêtait pas d'affirmer sa puissance, sa force, sa joie. Presque la victoire. Tout se fondait naturellement dans le même élan. Les adversaires, dont certains n'étaient pas forcément de droite, médusés et craintifs, s'engluaient dans des manœuvres de petite envergure. On n'avait pas le temps de leur prêter une once d'attention. Devant nous, un paysage sans frontière, et l'intensité des contacts avec des gens redevenus, à part quelques-uns, anonymes, mais qui alors ne l'étaient pour personne.

C'est le moment des premières vraies responsabilités. Pour moi, c'est avec le comité d'occupation de la Sorbonne et l'Unef, la responsabilité collégiale du service d'ordre et la première conscience des enjeux de pouvoir au milieu des « principautés » qui poussèrent comme dans une serre, de « l'antenne médicale » aux « cuisines » en passant par les célèbres « Katangais ». (Je crois bien être l'un des premiers, si ce n'est le premier, à avoir utilisé ce funeste terme...)

C'est encore la connaissance de ce que la vie compte de diversités et de difficultés : notre grève devient la leur, l'étincelle a mis le feu à la plaine. Mai 68, c'est l'apprentissage, mais à quelle vitesse !

C'est enfin le devoir d'utopie. Ça surprendra peut-être aujourd'hui, où il est de bon ton de faire dans la « main invisible du marché qui sait tout et qui peut tout » et de se débarrasser de quelques « vieilleries idéologiques ». De ce temps-là, je garde une profonde méfiance envers ceux qui, après avoir voulu changer la société, ont affirmé qu'on ne pouvait la changer par décret, et pensent aujourd'hui qu'il ne faut plus la changer du tout !

Ancien combattant ? Moi, non ! Pas ancien ! Je ne suis pas du modèle militant « deux mois il y a vingt ans ». Dans vingt ans, j'aimerais écrire : « un tiers, deux tiers ».

MAI 68
vingt ans après

Les livres, colloques, expositions, émissions vont fleurir...

A signaler particulièrement, organisés par la BDIC (Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine) et le Musée d'Histoire Contemporaine :

UNE EXPOSITION : « MAI-JUIN 68 »

Du 4 mai au 10 juillet 1988
du mardi au samedi :
10 h-13 h, 14 h-17 h 30
Dimanche : 14 h-17 h 30
au Musée d'Histoire Contemporaine (BDIC) - Hôtel National des Invalides
Cour d'Honneur - 75007 PARIS
Un catalogue est prévu

UN COLLOQUE

en juin 1988
Se renseigner à la BDIC, à l'adresse ci-dessus

RENE Buhl
"La quarantaine" en 1968
Ex-secrétaire confédéral de la CGT

ON N'A PAS VU VENIR LE COUP, C'EST SÛR !

Bien sûr, c'est le mouvement étudiant qui a servi de catalyseur. Mais il y avait aussi beaucoup de mécontentements accumulés chez les travailleurs. Le CNPF refusait depuis longtemps toute négociation, et avait encore fermé sa porte à Frachon et Descamps, fin 1967.

Les grèves de mai n'ont donc pas été un « coup de tonnerre dans un ciel serein ». Je me souviens par exemple de plusieurs conflits début 1968 dans la région bordelaise. Mais qui aurait cru à une pareille mobilisation ? Je me souviens d'une réunion de la fédé Finances CGT, où mes propositions d'action n'enthousiasmaient pas mes camarades, qui décrivaient un climat général de démobilisation. On n'a pas vu venir le coup, c'est sûr...

On n'a peut-être pas non plus tiré des grèves de mai tout ce qu'elles auraient permis d'obtenir. Bien sûr, les acquis de Grenelle, et des accords de branche ensuite, sont énormes. Mais sans la division au sommet (pas à la base, où l'unité se faisait presque toujours), on aurait obtenu davantage. Je peux en témoigner : à Grenelle, j'avais en charge la négociation sur la protection sociale. Lors d'une suspension de séance, Chirac laissait entendre qu'on pourrait obtenir satisfaction sur le retour au principe des administrateurs élus, la majorité pour les salariés dans les conseils – bref, les réformes de la Sécurité sociale que la gauche devait réaliser, à froid, quinze ans plus tard... Eh bien, en 68, on s'est « tiré dans les pattes ». Séguy m'avait encouragé à exiger le maximum, mais les autres syndicats m'ont « envoyé sur les roses » – on s'est finalement contentés de la suppression du ticket modérateur !

C'est le climat de défiance politique qui a tout gâché. Pour les autres syndicats, que le pouvoir soit dans la rue, c'était le risque de débordements qui ne pourraient profiter qu'à la CGT et au PC – il faut dire qu'à Grenelle, l'axe de la négociation était entre CGT et gouvernement, ou CGT et patronat. D'où les manœuvres de la FGDS, le meeting de Charlety, etc. Là-dessus, les menaces de répression se sont précisées, et on a plus ou moins bâclé la fin des négociations...

Sur le fond, l'incapacité la plus criante des syndicats (et c'est vrai aujourd'hui encore) a été de ne pas savoir reprendre les aspirations « qualitatives » des travailleurs, c'est-à-dire en fait leur volonté de transformer les rapports sociaux dans l'entreprise, la vie de travail de chacun. A la CGT, on a retravaillé cette question au moment du 40e congrès, en 1978. Mais chacun sait sans doute que les orientations de ce congrès n'ont pas donné lieu ensuite, dans les diverses instances de la CGT, à l'effort de popularisation et de mise en œuvre qu'elles auraient pourtant mérité...

ALAIN Desjardins

30 ans en 1968

Paysan au Larzac

ENSEMBLE NOUS VOULIONS...

On a beaucoup écrit et filmé les révoltes des étudiants petits-bourgeois, on a été trop discret sur les espérances de la classe ouvrière.

A Roubaix-Tourcoing, j'ai vécu intensément mai 68, à deux niveaux.

Le premier avec les ouvriers et délégués de l'entreprise Callebaut de Bliquy (métallurgie). Nous y avons organisé l'occupation et, depuis la cantine, nous avons confectionné des banderoles pour d'autres boîtes.

Le plus important, c'était cette coordination inter-usines qui allait d'usines à chantiers, à lycées, pour aider à réfléchir, élaborer des cahiers de revendications, tenir des piquets de grève.

Quelle joie, quelle libération, pour femmes et hommes dont les langues se déliaient face au joug patronal et à une majorité de la hiérarchie. Ensemble nous n'avions plus peur, ensemble on apprenait à parler, ensemble nous voulions un monde meilleur pour nous et nos enfants.

Le deuxième, avec les structures syndicales et politiques qui n'étaient pas conçues, pas prêtes pour accepter ce vent libérateur, cette « base » chahuteuse, dont une partie n'entrait pas dans les grilles conventionnelles. Depuis, trop nombreux sont ceux et celles à qui on a remis le bâillon. Ils sont ailleurs... souvent fichés ou soulignés au rouge.

Ceux qui étaient dans les structures sont restés. Ce ne sont pas forcément des salauds ou des traîtres, mais ils sont restés un peu comme avant mai 68. Ils se sont rangés.

Comme d'autres militants, j'ai continué la lutte. Un combat qui me tient le plus à cœur, c'est celui du plateau du Larzac. J'y ai beaucoup investi. Depuis, j'ai choisi l'insécurité en m'installant au Larzac comme paysan travailleur.

Je pense que je suis en continuité de la lutte de la classe ouvrière pour une société plus juste, plus solidaire, plus fraternelle.

JEAN Benoits

43 ans en 1968

Ex-prof de gym

J'AI ECOUTE LES ELEVES

– Est-ce que 68 a provoqué un bouleversmeent dans ta vie professionnelle ?

– Certainement. Quand éclatèrent les grèves profs-élèves, en tant que membre du conseil intérieur du lycée, je me retrouvai responsable de la commission règlement-discipline. Peu de profs, beaucoup d'élèves intéressés.

Pendant un mois, je les ai écoutés et découverts. Ils « pensent » et même ils « jugent » notre enseignement. Exception faite des meilleurs, ils s'ennuient dans la pratique répétitive des disciplines traditionnelles.

Notre pédagogie, inspirée par la FSGT, sous l'impulsion de militants communistes, basée sur le sport de compétition, est mise à mal. La classe organisée sur le modèle des clubs sportifs est refusée. Les élèves veulent retrouver l'esprit ludique et surtout négocier les activités par la concertation. Ce qui était inimaginable avant 68. Le prof possédait la vérité, comme le militant politique. Pour eux, la relation devient prioritaire (prof-élèves, élèves-élèves).

Le SNEP (Syndicat des profs d'EP : SNES) passe à côté de 68 comme le PCF. Les tentatives pour le faire évoluer de l'intérieur échouent, et certains « gauchistes » rejoignent le SGEN.

– Cela a-t-il « changé ta vie » ?

– Personnellement, ayant pratiqué au niveau national et international en hand-ball, joueur, puis entraîneur de l'US Ivry, plusieurs fois champion de France, je commencai à vivre ma pratique sous un angle plus critique.

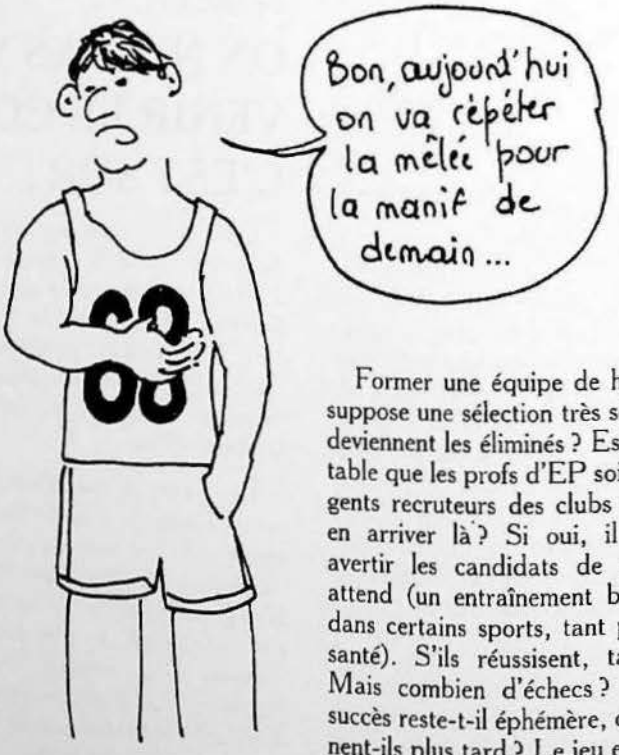

Former une équipe de haut niveau suppose une sélection très sévère. Que deviennent les éliminés ? Est-il souhaitable que les profs d'EP soient les sergents recruteurs des clubs civils pour en arriver là ? Si oui, il faut bien avertir les candidats de ce qui les attend (un entraînement bi-quotidien dans certains sports, tant pis pour la santé). S'ils réussissent, tant mieux. Mais combien d'échecs ? Encore le succès reste-t-il éphémère, que deviennent-ils plus tard ? Le jeu en vaut-il la chandelle ?

MICHEL Angot

20 ans en 1968

Employé communal

DES SOVIETS A MURUROA ?

Mai 68 ! C'est loin... Quelques dizaines de milliers de kilomètres, deux océans, un continent. Coincés à Mururoa sur les unités de la flotte qui doivent bientôt faire exploser la première bombe H française (eh oui, ça fait vingt ans aussi, cette saloperie-là...), quelques dizaines de matelots bricolent le soir, les postes de radio du *De Grasse*, de l'*Isère* ou du *Clemenceau* pour tenter de capter Radio Caracas ou la Voix de l'Amérique. On se retrouvera le lendemain dans la salle de baby-foot de l'un des vaisseaux-bases de l'atoll. On y fera le point des informations glanées ça et là. Après plus de quinze jours sans courrier, la moindre nouvelle de Paris fait figure de « scoop » ! Qui a entendu cette radio latino-américaine commencer son bulletin d'information par cette annonce : « *A Paris, les affrontements entre insurgés étudiants et policiers auraient fait de nombreux morts et blessés...* » ? Ah ! ce foutu conditionnel !

Depuis le début des « événements », la discipline s'est énormément relâchée ; aucun contrôle de descente à terre, les heures de loisir ont été rallongées, et bien entendu chacun s'est mis à rêver : de Gaulle viré, et « l'opposition » réduisant le temps de service militaire du contingent.

En attendant, à une douzaine (dont deux engagés !) on se réunit clandestinement. Tous militants ou sympathisants proches du Parti Communiste. Plusieurs mois à se rencontrer, à se reconnaître, se parler... puis se réunir. On complote « mollement » en jouant à Potemkine ! Ceci dit, lorsque l'un de nous a émis l'idée d'effectuer – au moins – un repérage des endroits où des « fuscos » (fusiliers-commandos : flics du bord) rangeaient leurs armes, ça a jeté un froid. Puis le plus « gradé » (il était secrétaire de section à Amiens avant son service !) a hurlé à la provocation ! On ne disait pas encore « gauchisme ». On n'a pas moufté, et on a remis sagement l'idée folle au fin fond de nos boîtes crâniennes...

Tout cela a duré presque un mois. Et puis le courrier est revenu, les nouvelles sont réapparues sur les télescripteurs du bord. Et l'on a tout appris pêle-mêle : les manifs, les barricades, la grève, la manif gaulliste et le « retour au calme »... Les officiers ont refait des apparitions plus longues dans les postes d'équipage. Le camarade « responsable » a proposé de dissoudre « momentanément » notre structure... Huit jours plus tard, la force « *Alpha* » quittait Mururoa, Galley arrivait de Paris à la place du « Vieux », et la flotte se mettait en place pour procéder au tir « *Procyon* »...

Vingt ans plus tard, les habitants du coin continuent de bouffer du mérou irradié, et les crabes de sable neutronés continuent d'amuser les gamins sur les plages de sable fin...

JULIETTE Gil

? ans en 1968
Employée
des Chèques Postaux

COMME UNE BOUFFEE D'AIR

Mai 68 et 74 se superposent quelque peu.

Mai 68 m'a cueillie, inorganisée, à Paris-Chèques. Point de souvenir de barricades, sinon celui d'usines occupées, de cigarettes échangées et de débats engagés le long des trajets qu'il fallait faire à pied de Clamart à Bourseul pour participer aux assemblées de personnel. Ainsi, production bloquée et moyens de transport aussi, le bruit des émeutes étudiantes nous parvenait par le biais des ondes, le quartier Latin était très loin... la Sorbonne aussi.

Gréviste dès le premier jour, participant à l'occupation des locaux et aux diverses manifestations sydicales, je restais distante des syndicats. FO m'apparaissait comme le syndicat patronal et la CGT majoritaire par trop sectaire.

Premières déceptions lors de l'évacuation sans résistance devant les forces de police, car l'occupation s'était faite sans débat entre les grévistes et les syndicats (1974 a de ce point de vue fait un bond en avant dans la pratique de la démocratie).

La reprise du travail, en 68, s'est faite dans la désillusion malgré le paiement des jours de grève.

Les réminiscences de ce mouvement ne seront pas perceptibles tout de suite, malgré la claire perception de notre force par rapport au patronat et la solidarité qui s'est soudée de notre côté.

Les groupes de discussion ont continué aux sorties de métro après la reprise du travail. La parole avait droit de cité dans la ville pour longtemps.

Alors, déception ou nostalgie ? Simplement le souvenir d'un fantastique mouvement aux ramifications insoupçonnées qui a été jusqu'au bout de ce qu'il pouvait être dans le contexte de l'époque.

JEAN-PIERRE Bordier

"La vingtaine" en 1968
Gardien de la paix

UN CERTAIN JEU

– Comment les événements ont-ils été perçus chez les policiers ?

– Pour beaucoup comme pour moi, ça a d'abord été la surprise, face à l'ampleur du mouvement et à son caractère révolutionnaire. Et il a fallu participer aux manifestations fort violentes pour certaines sans bien en comprendre les raisons fondamentales. Et très vite, face à cette énorme explosion, le vide politique s'est creusé. Les manifs continuaient et la police devait faire face ; le préfet de police Grimaud en particulier a fait face. En l'absence de responsables politiques, il fallait trouver un bouc émissaire, et ça a été le flic. C'est absolument inimaginable, la façon dont on a été interpellé durant quinze jours, ça a été très dur : c'est à partir de ce moment-là qu'on n'est plus allé au quartier Latin en tenue de guerrier, la gamelle au ceinturon, en métro, mais qu'on nous amenait en car. Dans la famille, dans la rue, on était rejeté, contesté de tous côtés : le sale flic, quoi. C'est vrai qu'il y a eu des comportements très criticables, des collègues tapaient fort, mais c'était une minorité. Et puis il y a eu la fameuse lettre de Grimaud, envoyée à chaque policier chez lui, reprenant les explications sur la situation difficile et les grands principes : « Frapper un homme à terre, c'est discréditer la police. » Ça a lancé de grands débats. En fait, c'est Grimaud et l'organisation syndicale qui ont su maîtriser la situation.

– Quelle ambiance régnait entre vous ?

– En fait, c'était un sacré mélange, un côté bon enfant par moment, parfois la peur et le drame parce qu'il y avait des blessés graves, mais aussi, il faut bien le dire, un certain jeu entre policiers et étudiants, et le tout sur fond d'exagération fabuleuse des médias sur les faits.

– Qu'est-ce qui a changé à ce moment-là ?

– Eh bien, l'ensemble des concitoyens ont fait leur révolution en 68, et les policiers aussi. Mes premières réactions ont été une contestation de la discipline tâtillonne et archaïque, et pendant les événements cette réaction est devenue très collective. Les gardiens de la paix pouvaient envoyer balader leur chef. Fini, les tracasseries d'interdiction de se parler à deux dans la rue ou les remarques sur les cheveux trop longs. C'était aussi la fête chez les policiers, on pouvait rentrer dans un café en groupe et boire et manger comme tout le monde !

– Que s'est-il passé après ?

– Le retour aux comportements tâtillons d'avant a été très difficile, ce qui n'exclut pas qu'aujourd'hui il faille imaginer d'autres relations entre encadrement et policiers.

Après 68, quelque chose a changé aussi dans la fonction de la police. Marcellin avait la psychose de l'ennemi intérieur et a organisé les policiers uniquement pour le maintien de l'ordre, et il a abandonné le rôle de gardien de la paix de quartier. Pourtant, la masse des policiers souhaite exercer un service public prenant en compte une notion de rôle social ; mais ce qui a été perdu à ce moment-là n'a pas été regagné. C'est à la lumière de tous ces événements et sous l'influence de personnalités comme Gérard Monate que j'ai accepté mon premier mandat syndical en 1969 ; en 1972, on a fait les Maisons de la Jeunesse et de la Culture pour développer notre conception de la fonction policière dans la tradition républicaine de défense des libertés.

– Un mot de conclusion ?

– En mai 68, le service public civil a fait la démonstration que la paix civile avait pu être préservée grâce à un préfet et à la conscience civique d'une majorité de policiers.

Aujourd'hui, en serait-il ainsi ? Je n'en suis pas convaincu.

Décembre 86 fut bien moins violent, et pourtant quel prix payé !

PATRICK Akhimoff

18 ans en 1968

Sociologue

EN BALAYANT ALLEGREMENT

Au portillon, les souvenirs se bousculent tout comme les sensations. Quatre scènes, dans le désordre, me reviennent en mémoire, dont chacune parle de valeurs qui n'ont cessé depuis d'être présentes dans mes préoccupations et ma pratique quotidienne.

Au milieu de la cour du lycée, je suis avec plusieurs copains et nous balayons allègrement en discutant des formes de division du travail. En quelques jours d'occupation du lycée, les contacts avec les enseignants comme avec les personnels de services nous ont fait toucher du doigt la division entre concepteurs et exécuteurs, derrière laquelle s'entasse toute une foule d'autres divisions. Une commission de travail qui prépare une AG du lycée sur les relations enseignants-enseignés, l'idée du collectif. Une AG dans la salle de gym, histoire de mélanger les plaisirs, la discussion sur la stratégie que les CAL (comités d'action lycéens) doivent adopter est houleuse et l'affrontement vif pour arriver à imposer aux « organisés » la prise en considération de plusieurs points de vue. Dans la chaleur de la nuit, une salle bondée de la Sorbonne où j'apprends comme délégué à l'assemblée nationale des CAL à confronter des expériences et où je découvre au sens le plus large du terme ce qu'est la solidarité.

Un temps privilégié où l'individu rencontre des collectivités faites de femmes et d'hommes débordant d'idées pour se transformer et changer le vieux monde, y compris celui des syndicats.

HELENE

10 ans en 1968

Employée dans un grand magasin

TROIS FRANCS DE L'HEURE

En 68, j'étais en primaire en CM2. Pour moi personnellement, c'est surtout le souvenir de trois semaines de vacances supplémentaires !

En revanche, j'ai pu me rendre compte du bouleversement que cela a apporté dans la vie des ouvriers agricoles. Mon père travaillait dans la vigne, dans le Sauternais. Après le mouvement de mai-juin 68, le salaire des ouvriers agricoles est passé de 1,76 F à 3 F. Ils perdaient en même temps un peu de leurs avantages en logement et nourriture, mais le bilan était très positif : plus d'argent et surtout plus d'indépendance vis-à-vis du patron. C'est cela qui est resté en travers de la gorge des exploitants. Je vois encore la femme du gérant s'exclamer, furieuse : « Avec leur bordel, maintenant il va falloir payer les ouvriers agricoles. Si c'est pas malheureux ! »

« A L'OUEST... »

Sous le titre *A l'ouest, tout a commencé le 8 mai*, Daniel Palvadeau, à l'époque secrétaire général de l'Union départementale CFDT de Loire-Atlantique depuis quelques mois, a écrit un livre durant l'été 1968. Un document remarquable : les « événements » analysés et décrits par un acteur ancré dans les luttes, dans une région ouvrière importante. Jamais publié, le manuscrit a circulé parmi quelques militants. Aujourd'hui, il devrait pour le moins intéresser des historiens. Et les lecteurs de « Collectif ».

Nous en reproduisons de trop courts extraits. Ils montrent comment une partie au moins du mouvement syndical préparait une lutte d'ensemble à dimension à la fois revendicative et politique.

Pour mettre en évidence leur état d'esprit, leur style de pensée, un texte au souffle poétique de Robert Philippe est reproduit en entier (voir page 4 de couverture) : daté de janvier 1966, il permet de comprendre à quel point la CFDT avait de profondes raisons de se trouver au cœur du « Mouvement de Mai ».

Daniel Palvadeau rappelle « *deux accords importants* » : celui du 10 janvier 1966, au niveau national, entre la CGT et la CFDT, refusé par FO, qui a permis de reconstituer le rapport des forces ; celui du 13 mars 1968, en Bretagne et dans les Pays de Loire, « Programme d'action des organisations syndicales ouvrières et agricoles de l'Ouest », signé par la CGT, la CFDT, la Fédération régionale des Syndicats d'Exploitants agricoles de l'Ouest (FRSEAO) et le Centre régional des Jeunes Agriculteurs (CRJA). Il trace aussi, en quelques pages, la continuité d'orientation et de pratique syndicale qui a préparé mai 68.

« Une action qui ne nous a pas surpris

Le rapport de notre dernier congrès régional de 1967 contenait en préambule la citation suivante que nous nous garderons bien de commenter, cela serait d'ailleurs superflu.

"Il est frappant de voir à quel point ces ouvriers relient la revendication économique immédiate à une mise en cause fondamentale de la condition ouvrière et de la société capitaliste : la dignité ouvrière, le sens de la vie et du travail sont mis en avant dans la plupart des interventions. Il ne s'agit donc pas pour ces hommes de négocier, à l'américaine, leur intégration dans la

JEANNE Décalais

38 ans en 1968
Employée
dans la publicité

FEMME LIBEREE AVANT L'HEURE

Il y a vingt ans... je n'avais plus 20 ans, j'avais presque deux fois 20 ans, mais ce printemps-là, quel coup de jeunesse, quelle explosion !

En ce temps-là, femme libérée avant l'heure (avant l'heure, c'est pas l'heure !), féministe sans le savoir et sans porter l'étiquette estampillée MLF, je parcourais les routes de France au volant de ma petite auto pour placer des contrats de publicité dans des bulletins plus ou moins confidentiels, traînant partout avec moi un vague sentiment de culpabilité, celui d'être en marge de la (bonne) société.

Et puis voilà, ces merveilleux fous d'étudiants avec leurs drôles de slogans, qui me mettent le pays cul pardessus tête, qui m'assèchent les pompes à essence et me bloquent un mois à Lyon dans les bras d'un jeune amant. Celui-ci laisse tomber son boulot pour me faire l'amour, et en guise d'interlude nous allons balancer quelques pavés sur les CRS lyonnais, qui n'avaient rien à envier à leurs confrères parisiens.

Depuis ce temps-là, l'odeur du gaz lacrymogène porte toujours à mes narines des effluves d'amour fou...

"société du bien-être", mais de contester cette société même et les biens de "compensation" qu'elle leur offre. Le mythe de "l'intégration" de la classe ouvrière par l'automobile, la machine à laver et les porte-clefs vole en éclats et l'on est saisi par l'évidence que, avec toutes les différences que l'on voudra, la révolution reste une idée aussi vivante dans la France de 1967." (Chris Marker, mars 1967, enquête sur Rhodiacéta.) »

« Une position constante de notre union départementale

Depuis des années, l'Union départementale CFDT, dans ses positions publiques, mais également dans ses interventions, soit au Conseil confédéral, soit aux Congrès confédéraux, demandait que soient organisées de puissantes actions de tous les travailleurs victimes de la même politique antisociale.

(...) Ceux qui passent leur temps à prévoir la population française de l'an 2000, ceux qui recherchent ce que les Français consommeront, les gadgets qu'il faudra leur proposer pour gagner le maximum de fric, et ceux qui se font les champions de la prospective, n'avaient pas prévu l'explosion étudiante et ouvrière qui s'est produite et pourtant, bien que ne sachant pas à quel moment précis cette manifestation de mécontentement et de volonté de changement se produirait, nous l'avions dit et répété partout (...) Il manquait l'étincelle, elle est venue des étudiants, mais elle aurait pu venir des confédérations ouvrières si celles-ci avaient utilisé des temps forts, tels que promulgation des ordonnances, les pleins pouvoirs ou autres.

Le mécontentement était tellement profond qu'aujourd'hui, malgré les satisfactions importantes que les travailleurs ont obtenues, notamment en matière de pouvoir syndical, de salaires et plus particulièrement en matière de SMIG avec plus de 30 % d'augmentation et du SMAG, plus de 50 %, un certain nombre de militants ont l'impression d'avoir été frustrés d'une victoire qu'ils avaient méritée ; plus que de l'argent, ce qu'ils recherchent c'est moins d'injustice, plus d'égalité, plus de responsabilité ; ce qu'ils refusent, c'est d'être considérés comme de chiens : "Viens ici, va là, fais ceci, fais cela", à qui on jette à la fin de chaque mois les miettes du festin que nos pontes se sont partagés, et même si après une explosion de colère les miettes se trouvent transformées en un morceau de pain resté dans la corbeille après le repas, il n'en est pas moins vrai qu'il s'agit des restes, et c'est contre cela que les travailleurs se refusent (...).

Le déroulement même des mobilisations, à Nantes et dans sa région, confirme l'analyse de l'UD-CFDT.

Daniel Palvadeau

« Toute une région le 8, tout le pays le 13

Dans l'Ouest, tout a commencé le 8 mai, où dans les neuf départements composant les deux régions de Bretagne et des Pays de Loire une grève de 24 heures avait été décidée avec de grands rassemblements. C'est ainsi que dans tout l'Ouest plusieurs dizaines de milliers de travailleurs ont manifesté : 10 000 à Saint-Brieuc, 15 000 à Lorient, 15 000 à Angers, 4 000 à La Roche-sur-Yon, 30 000 à Brest, etc.

En Loire-Atlantique, un meeting avec manifestation a eu lieu à Nantes à l'appel de la CFDT, de la CGT, de FO, de la FDSEA et du CDJA ; malgré un temps épouvantable, plus de 20 000 travailleurs étaient rassemblés (...). La grève était très largement suivie (...). »

Au cours du meeting, cinq responsables prennent la parole tour à tour.

Palvadeau, notamment, déclare : *« Nous sommes solidaires des étudiants. Il n'y a pas de différence de nature entre ceux qui demandent la transformation de l'Université et ceux qui luttent pour la transformation du système économique qui les écrase.*

La puissante action du 8 mai ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais au contraire elle doit permettre le départ d'une action qui doit se poursuivre et s'intensifier.

Au régime actuel, il faut substituer un socialisme ; mais un socialisme véritablement démocratique, cela suppose l'entente des partis de gauche sans exclusive (...).

Rousselot, pour l'UD-CGT, préconise : *« la constitution du front commun des organisations syndicales pour imposer les changements politiques indispensables » : « La CGT continuera dans la voie qui mène à l'union des forces de gauche et à l'élaboration d'un programme commun contenant les revendications des travailleurs. »*

A l'issue de cette journée, Gilbert Declercq, secrétaire régional de la CFDT, écrit un article : *« Quand, demain... ». « Alors vraiment, pleuvait-il sur l'Ouest ce jour-là ? Pas sûr, car le soleil était dans les cœurs parce que l'espérance y était et la joie de lutter pour ce qui est juste et vrai.*

Quand de toutes les régions de France montera demain cette même exigence de liberté et de joie de vivre, quand tous ensemble on pourra centraliser cela, quand tous montreront la volonté de ce peuple de France de balayer ce régime de fric et de profit et d'unir toutes les forces vives de travail et de progrès, "qui vous savez" aura beau raconter que tout va bien et qu'on

devrait être bien content, la page d'histoire aura quand même bien commencé à être sérieusement tournée.

Car si l'action diversifiée et continue doit se poursuivre – cette action essentielle de chaque jour dans l'entreprise –, seules des actions de cette ampleur sont à la mesure des problèmes de développement économique de nos régions, de la lutte prioritaire pour les catégories et les zones de bas salaires, pour les libertés syndicales et la reconquête de la Sécurité sociale, enfin pour une politique capable d'atteindre ces objectifs. Tout cela, le 8 mai, le peuple de l'Ouest l'avait compris. »

Après la nuit des barricades (10-11 mai), tous les militants locaux sont mobilisés, comme partout mais plus vivement : le week-end sert à préparer la grève générale du lundi 13 mai.

« Solidarité effective, réprobation générale

En ce matin du 13 mai, le soleil s'est levé dans un ciel sans nuage. Très tôt, la journée a commencé pour les militants, puisque les premiers meetings d'entreprise ont eu lieu à 5 heures, 6 heures, les derniers pour les embauches de 7 heures. Le mot d'ordre de grève est général et les quelques cars qui roulent s'arrêteront vers 9 heures. Partout, rendez-vous est pris soit pour la fin de matinée, soit pour l'après-midi. Dans le département, c'est plus de 500 000 personnes qui ont participé aux meetings et aux manifestations. Ils étaient 30 à 35 000 à Nantes, 12 000 à Saint-Nazaire, plusieurs milliers à Chateaubriant, Ancenis.

A Nantes, ils étaient plusieurs milliers place de la Duchesse-Anne, quand un important contingent d'étudiants et de lycéens fit son entrée. Ils étaient combien ? 5 à 7 000 sûrement, précédés du drapeau rouge et du drapeau noir ; une immense photo du « Che » précédait les lycéens, encadrés par un important service d'ordre casqué, formant une haie avec de non moins imposants gourdins. »

A l'issue de cette manifestation, alors qu'il existe un contentieux avec les étudiants localement, le préfet refuse de recevoir la délégation intersyndicale (CFDT, CGT, FO, FEN, UNEF, FDSEA, CDJA).

« La fureur étudiante

Suite à la dislocation confuse, des cris s'élèvent : "A la préfecture !" et, comme nous l'avons dit des étudiants, bon nombre d'entre eux étaient casqués et armés de gourdins, dans le but d'assurer le service d'ordre, et étaient bien décidés à agir, à user de la force, à employer la violence ; ce qui ne tarda pas.

C'est à plus de 2 000 qu'ils se retrouvèrent place de la Préfecture, où les vitres servirent de cibles à des projectiles divers.

A 18 h 45, la porte de la préfecture saute. La serrure enfoncée à coups de pavés, le drapeau tricolore est amené, brûlé et remplacé par le drapeau rouge qui flotte sur la préfecture de Loire-Atlantique. »

De nombreux affrontements durent entre policiers et manifestants. Des médiateurs, syndicalistes enseignants, s'imposent. Puis, recteur et préfet reculent : *« Vous avez gagné. »* Daniel Palvadeau commente : *« La violence paie. »*

« La violence paie

Je ne suis pas un apôtre de la violence, mais force m'est encore une fois de constater que la violence a payé.

Venu au syndicalisme en 1955, délégué depuis 1956, l'expérience démontre, et c'est sans doute regrettable, que le patronat, que les pouvoirs publics ne consentent à discuter sérieusement avec les représentants syndicaux que lorsqu'il y a du désordre, de la casse, de la violence.

J'étais jeune travailleur en 1955, des violences il y en eut. Résultat : 30 F d'augmentation des salaires réels, et croyez-moi, 30 F en 1955, c'était quelque chose. Il faut ajouter la conclusion des conventions collectives qui, pour la plupart, n'ont subi aucune amélioration depuis, ceci dit en passant ; puis, par la suite, les accords d'entreprise (...).

Alors, messieurs, n'entendez-vous que ce langage ? Nous avons l'expérience que pour vous le dialogue est un bavardage dans lequel vous n'acceptez aucun compromis, vous ne souhaitez aucune solution, sinon que d'occuper les travailleurs dans le but d'éviter le conflit.

Or, dans ce contexte basé sur une expérience syndicale active de plus de quinze ans, comment voulez-vous que nous ayons confiance ? Vous ne connaissez qu'un seul langage : le rapport de force, le désordre.

(...)

Après l'usine de Sud-Aviation de Nantes, le 15, toutes les facultés françaises sont en grève, les usines Renault de Cléon et DBA-Lockheed à Beauvais déclarent la grève illimitée avec occupation des locaux. Le 16, Unelec-Orléans et Renault-Flins se joignent au mouvement et les premiers trains s'arrêtent à Baban dans le Rhône. »

« La grande kermesse de Sud-Aviation

Dans les organisations syndicales, le dimanche 19, c'est l'agitation des veilles de grandes manifestations, car tout le monde prépare pour le lendemain matin la grève illimitée et prend toutes les dispositions pour occuper les entreprises. Untel drague des lits de camp. Un autre passe par la rue Bel-Air avec ses couvertures sous le bras pour prendre les dernières consignes. Les locaux syndicaux sont en fièvre, la fièvre salutaire qui prépare sans doute un plus grand avertissement pour les tenants du système capitaliste.

Pendant ce temps, à Sud-Aviation, déjà occupé depuis huit jours, se tient une kermesse et on peut dire que rarement dans notre ville une kermesse a eu un tel succès. Tous les prés environnant l'entreprise étaient pris d'assaut par une multitude de voitures, de Rezé à l'usine de chaque côté de la route, sur les 4 ou 5 kilomètres, les voitures stationnaient.

A ce sujet, rendons un hommage particulier au service d'ordre (et pourtant sans uniforme) organisé par les

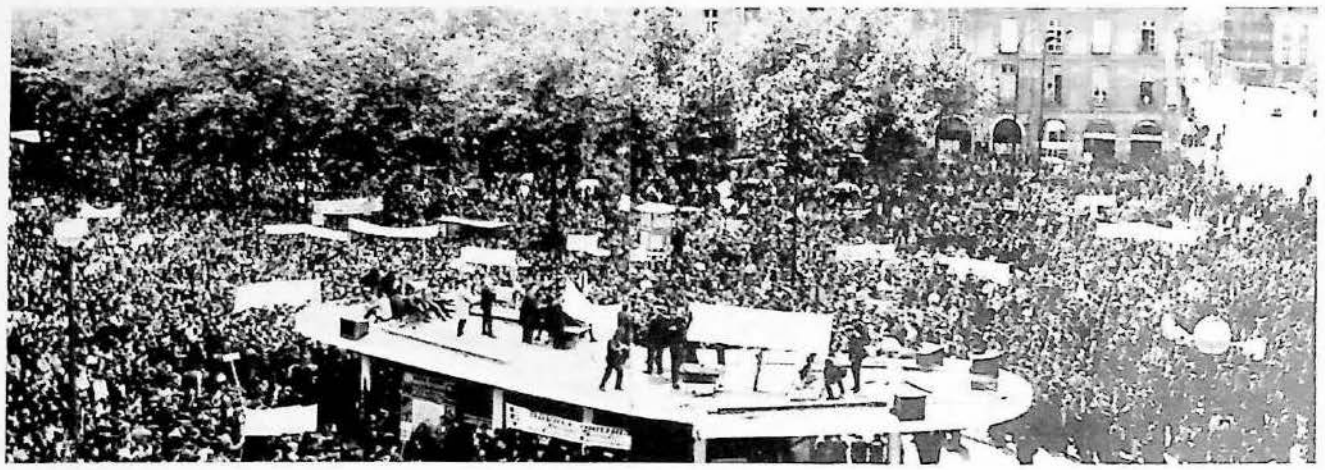

13 mai 1968 à Nantes

lock-outés, qui s'est montré à la hauteur de la situation. Dans l'enceinte de l'entreprise, les responsables syndicaux avaient pris la précaution d'interdire au public tous les ateliers et, là encore, avaient mis un service d'ordre particulièrement bien organisé. Un programme d'une très grande qualité se déroulait sur un podium très bien aménagé ; parmi les numéros, des jongleurs, lutteurs, chanteurs, etc., et Glenmor, le troubadour qui sait, dans un style qui lui est propre, chanter la joie de vivre et dénoncer l'injustice.

Pour terminer cette manifestation de bonne humeur, la foule tout entière a chanté avec les trois représentants syndicaux une "Internationale" enthousiaste.

Le plus grand mérite de cette opération "porte ouverte" aura été de démontrer que, contrairement à ce qui avait été dit et écrit, il n'y avait pas d'emmurés à Sud-Aviation, les portes n'étaient pas soudées. Elle a démontré l'unanimité des travailleurs pour la grève et pour l'occupation de l'usine.

Dans le presse de ce lundi 20 mai, qui sera la grande journée de la grève généralisée, deux informations. D'une part : le discours du président de la République, et notamment "La réforme oui, la chienlit non." D'autre part : déjà des millions de grévistes et le mouvement ne cesse de s'étendre. Un peu comme une réponse. (...) »

« L'occupation des usines et la grève s'organisent

Dans les entreprises, partout, les drapeaux des firmes, des trusts ou des entreprises ont été amenés et remplacés par le drapeau rouge, le drapeau des travailleurs.

Rappelons à ce sujet l'origine du drapeau rouge, qui n'est ni le drapeau des communistes ni celui de l'URSS.

Le drapeau rouge ! Remontons à la Révolution de 1789 : les travailleurs des villes adoptèrent une coiffure rouge dont on affublait aussi l'effigie de la République, le bonnet phrygien, emblème très ancien de l'esclave affranchi. Une trentaine d'années plus tard, les premiers théoriciens du socialisme, sentimentaux comme on pouvait l'être à cette époque, rendront jusque dans leurs vêtements la couleur rouge à la mode, parce qu'elle était la couleur du travail, d'un travail qui tuait les hommes à la peine pour des salaires de famine. Dans les journées de 1848 apparut le drapeau rouge symbole des revendications ouvrières et du sang versé sur les barricades par les martyrs des classes laborieuses.

Aujourd'hui, les travailleurs, qu'ils soient socialistes, communistes, chrétiens, ainsi que tous les hommes respectueux de l'histoire, l'honorent comme tel. Le drapeau rouge n'est donc pas l'emblème de ceux qui veulent tout casser, tout démolir, tout compromettre ! (...)

Les traditionnels gardiens à casquette ont fait place aux brassards rouges frappés des signes syndicaux et qui d'ailleurs menaient une garde vigilante sur leurs outils de travail, et je vous assure que même pour un secrétaire d'UD il n'était pas toujours facile d'entrer dans nos entreprises.

L'organisation est parfaite, certains camarades s'occupent de la sonorisation, d'autres du nettoyage, d'autres assurent la sécurité ; le comité intersyndical de grève siège régulièrement pour prendre les décisions nécessaires ; contrairement à ce qui parfois a été affirmé, il n'y a rien d'anarchique dans l'occupation des usines. »

Le livre, qui comporte de nombreux documents, ne peut être retracé ici, faute de place. Il se termine par quelques éléments d'analyse. « *La CGT et le PC, responsables d'une révolution manquée* » : « *Le régime pouvait sauter et le socialisme commencer (...) si les autres forces (PC, autres partis de gauche, la CGT) avaient convergé avec les orientations et les positions de la CFDT.* » Une démonstration chiffrée d'un fait : « *Les travailleurs approuvent les positions de la CFDT* » ; avec plusieurs exemples d'élections de délégués du personnel. Une mise en évidence de la progression des voix de la gauche en Loire-Atlantiques aux législatives de juin 1968. Réagissant contre des leçons partielles tirées par une partie des travailleurs, Daniel Palvadeau reprend la question « *Nous et la politique* » : « *Pour un travailleur, il n'est pire politique que celle qui consiste à ne pas faire de politique, car elle laisse le champ libre à nos adversaires politiques, qui, eux, en font (...) Quand cessera-t-on de considérer la politique comme une prérogative des classes dominantes ?* » □

LE SMIC A 6000 F : UNE IDEE QUI FAIT SON CHEMIN

Des revendications syndicales aux propositions de certains candidats à la présidentielle, le SMIC à 6 000 F s'impose comme un objectif premier pour les salariés.

Pourtant, certains s'inquiètent. C'est trop, l'« économie » ne peut le supporter, cela va créer des chômeurs, relancer l'inflation. Si les smicards achètent des magnétoscopes, adieu l'équilibre de la balance commerciale, bonjour la contrainte extérieure... Le débat est à prendre au sérieux. La pression du réalisme économique, de la rigueur à distribuer, du « tout n'est pas possible » est forte. Beaucoup s'interrogent.

Il faut remettre les choses à leur place. Selon plusieurs chiffrages, une hausse du SMIC à 6 000 F, répercutée dans des proportions décroissantes pour les trois quarts des salariés, « coûterait » environ 120 milliards. En toute rigueur, il faut défalquer les impôts, taxes et cotisations supplémentaires qui en résulteraient. Mais l'important est l'ordre de grandeur. C'est 2 % de la production intérieur annuelle de la France : la croissance d'une année moyenne. Ou quinze mois de dépenses prévues par la loi de programmation militaire. Ou encore trois ans et quatre mois du budget actuel des forces nucléaires.

C'est donc un choix qui met beaucoup en jeu, mais qui en tant que tel n'a rien d'un bouleversement total ou d'une utopie grandiose. Une société comme la nôtre peut tout à fait l'assumer. Et des « mesures d'accompagnement » sont possibles et sans doute nécessaires : par exemple, l'étude du cas des entreprises en réelle difficulté, un contrôle des prix et des marges pour éviter tout dérapage.

Le SMIC à 6 000 F est un objectif à donner au mouvement social. Il doit s'inscrire dans un ensemble de mesures sur lesquelles le débat ne fait que commencer, pour une sortie de la crise favorable aux travailleurs. □

C. D.

SALAIRES NETS MENSUELS MOYENS EN 1986 [1]

	HOMMES	FEMMES
Cadres moyens (1 881 000) *	10 100 F	8 400 F
Employés (2 441 000)	6 900 F	5 800 F
Ouvriers qualifiés (2 780 000)	6 400 F	5 300 F
Ouvriers spécialisés (1 648 000)	5 700 F	4 700 F

[1] Secteur privé et semi public. D'après TEF-87, INSEE.

* *D'après les déclarations annuelles de salaires, effectifs en années-travail.*

DU SMIG AU SMIC

Le SMIG (Salaire minimum interprofessionnel garanti) a duré de 1950 à 1970. Il était indexé sur les différents indices de prix qui se sont succédé. Une loi du 2 janvier 1970 le remplace par le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), dont l'évolution tient compte à la fois des prix et de l'ensemble des salaires pour éviter tout décrochage.

Le SMIC évolue selon deux modalités légales :

– Au 1er juillet de chaque année, son niveau est recalculé en augmentant celui du 1er juillet de l'année précédente d'un taux qui combine deux éléments : d'une part la hausse des prix de détail de mai à mai, d'autre part la moitié du gain de pouvoir d'achat constaté par le taux de salaire ouvrier d'avril à avril. Au-delà de cette clause dite de « participation à la croissance économique », il peut bénéficier d'un « coup de pouce » décidé par le gouvernement.

– Il est relevé le premier jour du mois suivant la publication d'un indice des prix supérieur de plus de 2 % à celui ayant servi à calculer la revalorisation précédente. Au cours de l'année 1987, le SMIC a été augmenté deux fois : au 1er mars (+ 2,4 %) du fait de la forte hausse des prix de janvier, puis au 1er juillet (+ 1 %). Le SMIC est resté inchangé depuis au taux horaire de 27,84 F. Soit un SMIC brut mensuel de 4 704,96 F, calculé depuis 1985 pour tous les salariés sur la base de 169 heures. Compte tenu des diverses cotisations sociales (16,19 %), le salaire net correspondant au SMIC tourne actuellement autour de 4 000 F. Pas de quoi pavoiser ! Un SMIC à 6 000 F donnerait un salaire net de 5 100 F. Certains trouvent que c'est trop ?

Aujourd'hui, un salarié sur dix est payé au SMIC dans les établissements de plus de dix salariés. Cette proportion ne cesse de croître. Dans certains secteurs comme les établissements de moins de dix salariés dans le commerce ou l'artisanat, la proportion de smicards, qui sont surtout des smicardes, dépasse les 45 %.

Enfin, avec 200 000 TUC et 100 000 SIVP, c'est un véritable SMIC jeunes qui s'est mis en place.

Avec ou sans travail

Revenu garantI

Le revenu social est une nécessité, un droit au regard de la réalité sociale que recouvrent chômage et précarité à l'heure actuelle : trois millions de chômeurs, un million de fins de droit, six millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Que chacun ait les moyens de vivre dignement semble relever du droit, reconnu dans la législation française et européenne, le plus élémentaire...

Une revendication sacrifiée au nom du droit au travail... Du travail, parlons-en, justement. Sans compter les TUC, PIL, SIVP, etc., les statistiques parlent d'elles-mêmes. En 1986, les deux tiers des contrats d'embauche ont été des contrats à durée déterminée pendant que 50 % des entrées à l'ANPE faisaient suite à la fin d'un contrat de ce type. L'intérim a entre 1985 et 1986 progressé de plus de 20 %.

Alors, la crise ? Force est de constater qu'elle apparaît comme une réponse patronale et étatique à la rigidité du rapport salarial qu'avait su imposer le mouvement ouvrier depuis la guerre jusqu'aux années 70.

Chômage, précarité, compression des budgets sociaux ne sont plus des accidents, mais des traces d'un nouveau mode de gestion de la main-d'œuvre (comme une attaque aux salaires... Les menaces de Seguin sur les radiations pour qui n'accepte pas le TUC obligatoire en sont une énième illustration).

Le chômeur, le précaire ne sont plus des marginaux, mais une force de travail indispensable à la production, certes pas seulement par son travail direct, mais par sa qualité : la *disponibilité* face aux besoins de l'employeur.

Chômeurs, précaires revendiquent que la qualite de leur force de travail soit rémunérée... Certains y voient une demande d'assitance ? N'est-ce pas au contraire le « traitement social » du chômage qui en est une forme, dans la mesure où il est de moins en moins considéré comme un droit et rend dépendante la vie du chômeur de ses aléatoires attributions ?

Le SMIC pour tous est une urgence pour sortir de la société duale ! Tout le système de droit et de protection sociale dans notre société est lié à l'emploi, au travail. Quoi de plus profondément inégalitaire en dehors des périodes de plein emploi (qui, il faut le dire, ne sont pas légion dans l'histoire) par rapport aux jeunes qui accèdent de plus en plus tard et de plus en plus difficilement au marché du travail, mais aussi par rapport à ceux exclus de l'école, a fortiori de la formation et donc de l'organisation sociale du travail, par rapport aux chômeurs de plus de 50 ans qui ne peuvent plus espérer de statut social autre que celui de retraité... dix ans plus tard !

L'irruption d'un nombre très important de travailleurs à revenu irrégulier est suffisante pour que le capital soit tenté, à travers un revenu minimum suffisamment contrôlé et d'un montant suffisamment faible (compléments locaux de ressources, par ex.), d'utiliser à la fois une arme de paix sociale et un mécanisme de déréglementation totale de la législation du travail. Ce à quoi nous assistons en partie.

La force sociale des chômeurs et des précaires n'est peut-être pas encore suffisante pour imposer au capital la nécessaire rupture entre revenu et travail. Mais il s'agit de l'appuyer en tant que force libératoire. A travers elle, c'est appuyer le refus du travail nuisible à l'homme et à son environnement, c'est appuyer le refus du travail aliéné et ses contraintes, c'est appuyer le refus du chantage entre 39 heures de travail pour un salaire de misère ou crever avec moins encore.

Quand la précarité et le chômage coûteront encore plus cher au capital que le plein emploi, alors nous aurons fait table rase du pacte social qui nous étouffe à l'heure actuelle, nous reparlerons de projet social...

Ce débat, nous le menons au sein de la Coordination régionale pour la garantie des moyens d'existence pour tous qui rassemble diverses associations de chômeurs (OCP, ACID, Chômeurs de Lys, HEM et environs, etc.), mais aussi tous ceux qui luttent pour que les exclus du salaire fassent entendre leur propre voix, s'organisent et développeent leurs possibilités créatives. Vous pouvez nous contacter : c/o M.N.E., 23, rue Gosselet, 59000 Lille. Nous nous sommes regroupés autour d'un Manifeste pour le revenu garanti au moins égal au SMIC avec ou sans travail, initiative de l'association des chômeurs et des précaires de Paris, 53, avenue des Gobelins. □

Dominique LEMAIRE
membre de la coordination Région Nord

VIEILLIR AU TRAVAIL

Il y a des travaux où l'on vieillit plutôt bien. D'autres où l'on vieillit trop vite, qui usent, qui excluent.

Or, les générations nombreuses de l'après-guerre atteignent l'âge mûr; les jeunes finissent plus tard leur scolarité et attendent souvent plusieurs années avant d'occuper un emploi stable. Résultat : l'INSEE annonce que 48 % des actifs auront plus de 40 ans en l'an 2000 contre 42 % aujourd'hui.

Quel sort les techniques de production et l'organisation du travail réservent-elles aux travailleurs « âgés » ? Catherine Teiger, ergonome et chercheur au CNRS (1), nous fait part ici de ses inquiétudes.

Collectif : On a souvent parlé d'« usure au travail » à propos des ouvriers ou des paysans des siècles passés ou de la première moitié du XX^e^, mais beaucoup moins actuellement. Ces phénomènes d'usure auraient-ils disparu ?

Catherine Teiger : Il n'est pas facile de certifier que tel ou tel travail « fait vieillir ». Mais ce qu'on constate, dans de nombreux métiers industriels, c'est qu'il n'y a pas de travailleurs vieux. Il faut donc partir de cette question : pourquoi n'y a-t-il pas d'ouvrières de plus de 25 ou 30 ans dans certaines tâches répétitives ? Ni d'OS de plus de 40 ou 45 ans sur des chaînes de l'automobile ?

A priori, on ne sait pas distinguer le vieillissement « naturel » de celui qui provient du travail effectué. Mais le mélange de deux aboutit à ce que, pour certaines tâches, des travailleurs soient exclus à partir d'un certain âge. Soit parce qu'ils ne peuvent plus effectuer le travail du fait de l'évolution normale de leur organisme et de leurs « capacités » qui ne le leur permet plus. Soit parce qu'ils « s'usent » et alors c'est leur état de santé qui les exclut des postes.

Dans quels secteurs, par exemple, est-on « trop vieux » à 25 ans ?

C.T. : On a constaté cela, il y a une dizaine d'années – mais cela n'a pas dû beaucoup changer depuis – dans la confection, dans les tâches où les cadences sont exigeantes, avec des « astreintes sensori-motrices » importantes. Cela concerne en particulier la vue qui est fortement sollicitée, mais aussi tout ce qui relève de la coordination vision-gestes... C'est également le cas des postures très contraintes. Dans le cas de la confection, il faut être à une certaine distance constante de l'objet du travail pour bien le voir, les mains sont occupées et les pieds mobilisés par une pédale. Cette posture est rigidifiée par l'obligation de travailler le plus vite possible. Tout cela entraîne une « fatigue de travail immobile » très pénible à supporter.

Y a-t-il des connaissances scientifiques qui permettent d'expliquer pourquoi de tels travaux sont insoutenables au-delà d'un certain âge ?

C.T. : Ils ne sont pas « insoutenables » en soi, mais seulement en raison du cadre organisationnel imposé aux gens. Les modifications des « capteurs sensoriels » (la vue, l'ouïe...) sont en principe minimes à ces âges « moyens » de 30 ou 40 ans. Mais ces petites modifications doivent pouvoir être compensées : si on voit un petit peu moins bien, il faudrait fixer un peu plus longtemps son regard sur ce qu'on a à faire pour bien assurer son geste, réorganiser un peu sa façon de faire, travailler à son rythme..., ce qu'une organisation du travail trop rigide interdit complètement.

Explique-t-on de la même manière l'exclusion des OS les moins jeunes sur les chaînes de montage dans l'automobile ?

C.T. : Là aussi, bien sûr, il y a des contraintes de rythme et de précision des gestes : visser un boulon sur une voiture qui avance, etc. ; et, à nouveau, les postes les plus sélectifs sont ceux où le travailleur est astreint à une certaine immobilité, mais dans une position déséquilibrée, « acrobatique », par exemple au montage de la sellerie, c'est-à-dire de l'intérieur de la voiture, où l'on travaille à genoux, accroupi, le cou tordu pour aller fixer des revêtements intérieurs, c'est là qu'on ne « tient » plus après

(1) Co-auteur notamment de « Age et contraintes de travail », N.E.B., éditions Scientifiques.

40 ans – alors que ceux qui manipulent de la tôlerie, ce qui pourtant est pénible aussi, tiennent tout de même plus longtemps.

On peut donc, sous certaines conditions, faire un travail comportant de gros efforts physiques, même à un âge élevé ?

C.T. : Oui. Mais cela ne signifie pas que les gens n'en souffrent pas. Cela détériore évidemment l'appareil cardio-vasculaire et la récupération est de plus en plus difficile. A nouveau, l'organisation du travail est déterminante : selon qu'elle ménage ou non des temps de repos, les dégâts ne seront pas du tout les mêmes.

Mais c'est un peu une question piège, parce qu'on peut parfois tenir dans un travail pénible jusqu'à la retraite, mais ensuite décéder très vite ou être gravement handicapé, à cause des efforts accumulés.

Peut-on donner des exemples de situations de ce type ?

C.T. : Il est probable que le quotidien du matin, que tant de gens aiment à lire en prenant leur petit déjeuner, coûte quelques années de leur vie aux imprimeurs de la presse, surtout aux rotativistes, qui ont tiré ces journaux pendant la nuit. On a constaté que, même par rapport aux autres ouvriers de l'imprimerie, ils décèdent plus tôt. Ce sont eux qui prennent le plus de départs en retraite anticipée pour raison de santé et, pourtant, ce sont eux aussi qui « profitent » le moins longtemps de leur retraite.

Il y a pourtant une certaine sélection au départ : une personne de santé fragile ne choisira pas le métier de rotativiste ; et pourtant, à l'arrivée, c'est bien dans ce genre de métier que les travailleurs sont le plus abîmés...

Dans ce cas, quelles sont les causes de cette détérioration ?

C.T. : Il y en a plusieurs qui se cumulent. D'abord le travail de nuit. Et aussi, un bruit absolument fou, des produits toxiques et – du moins tant qu'ils ont dû transporter les clichés de plomb – un effort physique très important : une tonne de manutention par personne et par nuit, dans des postures très pénibles.

Le travail de nuit, actuellement, semble appelé à se développer. D'après ce que vous venez de dire, c'est un facteur d'usure à peu près inévitable ?

C.T. : Ce n'est pas facile de prouver l'effet spécifique du travail de nuit. Mais, quand on compare à dix années de distance l'état de santé de postés et de travailleurs de jour d'une même entreprise qui au départ n'étaient pas différents, on constate (malgré, à nouveau, l'effet de sélection : les moins résistants ont cessé) que les postés ont une santé plus abîmée. Il y a des troubles spécifiques (maux d'estomac, troubles du sommeil, etc.), mais surtout on croit aujourd'hui que le travail de nuit doit atteindre profondément l'organisme, en particulier le système immunitaire, c'est-à-dire ce qui permet au corps humain de résister aux agressions extérieures (efforts, bruit, toxiques...).

Et s'il s'agit surtout d'un travail mental ?

C.T. : C'est plus compliqué. Mais en tout cas, le cerveau ne fonctionne pas de la même manière nuit et jour. Il faudrait donc adapter les conditions de travail aux tâches mentales nocturnes – lorsque celles-ci sont nécessaires...

Il faudrait également, dans ce cas, se préoccuper du temps de récupération. Car on a constaté, chez des journalistes d'agence de presse travaillant la nuit, que plus le travail mental en soirée était intense plus la durée d'endormissement était longue. Or, on sait que plus on avance en âge, plus le sommeil est fragile. Tout facteur perturbateur supplémentaire (provenant du travail entre autres) va alors aggraver les difficultés de récupération.

De toute façon, les postés renoncent en général au travail de nuit après 40 ans... lorsqu'ils en ont la possibilité. Mais ils ont alors déjà 15 ou 20 ans de travail nocturne derrière eux, avec aussi les perturbations sociales ou familiales qui en découlent – davantage encore pour les femmes postées que les tâches domestiques privent de leurs temps de repos chez elles.

Quand les travailleurs d'un certain âge se retrouvent écartés des postes présentant ces contraintes « excluantes » (travail de nuit, postures, cadences strictes...), comment se réinsèrent-ils ailleurs ?

C.T. : Dans les secteurs de la production de masse, ils ont rarement des bonnes solutions. Ils n'avaient en général pas eu de formation ou de qualification au départ, ils ont subi des années d'un travail usant qui souvent leur a même fait perdre (au moins provisoirement) leurs facultés d'adaptation : leurs chances de réinsertion sur des postes suffisamment qualifiés sont, dans l'état actuel de la gestion de la main-d'œuvre, bien minces. Il y aurait tout un travail de « remise à flot » spécifique à entreprendre avec eux pour permettre un réapprentissage réussi. Ce n'est pas fait. En plus, les postes de repli, ceux qu'on appelle parfois les postes « doux », magasiniers, gardiens, balayeurs sont les plus touchés par la modernisation, qui les fait assez vite disparaître.

Mais, sans l'effet néfaste des conditions de travail passées, les travailleurs d'âge moyen pourraient se reconvertir aussi bien que d'autres ?

C.T. : J'en suis convaincue. L'idée qu'on ne peut plus rien apprendre après un certain âge est un préjugé absurde. C'est juste une question d'adaptation des méthodes pédagogiques : explications concrètes, respecter le rythme de compréhension de chacun, s'appuyer sur les compétences acquises dans le travail, etc. Il n'y a qu'à voir, lors de départs massifs en pré-retraites, le mal que se donnent certaines entreprises pour « récupérer » le savoir qu'ont accumulé ceux qui partent... et sans lequel l'usine aurait du mal à tourner.

Se préoccuper des conditions de travail des travailleurs les plus âgés n'est donc pas seulement un souci « humanitaire » ?

C.T. : Non. C'est, au moins autant, un objectif en matière de qualité de travail et aussi de préparation de la vie de travail pour les plus jeunes : les mêmes réflexions, les mêmes actions pourraient éviter l'exclusion des plus âgés et un vieillissement prématuré des jeunes.

Propos recueillis par Véronique Merlin

L'OBLIGATION DE SOINS EN QUESTION

Les références à la doctrine libérale du gouvernement Chirac se sont traduites par une série de propositions législatives tendant à redéfinir les relations entre l'Etat et les citoyens. Ces propositions sont évidemment marquées par le climat de revanche politique contre la gestion de la gauche, mais correspondent aussi à une tentative de récupération de l'électorat du Front National en occupant le terrain idéologique qui est le sien. Les attaques contre l'immigration, l'importance accordée aux idéologies sécuritaires en sont des exemples.
Dans le cadre de cette volonté de reprise en main répressive, un aspect particulier, l'obligation de soins, a été remis à l'ordre du jour par A. Chalandon et par M. Barzach.

L'obligation de soins est née de la nécessité, créée par le développement de l'urbanisation, de faire face aux problèmes de l'hygiène publique. Cependant, les législations les plus lourdes qu'elle a suscitées ont généralement été élaborées dans des périodes de réaction politique. Ceci explique que la loi type soit restée celle du 31 décembre 1942. Promulguée sous le régime de Vichy pour faire face à l'extension de la syphillis, elle a été reprise dans le Code de la santé publique par de Gaulle avec l'ordonnance du 25 novembre 1960.

Cette loi impose les prescriptions suivantes :

1. Une personne atteinte de syphilis ou d'une maladie sexuellement transmissible (MST) « est tenue de se faire examiner et traiter par un médecin » (art. L.255).

2. Si elle se refuse « à entreprendre ou à poursuivre le traitement », ou quand le médecin « estime que la maladie fait courir un risque grave de contagion à un ou plusieurs tiers » (art. L.259), celui-ci doit signaler le nom et l'adresse du malade aux autorités sanitaires.

3. La force peut être requise (art. L.275).

4. Tout agent contaminateur qui, se sachant atteint, ne fait pas la preuve d'un traitement régulier « est puni d'une peine de prison de 2 mois à 1 an et/ou d'une amende de 2 000 à 3 000 F ».

L'obligation est donc impérative sur le plan juridique. Les sanctions prévues sont lourdes. Elle introduit « le délit de contamination » : cela signifie qu'il n'est pas nécessaire d'induire une contamination effective pour être poursuivi sur le plan légal. Elle est donc une loi de restriction des libertés individuelles particulièrement grave.

Ce détour par la loi de 1942 éclaire d'un jour précis la définition de l'obligation de soins donnée dans les manuels médicaux : elle « *est un lieu de droit en vertu duquel une personne peut être contrainte de se soigner ou de recevoir des soins* ». On relève ensuite que l'obligation de soins introduit un lien moral d'assujettissement à une loi sociale ou religieuse et articule les notions de prescription, de responsabilité sociale, de devoir et de nécessité.

Les MST sont revenues brutalement dans le champ de l'actualité, ces dernières années, avec l'essor du SIDA. En juillet 1987, un tribunal allemand a condamné un homme porteur de cette maladie qui n'avait pas averti sa partenaire de sa pathologie ; déclaré ensuite mentalement irresponsable, il a été interné dans un hôpital psychiatrique !

Un exemple qui nous fait passer d'une obligation de soins à une autre, et éclaire, à l'heure de l'Europe, les tendances à l'ordre moral qui surgissent de la crise. L'utilisation par Le Pen de ce thème, avec un appel à la création de « sidatoriums » associés à des campagnes de dépistages obligatoires dans les populations dites « à risque », montre l'importance politique qu'il faut donner à cette question.

La question du SIDA. L'accroissement du nombre de personnes atteintes du SIDA, des personnes séropositives

qui ne présentent pas la maladie mais participent à sa diffusion, pose évidemment la nécessité de réponses thérapeutiques individuelles et d'hygiène collective. La dramatisation politique, par l'intermédiaire des médias par exemple, est cependant des plus suspectes. D'abord parce qu'elle repose sur un certain nombre de contre-vérités scientifiques, ensuite parce qu'elle amalgame le traitement des cas avérés aux mesures de prévention générales.

Les contre-vérités de Le Pen et des autres ont été parfaitement analysées dans le journal *Le Monde* du 27 mai 1987. Nous ne ferons donc que les résumer.

– Le Pen affirme l'existence de 3 000 « sidaïques » et de 250 000 séropositifs. La Direction générale de la Santé dénombre 1 632 cas depuis 1981 et 175 000 sujets dits « à risque ». Les études américaines montrent que 38 % des séropositifs ont fait la maladie en l'espace de quatre ans. On est donc loin des 75 % de condamnés à mort avancés par Le Pen.

– Les mêmes études ont montré qu'aucun enfant de parent atteint de la maladie n'a été contaminé après la naissance.

– Les époux qui utilisaient des préservatifs ont été protégés à 99 % ; 71 % ont présenté la maladie dans le cas contraire.

– Le traitement effectué par les équipes hospitalières parisiennes se fait normalement avec de courts séjours ou en hôpital de jour.

– Les équipes de recherche qui ont des références en la matière affirment que la transmission se fait exclusivement par le sang, le sperme et les sécrétions vaginales. On est donc loin de la prétendue transmission par la sueur, la salive ou les larmes ! Le dépistage systématique, tel qu'il a pu être proposé par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, est considéré par tous les spécialistes comme inefficace du fait que les tests restent négatifs plusieurs semaines après la contamination. On voit bien, par contre, la finalité de fichage que le procédé systématique peut entraîner avec son cortège d'atteintes aux libertés publiques.

Or, là est finalement réellement la question : informer le public en lui donnant les moyens de prendre les mesures nécessaires ou imposer des programmes autoritaires ?

Des études récentes mettent en évidence l'ampleur de la demande des milieux concernés quant au recours aux tests de dépistages. Ceci suffit à démontrer qu'il n'est pas besoin de législations répressives pour faire face à l'extension de la maladie.

Les médias et une partie de la classe politique n'en continuent pas moins à nourrir la dramatisation et l'appel aux mesures répressives. Il apparaît de ce point de vue que la lutte contre le SIDA a pris le relais de celle contre la syphilis et la tuberculose de la première moitié du siècle.

La fonction idéologique de telles campagnes vise au contrôle des mœurs et à la culpabilisation de masse.

Ce processus est à nouveau à l'œuvre avec le SIDA, mais il a nom maintenant homosexualité, prostitution, toxicomanie.

La question de la toxicomanie. Le procureur Georges Apap rappelait opportunément, il y a peu, la loi du 18 juillet 1845 qui introduit l'interdiction de l'usage des stupéfiants. Près de 140 ans plus tard, chacun peut observer que cette loi répressive n'a rien réglé. Le fait de l'avoir relevé a valu au procureur les ennuis que nous connaissons.

Le rappel de cette loi nous en rappelle une autre : celle du 30 juin 1838 concernant les aliénés. Car toxicomanie et aliénation mentale ont de tout temps été liées. N'attribuait-on pas à l'alcoolisme la misère ouvrière au siècle dernier et les débilités diverses qui en résultaient ?

A. Chalandon tente de s'appuyer sur ce lien pour justifier une définition du soin de la toxicomanie en termes d'enfermement.

Ainsi une famille, le maire ou le commissaire de police d'arrondissement à Paris pourraient demander le placement d'office d'un jeune pour usage de stupéfiants : le placement d'office est une mesure d'ordre public qui permet l'internement d'une personne contre sa volonté et sans qu'un avis médical soit obligatoirement requis... Le rapprochement entre législation répressive et obligation de soin associe donc cure et incarcération. Tout comme pour les « malades mentaux », le soin est réduit à une mesure d'ordre public ; c'est donc un déni du soin qui est à l'œuvre. Chalandon le formule explicitement quand il affirme que l'usager « *est d'abord un délinquant* ».

Ici aussi, des contre-vérités scientifiques sont avancées pour justifier la dramatisation politique. Ainsi il y aurait 100 000 héroïnomanes en France ! Aucune statistique sérieuse ne peut le confirmer. A vouloir démontrer « *l'effrayante progression de l'usage de la drogue* », Chalandon en oublie les informations apportées par les services de l'Office central de répression du trafic des stupéfiants (OCRTIS) qui disent l'inverse. Par exemple, les morts par overdoses sont passées de 237 en 1984 à 172 en 1985.

Les institutions thérapeutiques déclarent une baisse de 10 % des prises en charge pour 1986. En outre, le recul n'est pas seulement quantitatif. Le Dr C. Olivenstein argumente sur la baisse de la consommation des drogues dures : « *Les toxicomanes sont devenus eux-mêmes plus obéissants et plus normatifs. S'ils prennent des barbituriques ou d'autres drogues légales, c'est souvent pour ne pas enfreindre la loi. Quand ils viennent chez nous, à présent, ils ne veulent pas seulement sortir de la drogue mais ils veulent entrer dans la société.* »

La volonté de traiter l'extension de la toxicomanie par la répression et le contrôle social rencontre l'opposition d'une grande partie des spécialistes.

A. Chalandon a cependant trouvé des émules dans des institutions au fonctionnement conservateur comme le Patriarche. Cette structure est particulièrement connue pour des pratiques gestionnaires qui ont entraîné des poursuites pénales pour détournement de fonds et abus de biens publics.

Construite autour d'un homme qui s'attribue des pouvoirs charismatiques, cette structure impose des méthodes autoritaires de rééducation dans un cadre de type carcéral. 70 % des toxicomanes sortiraient guéris ! Mais aucun chiffre n'est donné quant à leur devenir. Là est toute la question. L'utilisation d'une

technique de sevrage autoritaire produit toujours des résultats immédiats, mais ne règle rien quant aux problèmes de fond. De telles méthodes ne sont d'ailleurs pas sans conséquences sur des jeunes en quête d'identité sur le plan psychologique.

Les connaissances limitées sur le processus toxicomaniaque ne permettent pas d'affirmer une technique reconnue. Notre expérience de psychiatre de secteur montre cependant que l'approche psychothérapique et le travail de réinsertion sociale sont indispensables. Les pratiques du Patriarche en sont totalement éloignées.

De son côté, Mme Alliot-Marie, secrétaire d'Etat à l'Education nationale, donne un éclairage révélateur sur cette idéologie répressive née de la doctrine libérale. En effet, elle rappelle à l'ordre les enseignants défaillants dans leur vigilance à combattre ce « fléau » et leur attribue la responsabilité de sa propagation. Ainsi l'information sur les dangers de la drogue, de l'alcool, du tabac, des MST doit servir à protéger la jeunesse et l'aider dans son apprentissage de l'ordre moral. Contrôler et encadrer sont donc les dominantes de ce discours qui ne lésine pas sur l'amalgame drogue-liberté sexuelle.

Enfin, les jeunes beurs sont une des cibles majeures de cette offensive. Il paraît que 61 % des interpellations pour usage de stupéfiants les concerneraient. Si nous ne doutons pas de la facilité à interpeller les jeunes immigrés pour une police facilement raciste, nous pouvons également constater que le terme « interpellation » ne signifie pas inculpation. Il est malgré tout certain que les conditions d'existence de ces jeunes, leur rejet, le chômage et l'exclusion scolaire précoce sont des facteurs favorisants à la consommation toxicomaniaque.

Les projets de Chalandon ont rencontré une opposition vive de l'opinion publique et l'ont contraint à un renvoi vers des commissions ad hoc. De retour devant le Parlement sous la forme d'une proposition de loi cet automne, leur contenu est devenu celui de la loi de 1970, avec la reprise de la notion d'« *injonction thérapeutique* ». Celle-ci prévoit l'extinction de l'action judiciaire pour les drogués qui désirent se faire soigner. Le recul par rapport au projet initial est évident.

Nous sommes donc revenus à la loi du 31 décembre 1970. Est-ce que son contenu répond à la question du traitement réel de la toxicomanie ?

Nous ne le pensons pas ! Tout d'abord, cette loi a introduit à l'époque des nouveautés inquiétantes : autorisation des perquisitions de nuit, prolongation de la garde à vue de deux jours à quatre jours.

Mais ce qui la rend profondément contestable, c'est le recours à l'obligation de soins qu'elle met en place. L'injonction thérapeutique est une avancée par rapport aux propositions de Chalandon, elle n'en demeure pas moins une mesure dangereuse. En effet, elle met le toxicomane présumé en situation de demande forcée, afin d'échapper à l'inculpation. Une demande thérapeutique ne peut être faite que librement pour être authentique. Par ailleurs, cette loi ignore des données essentielles :

– distinction usage occasionnel-usage répété qui entraîne la dépendance ;

– la répétition est considérée comme un facteur aggravant dans le sens de la répression, alors que c'est là la définition même du processus toxicomaniaque qui justifie des soins ;

– les différents types de drogues sont mis sur le même plan ;

– les solvants qui ont des effets graves sont omis, ainsi que la consommation des médicaments psychotropes (tranquillisants...), alors que ces derniers sont devenus une véritable toxicomanie de masse.

Nous voyons donc ici combien le soin apparaît comme une sanction et procède d'une confusion des rôles juge-médecin. Un des effets de ce système est la création d'un statut juridique de « toxico » et la possibilité pour des sujets « en perte d'identité » de s'y réfugier. Le risque de l'installation hors du droit commun est réel. Par exemple, à quel texte fera-t-on appel dans le cas d'un drogué qui a commis un vol ? Ne risque-t-il pas d'y avoir une atténuation de peine pour le vol au nom de la toxicomanie ?

La loi de 1838 est sans doute la première loi d'obligation de soins de l'histoire moderne. Son caractère répressif a servi de modèle aux autres.

Sa présentation, même sommaire, dans le cadre de cet article, illustre la fonction politique de cette obligation, fonction qui est celle de l'Etat. Elle marque l'intrusion de l'Etat dans la demande individuelle, les besoins collectifs étant réduits à cette demande.

A ce stade de notre réflexion, nous ne pouvons qu'apprécier les propos ironiques de Saint-Simon en 1813 sur ce sujet : « Il faut ramener toutes les questions politiques à des questions d'hygiène. »

Obligation de soins et évolutions sociales. Malgré les utilisations de l'obligation de soins par les politiques gouvernementales à des fins répressives, celle-ci n'a pas eu que des effets négatifs.

Les vaccinations obligatoires, la lutte contre la tuberculose et les grandes épidémies (peste, lèpre, choléra, typhus, typhoïde, diphtérie), l'amélioration de l'hygiène publique et de l'habitat ont favorisé l'amélioration des conditions de vie. La mortalité infantile a considérablement régressé, l'espérance de vie s'est allongée de façon significative. Signalons quelques chiffres pour mémoire : la tuberculose a fait 85 000 morts en

1920, 42 000 en 1945, 3 729 en 1971, 1 434 en 1982.

Ces améliorations doivent cependant être relativisées d'un double point de vue :

– D'autres pathologies sont apparues du fait de cette évolution du mode de vie, mais aussi en liaison avec l'organisation du mode de production capitaliste et ses dégradations écologiques et humaines. Citons là aussi quelques chiffres : sur les 540 000 décès constatés en France en 1982, on en relève 130 000 liés à des tumeurs, 115 000 à des affections cardiaques.

Ainsi, si l'obligation de soin a permis des progrès dans la lutte contre les grandes épidémies, *elle a ignoré les causes pathogènes plus globales liées au système de production et de consommation.*

– La santé dans les entreprises est restée le parent pauvre de cette évolution. La campagne sur la toxicomanie du gouvernement a été l'occasion de montrer combien le patronat s'intéresse à la question, du point de vue de la rentabilité capitaliste.

En effet, la recherche de profits substantiels ne repose pas uniquement sur la volonté patronale de réduire les prélèvements obligatoires, de limiter la protection sociale, d'étendre la production marchande à la santé. La défense du taux de profit passe également par le bon fonctionnement de l'organisation de la production. La création, il y a quelques années, de services patronaux de contrôle des arrêts maladies (par exemple Sécurex) montre l'importance prise par l'absentéisme et les arrêts maladies. Ceux-ci sont évidemment la rançon de l'exploitation du travail salarié de plus en plus intense, avec la course à la productivité, la déqualification des tâches, la répétition monotone des gestes...

Une étude du BIT (voir ci-contre) présente des lacunes significatives, puisqu'elle n'aborde pas les effets de l'organisation du travail sur l'accroissement de la consommation des différentes drogues en dehors du travail à la chaîne. Elle a cependant l'intérêt de nous apporter des informations sur les raisons patronales qui poussent à l'obligation de soins.

Quelles conclusions possibles. Les politiques sanitaires avec obligation de soins ont permis des améliorations notables du mode de vie, qui ne contrebalancent pas les effets destructeurs et aliénants des organisations autoritaires qu'elles induisent.

Notre critique ne s'arrête cependant pas là. En effet, la plupart des formes de souffrance et des maladies actuelles sont liées aux conséquences de l'organisation sociale sur la santé des individus. Le mode de production capitaliste, dans sa course à la productivité, à la parcellarisation des tâches, dans le développement du chômage, produit des pathologies et des comportements destructeurs et autodestructeurs.

L'obligation de soins pour la population ne répond en rien à cette globalité, si ce n'est comme exutoire politique contre toute contestation. L'abolition de toutes les lois faisant appel à l'obligation de soins est donc justifiée, dans la mesure où l'arsenal juridique concernant la protection des personnes est déjà suffisant (art. 63 du Code pénal, par exemple, qui prévoit l'assistance à personne en danger).

Par contre, l'obligation de soins de la part des structures sanitaires, des médecins, de tous ceux qui concourent à la mise en place des équipements thérapeutiques est une nécessité absolue, non seulement sur le plan matériel, mais également sur le plan éthique. En retour, une telle exigence oblige à respecter la demande personnalisée.

L'information et la responsabilisation de la personne sont les conditions d'une demande authentique. L'éducation sanitaire, dès l'école, pourrait permettre à ces conditions d'exister.

L'éthique soignante repose donc sur la reconnaissance de la personne humaine avec sa liberté de choix, le respect de son cadre de vie et de travail comme lieu possible de résolution du symptôme. Toute pratique d'exclusion, tout isolement a des effets pervers de fixation du symptôme : le sujet n'existe plus qu'à travers lui, aliéné dans le statut de malade.

Si l'isolement est absolument indispensable pour la sécurité publique, il doit donc être parfaitement défini comme exceptionnel, limité dans le temps et contrôlé. Il doit également correspondre à la constatation de faits réels, ce qui élimine l'enfermement par présomption de dangerosité.

Cette démarché éthique renvoie à des pratiques politiques démocratiques. La participation de la population à la définition des besoins a pour corrolaire le refus des décisions purement technocratiques. La critique du système de soins centré sur l'hôpital en découle. Une structure sanitaire proche des besoins de la population doit être transparente et d'une utilisation aisée. Ces qualités se retrouvent dans les centres d'accueil et de soins implantés dans les quartiers.

L'obligation de mettre en œuvre des moyens thérapeutiques adaptés aux besoins, techniquement et démocratiquement décidés, avec le respect éthique de la personne sociale, définissent une obligation de soins acceptable, car humaine et juste.

M.J.P.

Un rapport du Bureau International du Travail (*Libération* du 18-11-1986) décrit l'ampleur du développement de l'alcoolisme et des toxicomanies dans les entreprises publiques et privées, en mettant en valeur son coût social. Voici quelques exemples :

– Aux USA, les employeurs estiment entre 49 et 120 milliards de dollars le manque à gagner, soit plus de la moitié du déficit budgétaire américain.

– En Suisse, le patronat perd 2,9 millions de dollars par jour.

Le BIT a recensé 50 millions d'utilisateurs de drogues, sans compter ceux qui abusent des amphétamines (excitants), des barbituriques et des tranquillisants.

Le rapport dresse le portrait type de l'alcoolique au travail : il se reconnaît à son arrivée tardive au travail et à ses départs prématurés, aux pauses prolongées à l'heure du déjeuner, à une détérioration de la qualité du travail, une baisse de la production et un manque de jugement sur ses décisions. Un portrait qui rassemble effectivement toutes les sources de cauchemars pour un capitaliste.

Le taux d'accidents du travail est deux fois plus élevé chez l'alcoolique que chez les autres travailleurs, ainsi que son absentéisme.

ECONOMIE : L'AVIS DE P. URI

Pierre URI fait partie de cette génération de fonctionnaires et d'économistes qui ont contribué, après la Libération, à mettre en place les institutions et instruments qui ont constitué le décor des années d'expansion. Membre du contre-gouvernement de la Fédération de la Gauche, il continue aujourd'hui à jouer le rôle de conscience critique vis-à-vis des économistes d'un PS converti à la rigueur.

Fidèle au keynésianisme, dans sa version la plus progressiste, il tranche heureusement par rapport à un libéralisme qui s'enfonce dans ses impasses, et ses propos nous invitent à une stimulante réflexion.

Collectif : Vous êtes un économiste de gauche connu notamment pour ses propositions en matière de fiscalité ?

Pierre Uri : C'est en effet un instrument essentiel, celui que même les libéraux ne devraient pas récuser, et qui est très mal maîtrisé en France. Mais des problèmes monétaires internationaux à la politique agricole, de la comptabilité nationale à la construction de l'Europe, de l'emploi au développement, il n'y a pas de domaine de la politique économique sur lequel je n'ai pas écrit.

Le programme socialiste semble n'avoir été que très partiellement appliqué ?

P.U. : Il y avait les cent dix propositions, je n'ai pas très bien su comment elles avaient été choisies. Mais par derrière, il y avait un vrai programme extrait de tout ce qui avait pu être introduit de concret dans le projet socialiste. J'ai fait un mémorandum pour le candidat à la présidence qui l'a totalement approuvé, j'avais souligné que la France était une économie ouverte, une économie en inflation, une économie sans investissement et qu'il fallait donc être très graduel dans la relance de la demande, annoncer sur quels produits avait des chances de se porter la consommation populaire de telle sorte que les marchands commencent à stocker et l'industrie à produire. De la sorte, il y aurait eu une véritable amélioration de la production, de l'emploi et du niveau de vie, plutôt que de déraper sur le déficit extérieur et l'inflation. Ce programme cohérent visait à la fois les moyens d'arrêter la hausse des prix, de créer l'emploi, d'établir l'équilibre extérieur. J'ai été effrayé quand j'ai vu que l'on augmentait de 27 % les dépenses budgétaires, de 35 % les salaires de base, de 50 % les allocations familiales. J'avais de mon côté insisté sur la nécessité de ne pas agir seul, de convaincre d'autres pays de marcher avec nous. Et j'avais aussi fait une proposition qui avait séduit François Mitterrand : c'était l'époque des énormes excédents des producteurs pétroliers, qui les plaçaient sur les euromarchés ou dans les banques américaines. Pourquoi ne pas proposer que l'Amérique, l'Europe et le Japon se partagent la charge d'une garantie qui serait donnée à ces pays s'ils voulaient bien placer directement leur argent dans les pays en développement ? C'était le moyen de retrouver des débouchés et de permettre leur développement.

En matière fiscale, n'a-t-on pas fait peu de réformes et maintenant une contre réforme ?

P.U. : Mes propositions, qui d'ailleurs ressemblaient à ce que plusieurs économistes de haut rang, appartenant à différentes tendances, avaient convenu quelques années auparavant comme le système fiscal idéal pour l'Europe, poursuivaient plusieurs objectifs : des recoupements pour mettre un terme à la fraude, des incitations à l'investissement et à l'épargne, l'élimination des distorsions qui faussent la gestion des entreprises ou des patrimoines, le dégagement de ressources suffisantes pour donner un sens à la décentralisation. Je préférais un impôt général et de faible taux sur le capital, comme un moyen moins anti-économique de distinguer entre les salaires et les autres revenus, que l'abattement sur les salaires, qui n'est qu'un avantage apparent pour les salariés, qui est en réalité une surtaxe progressive sur l'investissement. L'IGF avait à la fois un abattement trop fort, une base trop étroite et des taux trop élevés.

Une modification qui a été effectivement appliquée a été de substituer aux

déductions sur le revenu, du style de la loi Monory, ou ce qui se faisait pour les économies d'énergies ou les primes d'assurances sur la vie, ou les travaux de ravalement, ou les intérêts pour l'achat d'un appartement, une réduction d'impôt, c'est-à-dire un pourcentage de cette dépense. La différence, c'est que les déductions sur le revenu sont progressives avec les revenus : l'Etat rembourse d'autant plus que les revenus sont plus élevés. La droite n'est pas plus tôt revenue au pouvoir qu'elle a immédiatement rétabli ces déductions : on le voit par le relèvement des abattements à la base qu'elle a substitué au compte d'épargne-actions ; or ils évitent de payer l'impôt dans les tranches les plus élevées. Et voyez ce qu'est le plan d'épargne retraite : c'est encore une déduction sur le revenu pour les placements annuels, c'est un plafonnement de l'impôt sur la retraite complémentaire qui se sera ainsi constituée. Ce n'est pas seulement une mesure injuste. Il est parfaitement antiéconomique de favoriser l'épargne ou l'investissement chez ceux qui y sont de toute manière portés. Il vaut beaucoup mieux des mesures comme le crédit d'impôt qui, en développant l'épargne sur des revenus moyens ou modestes, réduit les inégalités et génère un équilibre plus étendu. Ce qui se fait aujourd'hui, c'est de privilégier les privilégiés.

L'idée de toutes ces détaxations, c'est d'accroître les profits en espérant qu'ils seront investis et qu'ainsi la croissance sera relancée ?

P.U. : On cite toujours le fameux théorème de Helmut Schmidt. J'avais des relations familières avec son ministre des Finances qui m'a assuré qu'il n'avait jamais dit que les profits d'aujourd'hui seraient les investissements de demain et les emplois d'après-demain. Ce qui a été fait, c'étaient des mesures spécifiques pour les jeunes, pour les femmes et pour les régions en difficulté. Les modèles de l'INSEE établissent une relation entre les investissements et les profits des années précédentes. Dans la période d'expansion sur laquelle les équations avaient été établies, la corrélation était certaine : les salaires montaient en même temps que les profits. Cette corrélation joue-t-elle encore quand les profits se développent au détriment des salaires, ce qui était très délibérément la politique de Monsieur Barre ? Les investissements, sous son règne, n'ont repris que pendant trois mois. C'est qu'ils sont essentiellement fonction des débouchés. Au-dedans, si on comprime le pouvoir d'achat, les débouchés se dérobent. Sans doute la lutte entre nos pays à force de baisse des salaires réels aboutit-elle à ce que les uns volent des emplois aux autres. Mais la somme totale est négative. Partout où ces politiques sont suivies, on accroît les inégalités sans améliorer l'emploi.

Quelle est la position de la France dans le monde, que devient sa compétitivité ?

P.U. : Entendons-nous sur le sens du terme. On croit trop souvent qu'il s'agit de payer les salaires les plus bas. Ce doit être tout autre chose, ce doit être, par la qualité des produits, par leur adéquation à la demande, par l'effort commercial, d'être capable de tenir l'équilibre extérieur en payant les salaires les plus élevés. Notre vraie difficulté, c'est que l'investissement a été très insuffisant depuis que des mesures malheureuses, au lendemain du premier choc pétrolier, sous la présidence Giscard d'Estaing et sous le ministère Chirac, ont tendu à le bloquer. En outre, ce n'est pas d'hier qu'au dehors, la France ne vend pas ce qu'il faudrait ni là où il faudrait. Dans l'étude que j'avais faite pour Bruxelles sur la capacité concurrentielle de l'Europe, j'avais déjà avant 1971 et avant le choc pétrolier constaté cette faiblesse qui augurait mal de la poursuite d'un équilibre extérieur satisfaisant. En gros, on n'a d'excédents que sur les pays en développement, on est en déficit vis-à-vis des pays industrialisés, et le meilleur client de l'industrie française, c'est peut-être la COFACE. Il y a sans doute un vrai problème de gestion des entreprises. Qui peut croire que tous les chefs d'entreprise se valent et qu'ils tirent tous le meilleur parti des marchés ?

Pour expliquer l'insuffisante compétitivité de la France, on invoque toujours l'excès des charges. Qu'en pensez-vous ?

P.U. : Parler des charges globales de l'économie n'a sans doute pas de sens : avoir quoi acquiert-on les produits, si ce n'est avec les salaires, les cotisations, les impôts que paient les entreprises et qui financent la consommation aussi bien que les commandes publiques ? Il n'y a de faille dans le circuit que dans un déséquilibre extérieur où une partie des moyens créés font retour à des entreprises extérieures. On évoque toujours les charges sociales. A qui objecte que nos salaires directs sont plus bas que ceux de beaucoup de nos concurrents en Europe, on y ajoute les cotisations. A qui remarque que l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés a un moindre rendement que dans les autres pays, on y ajoute les cotisations sociales. En d'autres termes, on a tendance à les compter deux fois.

Y aurait-il cependant des modifications à introduire dans le financement de la Sécurité Sociale ?

P.U. : Assurément. D'abord, il n'y a pas de raison de faire supporter par les entreprises des prestations qui bénéficient à tout le monde, je pense aux allocations familiales. Le plafonnement de certaines cotisations aboutit à faire peser particulièrement la charge sur des entreprises en difficulté qui paient les salaires les plus bas et sur la rémunération des nouveaux embauchés. On n'a pas assez remarqué qu'à cause des différentes espérances de vie, ce sont largement les manœuvres qui financent la retraite des cadres et l'assurance maladie de leurs retraités. Mais, il y a plus grave. S'il est vrai que les charges de l'économie, c'est du même coup le moyen d'acheter ses produits et ses services, en revanche, si les charges sont inégalement réparties, alors le secteur accablé voit ses prix s'élever, sa demande se restreindre, la concurrence extérieure lui faire perdre des parts de marché au-dedans comme au-dehors. Or, c'est exactement ce que des politiques électoralistes ont entraîné dans l'industrie : la compensation interrégime inventée par Valéry Giscard d'Estaing quand il était ministre des Finances a abouti à ce que l'industrie paie pour l'agriculture et le petit commerce. La taxe professionnelle telle qu'elle a été instaurée par Jean-Pierre Fourcade aboutit à son tour à décharger les commerçants, qui pourtant sont ceux

qui profitent le plus des services des collectivités locales et, en contrepartie, à accroître ce qui pèse sur l'industrie. Il n'y a pas de meilleurs moyens de réduire les chances du secteur le plus décisif pour l'emploi, pour l'exportation et pour l'avenir.

Plus généralement, que pensez-vous de la litanie sur les prélèvement obligatoires insupportables?

P.U. : Il s'est passé que la droite maniait ce concept contre la gauche : le jeu se retourne contre elle, puisque le pourcentage qu'on mentionne n'a pas diminué, mais augmenté depuis qu'elle est revenue au pouvoir. Le paradoxe, c'est qu'on se jette à la tête des chiffres tirés de la méthode internationale de calcul pratiquée par l'OCDE. Or, il est facile de montrer qu'elle est trompeuse. On rapporte à la fois les impôts d'Etat, les impôts des collectivités locales, les cotisations sociales au produit national, c'est-à-dire à la somme des revenus productifs, à quoi s'ajoutent les impôts indirects, puisqu'on raisonne aux prix de marché. Notons tout de suite que cette méthode réduit l'incidence des impôts indirects puisque, figurant au numérateur, ils s'ajoutent aussi au dénominateur.

Si on calculait sur le revenu national net, on aboutirait à un résultat inverse, puisque les impôts indirects commencent par enfoncer un coin entre la dépense et le revenu et ils viendraient encore peser sur des revenus qu'ils ont d'abord diminués. C'est dire qu'il n'y a pas de méthode de calcul qui soit indépendante de la structure du prélèvement fiscal. Mais il y a plus. Où a-t-on vu que seuls les revenus productifs qui entrent dans le calcul du revenu national soient soumis à l'impôt? Certains des transferts, comme les indemnités journalières, paient l'impôt sur le revenu et, tous, en tout cas, quand ils sont dépensés, acquittent les impôts indirects et les cotisations sociales répercutés dans les prix. Il n'y a pas de boutiques hors taxes où l'on puisse dépenser les allocations familiales ou les indemnités de chômage. Il est bon d'apercevoir la conséquence. Si, comme cela a été le cas toutes ces dernières années, on n'augmente l'impôt ou les cotisations que pour financer les transferts, comme on ne les rapporte qu'aux revenus primaires, il est bien évident que la charge paraît augmenter : c'est le simple résultat de la méthode. Si l'on prend un mode de calcul plus correct, en reconnaissant que non seulement les revenus productifs, mais les transferts, participent à la charge de l'impôt, alors on s'aperçoit que le prélèvement est beaucoup plus faible et en outre qu'il n'augmente pas. Comment un ancien Premier ministre qui l'est redevenu aujourd'hui a-t-il pu dire que les Français travaillaient un jour sur deux pour l'Etat? Alors que les dépenses directes des administrations, celles de l'Etat, celles des collectivités locales, celles de la sécurité sociale ne représentent au total que moins de 15% du produit national. Est-ce l'ignorance ou la volonté de tromper son monde?

Pierre Uri

Toute la politique actuelle prétend réduire l'emprise de l'Etat; qu'en pensez-vous?

P.U. : Encore une fois, il s'agirait de savoir ce qu'on appelle l'emprise de l'Etat. Si l'on y comprend toutes les sommes qui transitent par son budget pour être rendues sous forme de subventions aux entreprises ou de prestations aux ménages, on entretient la confusion. Vouloir réduire systématiquement les impôts, c'est certainement faire plaisir aux privilégiés, mais qu'est-ce qu'on perd en contrepartie? Comment peut-on traiter de la même manière les dépenses publiques américaines qui visent largement la défense et les dépenses publiques françaises qui vont pour une grande part à l'enseignement et à la santé, c'est-à-dire qui rendent des services directs aux ménages? Nos ministres ont-ils conscience d'un théorème établi par un Prix Nobel : si l'on réduit à la fois les dépenses et les recettes publiques, ce qui paraît au premier abord équilibré, l'effet est une répercussion déflationniste. La raison est que les dépenses publiques vont essentiellement au-dedans, alors que le pouvoir d'achat qu'on libère pourra dans une mesure se transformer en épargne, tant mieux si elle est investie, mais aussi en importations : l'effet sur l'emploi et l'équilibre extérieur n'est donc pas favorable. Pis encore si, comme on s'en vante, on diminue à la fois les impôts et le déficit, c'est-à-dire les dépenses plus que les recettes. Il faut voir partout ce que l'on perd : l'enseignement, la recherche, l'aide aux plus démunis, voilà où sont les victimes.

Quel peut être aujourd'hui le rôle du Plan?

P.U. : Dieu merci, le gouvernement présent a changé de langage. Le Plan, depuis ses origines, n'a pas cessé d'évoluer : du comblement initial des pénuries à la recherche de l'équilibre économique et aux conditions du développement. La difficulté est la prévision en économie ouverte, mais elle est d'autant plus nécessaire. Bien sûr, dans le domaine financier, elle est difficile quand le krach comme on l'a vu peut dépendre des maladresses de deux ou trois hommes dont le rôle est décisif, un Allemand qui élève les taux d'intérêts quand il fallait les baisser, un Américain qui, au lieu de lui donner un coup de téléphone, annonce qu'il va laisser glisser le dollar sans penser un instant que les détenteurs étrangers de titres vont prendre peur et que, par conséquent, Wall Street va baisser à son tour; et peut-être un gouvernement français qui avait imprudemment jeté trop de papier sur le marché,

car la bourse a baissé avant les autres et plus profondément que les autres. Il n'en reste pas moins que l'investissement, qui prend des années à concevoir, des années à réaliser, des années à amortir ne peut pas se régler sur l'état présent du marché. Toutes les entreprises font des plans. La question est de savoir s'ils sont compatibles entre eux et s'il ne vaut pas mieux, et telle a été l'une des raisons de la forte croissance française pendant les « trente glorieuses », que les anticipations se renforcent les unes les autres, que chacun puisse compter que ses fournisseurs et ses clients se règleront sur le même rythme d'expansion. Ce doit être aussi le moyen d'intégrer les lois programmes où les projets publics ne sont pas chaque année à la merci des à-coups budgétaires. Et finalement, ce doit être la convergence d'ensemble des mesures économiques qui feront du même coup une politique sociale.

Comment voyez-vous une politique de l'emploi?

P.U. : Il n'est pas douteux que la France bute sur le déficit extérieur, en particulier quand elle investit. Et, par conséquent, si elle n'a pas une démarche commerciale plus active, elle se condamnerait ou à emprunter sans cesse au-dehors ou à prendre du recul en dépréciant sa monnaie. Je crois qu'il y a d'abord un problème mondial : l'Amérique, le Japon, l'Allemagne ont connu une certaine croissance, mais par des méthodes d'ailleurs opposées qui la bloquent dans le reste du monde. Le déficit américain a poussé les taux d'intérêt à des niveaux sans précédent et qui arrêtent partout l'investissement, les excédents du Japon ou de l'Allemagne condamnent les autres pays à la déflation et les nouveaux pays industrialisés ne respectent pas les règles internationales ni les exigences de la justice sociale qui voudraient que les salaires s'élèvent avec les progrès de la productivité. Il y a donc une concertation à entreprendre. Mais je suis persuadé qu'une des raisons pour lesquelles le monde n'est pas sorti de la crise, c'est qu'il a immédiatement confondu la hausse des coûts due à la hausse du pétrole avec une inflation par la demande. Et c'est la manière dont on a lutté contre l'inflation par des politiques constamment restrictives qui est délétère pour l'emploi. Regardons où l'emploi a pu être maintenu. Ce n'est pas, comme le donnait à entendre Alain Duhamel dans le débat avec Juquin, dans les pays qui ont pratiqué une politique libérale : quand ils l'ont fait, on a vu l'effondrement de la production au début de l'ère Reagan ou à la prise de pouvoir de Mme Thatcher. Ces pays ont fait ensuite tout autre chose, déficit d'un côté, poursuite d'excédents extérieurs chez d'autres, glissement de la livre en Grande-Bretagne. De petits pays, qui pourtant dépendent davantage de la conjoncture mondiale, ont montré un tout autre chemin : regardez la Suède et l'Autriche. Sans doute ont-ils le souci de l'équilibre extérieur et la Suède avait fait une dévaluation profonde. Mais c'est en ayant le souci des besoins à couvrir que l'on peut maintenir ou rétablir l'emploi. Encore faut-il qu'on ne tourne pas le dos aux moyens de rendre solvables des besoins qui n'ont pas aujourd'hui la capacité de s'exprimer. Rien n'est donc plus absurde que de réduire sans cesse les transferts alors que c'est là que la demande peut être créée, rien n'est plus désastreux que de comprimer sans cesse l'aide aux pays du tiers monde et de les avoir coincés dans un endettement insupportable, dû peut-être à de mauvaises gestions, mais surtout à leur prise en tenaille entre la baisse de ce qu'ils vendaient et la hausse des intérêts qu'ils avaient à payer.

Vous inclinez donc vers l'extension du revenu minimum garanti?

P.U. : L'objectif me paraît irrécusable : comment dans nos sociétés riches peut-on tolérer la misère? Il faut cependant mesurer la difficulté. Un revenu minimum est net d'impôt. Si l'on commence en se remettant au travail à gagner de l'argent, on perd partiellement ou totalement la prestation et on en vient à payer des impôts. Le coût de la remise au travail est prohibitif. Il faut donc ne concevoir cette prestation indifférenciée que pour les gens finalement inemployables. Pour toutes les autres catégories, il vaut mieux garder, en les réformant d'ailleurs, des prestations du type de l'assurance-chômage et de la couverture des besoins familiaux, des besoins de l'éducation ou des besoins de santé.

Comment une telle politique s'insère-t-elle dans la perspective du grand espace européen de 1992?

P.U. : Pour ma part, je crois qu'il existe des solutions simples en ce qui concerne la TVA, pour supprimer, comme il est nécessaire, les contrôles aux frontières tout en assurant à chaque pays les recettes qui lui sont dues sur la consommation qui s'opère sur son territoire. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Je vois mal la libération des mouvements de capitaux si l'on ne s'occupe pas des impôts sur les sociétés et sur les produits de l'épargne, sans quoi nous risquons que les mouvements aillent où l'impôt est le plus faible et la fraude la plus facile. Mais aussi, il ne faut pas croire qu'il ne s'agit que de supprimer des obstacles et de laisser la concurrence à tout va. La conception du Traité de Rome, ce n'était pas le marché laissé à lui-même, c'était aussi la lutte contre les monopoles, la correction des distorsions, la reconversion pour accompagner les changements d'emploi, la banque d'investissement pour assurer les équilibres régionaux. Plus les Etats perdent le maniement des instruments économiques, plus il est indispensable d'en concevoir qui seront maniés en commun. La monnaie unique ne peut être établie que par étapes à mesure : la stabilité définitive des changes ne repose pas seulement sur la politique monétaire mais aussi bien sur l'évolution des salaires et sur la politique budgétaire. Il serait surtout souhaitable que l'Europe joue son rôle de première puissance commerciale pour rétablir l'équilibre mondial, c'est-à-dire un développement plus rapide dans le tiers monde, un rétablissement de l'équilibre extérieur américain où les Etats-Unis n'auraient pas à eux seuls tout l'effort à faire, mais où la diminution des excédents abusifs d'autres pays industrialisés prendraient une large part. Telle est une des conditions pour que l'emploi puisse être rétabli. Et il n'y aura pas d'Europe si elle n'est pas du même coup l'aire de la justice. Je suis convaincu que le progrès social est en même temps la voie de la croissance et de l'emploi.

Propos recueillis par Julien Delarue

Les modèles ont la vie dure

Statut des femmeS

Ces dernières semaines ont vu resurgir un modèle dont on aurait pu croire qu'il était d'un autre temps. Au détour d'une promesse électoraliste, le candidat Chirac a réassigné les femmes à la vie domestique, en promettant un salaire maternel aux mères de trois enfants ! Voilà donc les femmes réabsorbées dans le statut collectif de la famille où le temps qu'elles y consacrent leur est présenté comme non contradictoire mais complémentaire au temps salarié qu'elles vivent aussi toutes, un jour ou l'autre de leur vie.

Ce discours sur la complémentarité est intériorisé par nombre de femmes comme normal. Ne serait-ce pas en fait utile de s'interroger sur sa pertinence ? S'interroger sur le sens que prend alors le propos politique, voire syndical, quand il affirme : « Il faut que les femmes puissent aménager leur accès au travail salarié, le gérer par un temps choisi par elles, domestique et salarié, afin que ces deux fonctions soient compatibles » ? N'est-ce pas alors entériner comme une donnée de nature ce qui est en fait une construction sociale, une construction qui dissocie le statut des femmes de la structuration de la société marchande ?

Les particularités du travail salarié des femmes sont connues. Qu'il s'agisse des chances d'emploi, des formes d'emploi, de l'accès à la formation, des salaires, des conditions de travail, rien n'est jamais comparable pour un homme et pour une femme. La loi sur l'égalité professionnelle de 1983 n'a rien changé ou presque, les femmes sont chômeuses plus longtemps que les hommes, elles sont embauchées à des classifications inférieures tout en ayant des qualifications supérieures, elles n'ont pas de véritable évolution de carrière. Elles sont rejetées par le biais du temps partiel dans l'univers domestique. Comme l'autorisation récente du travail de nuit le « permettra » (à quel prix !) aux ouvrières et aux employées de petite catégorie.

Mais il ne suffit pas de connaître ces particularités. Encore faut-il voir comment elles fonctionnent. Sont-elles là comme de simples additifs à un modèle général du travail salarié ? Dans ce cas, pour changer la condition salariée des femmes, il suffirait de chercher à aligner leur statut sur le statut général ; on pourrait même dire à cette occasion que c'est la situation idéale type du travailleur qu'on vise. C'est, je crois, de cette façon qu'a été problématisé le travail des femmes jusqu'à présent.

Mais si l'on pose comme hypothèse que, loin d'être des additifs, ces particularités du travail salarié *et domestique* des femmes sont au cœur du mode de fonctionnement et de gestion du travail salarié des femmes *et des hommes*, on se trouve devant la nécessité de tenir compte du fait que le monde du travail a deux sexes. C'est peut-être enfoncer une porte ouverte que de dire cela. Mais c'est aussi remettre en cause quelques théories et réinterroger les pratiques sociales et syndicales des hommes comme des femmes.

Pour parler du travail des femmes, la vraie question serait donc celle du rapport à établir entre le travail des hommes et celui des femmes, le vrai problème serait celui de la perception, collective et subjective que les femmes et les hommes ont de ce rapport, de son évolution dans le temps et dans l'espace capital-travail.

Cela nous permettrait en outre de nous évader du discours moralisateur, qui divise y compris les femmes entre elles, pour retrouver des femmes – et des hommes – qui ont du mal à gérer leur vie quotidienne et pour lesquels le syndicat devrait être capable de leur ouvrir les portes d'un contre-pouvoir où ils auraient leur place comme sujets. N'est-ce pas là le sens de la vieille revendication syndicale du respect de la dignité des travailleurs... et des travailleuses ! □

Chantal ROGERAT
Mars 1988

COURRIER DES LECTEURS

Pour des rencontres de lecteurs

Je renouvelle avec enthousiasme mon abonnement à « Collectif ». La réflexion qui s'est instaurée au fil des numéros, et particulièrement dans le n° 4, est absolument vitale pour notre avenir. Que des syndicalistes de tous bords (j'appartiens pour ma part à la FEN) tentent de secouer les pesanteurs des appareils, et surtout de retrouver une unité profonde et puissante, née de la base ouvrière, c'est bien la seule issue qui s'offre aux travailleurs, face à l'offensive concertée du capitalisme européen et mondial, et de ses alliés politiciens.

Ne pensez-vous pas que la formule actuelle, une revue, un comité de rédaction, des correspondants et des abonnés, devrait acquérir une dynamique nouvelle ? Ne serait-il pas possible que tous les participants à la réflexion « collective » puissent se situer, se connaître, voire se rencontrer, afin de dépasser leur démarche individuelle, et de pouvoir agir, au sein de leurs syndicats ou organisations respectives ?

Pour ma part, je suis partie prenante.

Yveline MONTLEVRANT
88 EPINAL

Les paris de Critiques Sociales

Mieux comprendre pour agir de manière plus lucide : des militants de gauche et des chercheurs en sciences sociales tentent de nouer un dialogue au sein d'une nouvelle association : « Critiques Sociales ».

Réunir des militants et des intellectuels, et plus particulièrement des chercheurs en sciences sociales ? L'idée n'est pas nouvelle. Et pourtant, peut-on se résigner à ce que les dominants, par les privilèges de la culture, du temps libre et de l'argent, continuent à s'approprier de manière presque exclusive les outils d'analyse fournis par les sciences sociales ? *C'est d'abord pour poser cette question*, et cela dans une conjoncture politique (déceptions et désengagements divers, etc.) et intellectuelle (élimination progressive de la référence à la question des classes et de la domination, succès des idéologies libérales, etc.) défavorable, qu'est née au début 1987 l'association « Critiques Sociales ».

L'association rassemble à la fois des militants (CFDT, CGT, FO, FEN, PC, PS, FGA...), des chercheurs et des universitaires (sociologues, ethnologues, politistes, historiens...) (1). *Géographiquement, ils sont regroupés, pour l'instant, autour de deux pôles principaux : Bordeaux et la région parisienne*, sur des bases *à la fois politiques et théoriques*.

Mais qu'est-ce qui fait la spécificité de « Critiques Sociales » ? L'association se veut à la périphérie des champs syndical et politique, et refuse donc de se soumettre *aux urgences supposées de l'action quotidienne* et aux mécanismes de concurrence inter- et intra-organisations. L'auto-analyse des pratiques militantes est d'ailleurs un de nos axes de réflexion. Et donc la critique des formes de sacralisation des leaders (y compris des petites chapelles), des appareils, des mots d'ordres, des « intérêts supérieurs de l'Organisation », des « lignes », des programmes, des « causes », des « nécessités tactiques », des « impératifs stratégiques », etc., et même de nos propres pratiques personnelles, c'est-à-dire en fait l'ensemble des « évidences » engendrées par l'immersion dans les luttes quotidiennes. Cette auto-connaissance est peut-être préférable, dans une perspective à long terme, au mouvement, souvent répété dans les itinéraires militants, qui va de l'activisme au désenchantement, voire au cynisme. « Critiques Sociales » n'a donc à proposer ou à construire aucune « alternative » (au pluriel ou au singulier) aux propositions et aux pratiques des grandes organisations du mouvement ouvrier, mais seulement des outils de connaissance et d'auto-connaissance.

Cette première année d'existence nous a permis de mettre progressivement en place un minimum d'activité et un bulletin interne. Nous avons ainsi organisé deux stages de formation-débat, réunissant chacun une vingtaine de personnes pendant un week-end : l'un centré sur la politique et les sondages, l'autre sur le racisme avec SOS Racisme. Un stage destiné en priorité à des syndicalistes et axé sur le thème de « la modernisation » est en préparation.

Philippe CORCUFF
secrétaire de « Critiques Sociales »

Pour tous contacts : « Critiques Sociales », 19, rue Bénard, 75014 Paris.

(1) Le Conseil d'Administration de l'association est composé de : Alain ACCARDO, Gérard ALTHABE, Mireille BERGOUGNOUX, Philippe CORCUFF, Vinnai DELAMOURD, Yves DESPLAT, Claude GRIGNON (président), Lhoussaine JAMAL, Bernard LACROIX, Chantal ROGERAT, Pierre ROLLE, Vincent STROEBEL.

Le sourire de la vendeuse

Je vous écris suite à un propos du ministre Méhaignerie, que je viens d'entendre à « 7 sur 7 » sur TF1. Il parlait des solutions au problème de l'emploi ; l'une des « clefs », pour lui, c'est (je cite) « le sourire de la vendeuse, la promptitude de la standardiste, la compétence du technicien et du médecin ».

Il y a là deux clichés qui me scandalisent. D'abord, aux femmes le sourire et la rapidité et, tant qu'on y est, aussi le « dévouement » des secrétaires et la « minutie » des couturières, et aux hommes les vrais métiers.

Et puis il se trouve que justement j'ai été standardiste (six mois) et vendeuse (quatre ans). Je peux vous dire que cela demande des grandes qualités de mémoire, d'organisation, pour s'adapter à toutes sortes de situations, pour parler avec les clients... et pas seulement leur « sourire ».

Qu'en pensez-vous ? Je serai heureuse si vous publiez ma lettre, au moins il y aura eu une réaction.

Geneviève LACROIX
Paris

Ces îles que l'on dit françaises

L'Harmattan

Souscription : Stella Ghisoni, 42, rue Raspail, 69600 Oulins (95 F)

Les 27, 28 et 29 novembre 1987, s'est tenu à Lyon un colloque international sur les **« spécificités et convergences des situations, expériences et stratégies des mouvements de libération en Kanaky, Corse et Guadeloupe ».**

Conçue sur la base d'**un respect scrupuleux de l'identité de chacun**, cette initiative, continuation de la Conférence de Guadeloupe de 1985 sur les dernières colonies françaises, a également rassemblé des mouvements d'autres peuples dominés par l'Etat centralisateur français (Bretagne, Euskadi Nord, Catalogne et, bien sûr, des peuples aussi colonisés, Martiniquais, Réunionnais).

A l'ordre du jour :

– Les spécificités du colonialisme français.

– Les mouvements de libération dans les colonies françaises.

– Les expériences, propositions pour une alternative à la dépendance.

– La construction des solidarités.

Tous ces points ont été débattus avec des représentants politiques et des militants syndicaux, mettant en relief l'importance du travail de sensibilisation à accomplir en France.

Les actes de ce colloque doivent être repris dans un livre à paraître fin mai aux éditions « l'Harmattan » : *Ces îles que l'on dit françaises.*

J.-M. LONGCHAL

CGT, CFDT : DEMAIN LES URNES

La CFDT et la CGT ont pris la décision de ne soutenir aucun candidat à l'élection présidentielle. *Le Monde* (31/01) rappelle que cette position n'est pas nouvelle : la CGT avait pris la même en 1981 et la CFDT en 1986. Pour autant, la gauche et la droite, ce n'est pas pareil, et à gauche tout n'est pas identique.

A **la CFDT,** la décision fut adoptée à l'issue d'un débat du conseil national. 68% des mandats allèrent au refus d'engagement du syndicat, tandis que deux amendements proposés par les Pays de Loire et la fédération Protection sociale, travail-emploi, demandant un soutien aux partis de gauche, furent repoussés par 66% et 72% des mandats.

Pour les syndicats appelant à un engagement de la CFDT : « *(notre) autonomie syndicale n'est pas mise en cause si nous appelons les salariés à refuser leurs voix à la droite qui présente déjà un bilan suffisamment lourd* » (Pays de Loire), « *On ne peut se contenter de dire que la droite est dangereuse alors qu'elle compte sur une victoire pour appliquer complètement son programme : assumons politiquement nos orientations en appelant à la battre* » (Hacuitex). Le n° 2197 de *Syndicalisme Hebdo* présente une synthèse de l'intervention de Bernard Henry (Pays de Loire) et la réponse d'Edmond Maire. Pour B. Henry : « *Face à cette droite, peut-on se contenter d'énumérer des désaccords ? Non ! Les positions que nous proposons ne se réduisent pas à un vote sanction contre un bilan négatif. Nous nous plaçons aussi en cohérence avec nos valeurs, notre perspective de transformation de la société qui va à l'opposé de celle de la droite. Notre autonomie syndicale ? Elle n'a rien à voir avec l'apolitisme de FO. Par rapport aux grands choix politiques, il ne suffit pas d'énumérer nos valeurs car alors elles seraient en "état d'apesanteur".* »
E. Maire oppose deux arguments à B. Henry. Le premier : « *Notre "pour Mitterrand" de 1981 a entraîné une perception de collusion gouvernement-CFDT : cela a été nuisible à la CFDT, son audience, son action, la syndicalisation.* » Le second : « *Il faut tenir compte de l'avis des salariés. Massivement, ils rejettent d'abord la politisation des syndicats et surtout cette forme de politisation extrême qu'est l'appel électoral.* » Il souligne ensuite que d'après les statuts de la CFDT, l'appel serait « *illégitime syndicalement* ». Par ailleurs, il affaiblirait le syndicat, tant dans son rapport de force avec la gauche en cas de victoire de celle-ci (cf. 81-86 où le gouvernement a plus tenu compte de l'avis des autres syndicats), que face à un gouvernement de droite avec qui « *notre métier de syndicaliste* » nous impose de négocier. Mais, dans *Libération* (24/02), E. Maire ne met pas sur un pied d'égalité la gauche et la droite : « *Il y a des différences, la base sociale notamment. Chirac arrive, il supprime l'impôt sur les grandes fortunes. Les socialistes arrivent et instaurent les lois Auroux et Roudy. Chirac supprime l'autorisation administrative de licenciement.* »

Si **la CGT** n'appelle à voter pour aucun syndicat, « *elle ne saurait pour autant être indifférente, neutre ni muette* ». C'est pourquoi, devant le comité confédéral national (le 29/01), H. Krasucki rappelle « *quelques vérités élémentaires* » : d'abord que la droite existe (le patronat et les formations réactionnaires) et qu'aucun syndicat ne les combat plus fermement que la CGT. En second lieu, que le mouvement syndical est composé d'organisations différentes qu'il ne faut pas confondre. Enfin que la gauche comprend des partis politiques différents « *qui ont chacun leur personnalité* ». Ce qui explique que la CGT « *qui défend bien les intérêts des travailleurs et lutte pour des solutions novatrices sur des positions de classe* » puisse avoir « *d'importants points communs* » avec les formations ayant les mêmes préoccupations qu'elle. Pour la CGT, le changement tant souhaité en 1981 n'a pas eu lieu, et l'expérience socialiste a profondément déçu. Par retranchements successifs et recoupements, il n'en reste plus qu'un ! La décision de la CGT n'a pas empêché de nombreux responsables de la Confédération d'appeler à voter pour le candidat communiste, emboîtant le pas à H. Krasucki lui-même déclarant (*L'Humanité* du 8/03) : « *Je me sens autorisé à m'adresser à tous les travailleurs, à tous les démocrates : même pour ceux qui ne partagent pas toutes les idées des communistes, l'acte utile à accomplir c'est de voter André Lajoinie... Il n'y en a pas d'autre. Mais il peut peser lourd.* » La multiplication des soutiens au candidat communiste suscite inquiétude et réactions hostiles au sein de la centrale, en particulier des socialistes. Elle confirme les craintes exprimées par A. Deluchat, membre du bureau confédéral de la CGT et du comité directeur du PS : « *La CGT ne doit pas être le socle d'une rampe de lancement dont la fusée a déjà commencé à exploser. Au contraire, elle doit être le point de rencontre syndical de cheminements politiques différents.* » (*Le Monde*, 28/01).

Annette JOBERT

BULLETIN D'ABONNEMENT

TARIF

1 AN - 4 NUMEROS

NORMAL ..... 120 F ☐
SOUTIEN ..... 200 F ☐
REDUIT ..... 50 F ☐
(bas revenus, SMIC, chômeurs, étudiants)
DIFFUSION ..... 220 F ☐

CHEQUE à l'ordre de "COLLECTIF"

NOM : PRENOM
ADRESSE :
CODE POSTAL : LOCALITE :
SECTEUR D'ACTIVITE :
SYNDICAT ou ASSOCIATION (facultatif) :

A RETOURNER
COLLECTIF - B.P. 74 - 75960 PARIS CEDEX 20

LU ET A LIRE

Transformer le travail : une question de politique

CRIAST

Janvier 1988
(4, square Grangé, 75013 Paris)

Le « Collectif pour la recherche et l'intervention contre les atteintes à la santé des travailleurs » (CRIAST) regroupe une centaine de praticiens des conditions de travail (ergonomes, médecins du travail, inspecteurs du travail, chercheurs, enseignants, etc.).

Réuni depuis plusieurs années autour d'une double préoccupation :

– constater les effets souvent désastreux du travail sur la santé des travailleurs, ainsi que sur leur vie, et, en retour, les dommages occasionnés à l'appareil productif,

– agir pour transformer le travail, « dans l'intérêt des travailleurs, avec leur participation et sous leur contrôle »,

ce collectif vient de publier un excellent fascicule où, à partir d'un bilan dense des conditions de travail, de leurs effets et des enjeux de leur transformation, il propose, pour débat, avec les travailleurs, leurs organisations syndicales, mais aussi lors de la campagne présidentielle, de :

– faire disparaître, totalement, à moyen terme, les contraintes et nuisances les plus gravement pathogènes ;

– réduire, d'une manière importante, le temps de travail pour les activités pénibles ne pouvant pas être encore supprimées ;

– maîtriser l'évolution du travail posté et du travail de nuit ;

– promouvoir une autre logique de la conception, visant à « l'intégration des connaissances, réflexions, préoccupations, sur l'homme au travail » tout au long de la conduite des projets de l'entreprise ;

– maintenir et accroître le rôle des acteurs du travail : médecins et inspecteurs du travail, représentants des salariés, etc.

Y. V.

La question syndicale

P. Rosanvallon

Calmann-Lévy

L'ouvrage de P. Rosanvallon, *La question syndicale*, se veut une approche « moderne » du phénomène syndical ; très au-delà de tout vieux schéma qui verrait encore dans le syndicalisme un outil de lutte et de conflictualité. Comme si l'auteur, une fois balayées les fonctions traditionnelles des organisations, ouvrait d'emblée des horizons radicalement nouveaux. Ce à quoi il ne réussit d'ailleurs pas.

Premier acte : P. Rosanvallon brosse un constat particulièrement sombre de l'état des organisations. Trop peut-être, si l'on songe au taux de syndicalisation qu'il fixe singulièrement bas, autour de 9 % de la population active. Sur ce point et sans risque de surestimation, on pourrait en effet évaluer le niveau de recrutement des *salariés actifs* entre 12 et 15 %. En revanche, il a raison de souligner l'affaiblissement des repères traditionnels avec le déclin de l'image de *l'adhérent*, figure forte de l'engagement militant au XIX^e^ siècle, au profit de pratiques de plus en plus institutionnalisées, complexes, et qui se banalisent dans les limites étroites de l'action quotidienne. Il y a aussi l'ébranlement de l'idée de révolution avec la normalisation en cours de la société française, l'émergence de l'individualité, la coupure croissante des organisations avec le monde du travail. Ces éléments sont connus, mais la priorité donnée à juste titre aux phénomènes *culturels* entretenus par le binôme syndicat-salariat permet de relativiser d'autres paramètres (incidence de la crise économique d'ensemble, fin du mythe de l'ouvrier qualifié de la région parisienne) sans donner à ces derniers la place qu'on leur attribue généralement. Jusque-là, il y a peu à dire ; c'est après que tout bascule. L'auteur oppose en effet le syndicalisme de classe acteur d'un groupe tourné selon lui vers le passé au syndicat-institution sociale pour lequel il esquisse différents axes d'avenir : ainsi, le syndicat serait appelé demain à arbitrer les intérêts fractionnels défendus par chaque catégorie sociale et à définir de nouveaux modèles de solidarité (entendez : répartir la pénurie entre les couches sociales). Cette fonction apparaît indissociable d'un abandon de la culture de protestation pour une implication positive dans la gestion de l'entreprise (on avait compris que cela voulait dire l'apprentissage des « contraintes » et du « réalisme » économique). Le syndicat se recommandant du suffrage universel peut enfin favoriser les conditions d'un nouveau rapport entre le monde du travail et ses organisations : autrement dit, les organisations syndicales trouveraient une nouvelle légitimité à travers la délégation de pouvoir et la démocratie formelle.

On pourrait longuement critiquer la logique et l'abandon de toute perspective de changements sociaux qui sous-tendent de telles propositions. Mais il y a plus. D'abord, et contrairement à ce que pense l'auteur, l'application de telles mesures n'irait pas de soi, et ne serait pas sans créer certains effets inattendus. En ce sens, il est sûr que le *syndicat-agence sociale* assurerait au fait syndical une place reconnue et une fonction précise dans la société. Cependant, le risque de banalisation croissante de ces pratiques que l'auteur a relevé plus haut ne s'inscrit-il pas d'ores et déjà dans une telle démarche ? Comment ne pas voir en effet que son investissement total et son acceptation de fait de la société actuelle sont indissociables d'une transformation profonde de l'essence même du phénomène syndical ? Ce dernier, devenu une association régulant conflits et inégalités à l'intérieur du salariat et confronté quotidiennement aux autres insitutions présentes dans l'entreprise (cercles de qualité, délégués du personnel) étant alors amené à perdre, à plus ou moins longue échéance, toute spécificité.

Il est courant de lire aujourd'hui que la survie du syndicalisme passe inévitablement par un « changement radical » prescrivant *l'abandon* du jour au lendemain des fonctions traditionnelles du syndicalisme pour les voies périlleuses d'un possible renouveau. Pourtant, si des transformations culturelles sont nécessaires à l'intérieur des organisations syndicales, les volte-face stratégiques ne sont pour autant pas sans risques. Car si les idées « brillantes et modernes » plaisent en général beaucoup dans les salles de rédaction, leur mise en pratique par la grande masse des salariés ne va pas sans difficultés, et l'exemple du recentrage de la CFDT (sur lequel l'auteur passe trop rapidement), qui en dix ans a perdu près des trois quarts de ses adhérents, aujourd'hui sans statégie et sans perspectives, n'est pas là pour donner des arguments de fait aux analyses de P. Rosanvallon.

Huguette PASCAL

LES FAUX PROPHETES (Janvier 1966)

- En 1970, chaque famille française disposera d'une voiture et d'un poste de télévision. -
(Déclaration de Pompidou entre les deux tours des élections présidentielles de 1965.)

Entendez-les Camarades
Vous dont les combats honorent l'homme,
Et illuminent la Terre
Frères de la Navale et de la Sidérurgie
Filles de l'Alimentation
Et du Textile
Dockers et gars du bâtiment
Terrassiers des grandes routes humaines
Et vous routiers fraternels
Manœuvres des bateaux à soufre
Et des produits chimiques
Vous tous, travailleurs des villes, des bourgs et des campagnes
Vous aussi compagnons éprouvés des hôpitaux
Et des sanas.
Alors que nous célébrons le gui et l'An Neuf
Ils viennent à nous ces loups ravisseurs
Couverts de peau de brebis.
Ils nous enseignent leurs saintes écritures
Et leur nouvel évangile
Qui a pour nom : Prospérité !
Ils nous annoncent des plans mirifiques
Des pays de cocagne
Avec des vaches grasses et des veaux d'or,
Des frigidaires, des machines à laver
Des voitures et des postes de télévision.
Si vous êtes sages
Si vous croyez à la République nouvelle
Si vos syndicats veulent coopérer
Vous aurez à vos pieds
Tous les royaumes de la Terre,
Toutes les vallées où coulent le lait et le miel
Et vous serez le premier peuple du monde !
Serrons les poings, camarades. Unissons-nous !
Pour endormir les consciences en éveil,
Du pain et des jeux pour le peuple
Criait-on déjà sous la Rome des Césars.
Des télévisions, des voitures,
Des ventres bourrés de foie gras
Et des veines gonflées de soporifiques
Clament aujourd'hui les tenants du nouvel empire.
Comme si l'homme
N'était qu'un tube digestif
Ou une tête de bétail rivée à sa mangeoire,
Comme si l'homme
N'avait pas besoin d'une autre nourriture.
Faux prophètes
Aux promesses fallacieuses et jamais honorées,
Qui vous glorifiez de l'Esprit des lois
De sciences économiques et de philosophie.
Hommes de mirages et des déserts
Et du zéro dans l'infini
Hommes au fil à la patte et à la glu
Et des miroirs aux alouettes
Nous ne vous laisserons pas de répit.
La voiture et la télévision pour 1970
Nous en reparlerons.
Mais aujourd'hui Messieurs aujourd'hui,
Que faites-vous de notre feuille de paie ?
Que faites-vous du prix du beafteck,
Et des loyers ?
Que faites-vous de vos prophéties
Sur les belles usines à venir ?
Que faites-vous des vieux et des invalides
Et de leurs pensions dérisoires ?
Vous avez vos statistiques
Mais nous avons les nôtres
Elles sont inscrites dans notre chair.
Vous stabilisez en sablant le champagne
Et vous vous dressez des couronnes
Avec des brevets d'auto-satisfaction.
Ah ! comme il est facile d'amasser dans vos greniers
Et d'alourdir vos coffres-forts.
Comme il est facile
De nous enlever le pain de la bouche
Et de spéculer sur le dos des pauvres et des plus démunis
Mais ces derniers seront vos juges !
Faux prophètes
Qui courtisez le peuple
Les soirs où tremblent vos donjons
Mais qui lâcheriez vos chiens.
Aux jours des plus grandes colères
Découvrez-vous et faites silence,
Ils sont là vos accusateurs
Voici les licenciés des A.C.N. et des Chantiers Nazairiens
Voici les femmes et les gosses en sanglots
Voici les militants bafoués et marqués aux fers
Voici les camarades traînés devant les tribunaux
Voici le chômeur au guichet
Voici les vieux et les invalides
Voici les jeunes sans travail et sur le pavé
Voici les travailleurs payés au SMIG
Voici les millions de parias et d'exploités
Devant lesquels vous vous voilez la face
Parce que vous avez horreur des plaies
Et que la misère vous agace,
Et vous n'avez à offrir ô dérision
Que la voiture et le poste de télévision
Pour 1970
Faux prophètes
Satisfaits et soumis,
Sachez que le bonheur de l'homme
Celui pour lequel nous luttons
Ne sera jamais le vôtre.
Sachez que notre soleil
Ne sera jamais votre soleil.
Notre honneur jamais votre honneur,
Notre espérance jamais votre espérance.
Car au-delà du confort légitime
Et du bien-être nécessaire
Pour lequel nous ne cesserons de combattre,
Ce qui nous prend au cœur et aux entrailles,
C'est qu'il n'y ait plus de gosses qui crèvent
Dans les rizières du Viet-Nam
Ou sur les trottoirs de Bombay
C'est d'entraîner l'Humanité
Sur les routes fraternelles de la paix
Et des libertés décisives.
C'est d'apaiser notre soif de beau
Et de vérité.
C'est de découvrir
C'est de reconnaître
C'est d'échanger
C'est de cueillir les premières violettes
De respirer les premières roses,
D'écouter le vent dans les feuilles
Et de contempler le soleil sur la mer.
C'est de créer des richesses
Que ni l'argent, ni le ver, ni la rouille
Ne rongent.
C'est de jeter des ponts immenses
Et des mains immenses
Entre les peuples et les patries,
C'est de plonger notre regard
Dans le regard d'un enfant.
C'est de rebâtir l'homme
Lui refaire une stature
Et dans son limon, son argile ou sa glaise,
Lui insuffler le grand souffle créateur
Pour le rétablir dans sa force
Et sa dignité.
C'est pour vous que je meurs
Disait Gabriel Péri au peloton d'exécution
C'est aussi pour vous que nous luttons
Faux prophètes
Afin qu'un jour vous deveniez des hommes !

Robert PHILIPPE

(Robert PHILIPPE, militant de la CFDT, est aussi un militant connu de la Fédération nationale des Malades Infirmes et Paralysés (FNMIP), une association d'handicapés qui veulent se prendre en charge.)